



MRC
DE ROUVILLE

Projet de **plan de gestion**
des **matières résiduelles**
de la **MRC de Rouville**

2016 - 2020

Conseil de la MRC de Rouville

M. Jacques Ladouceur, préfet et maire	Richelieu
M. Yvan Pinsonneault, maire	Ange-Gardien
M. Gilles Delorme, maire	Marieville
M. Alain Brière, maire	Rougemont
M. Guy Benjamin, maire	Saint-Césaire
M. Michel Picotte, maire	Sainte-Angèle-de-Monnoir
Mme Jocelyne G. Deswarte, mairesse	Saint-Mathias-sur-Richelieu
M. Jacques Viens, préfet suppléant et maire	Saint-Paul-d'Abbotsford

Commission sur l'environnement de la MRC de Rouville

M. Gilles Delorme, M. Jacques Ladouceur et M. Yvan Pinsonneault, représentants du conseil de la MRC de Rouville;

M. Francis Côté et M. Jacques Viens, représentants substitués du conseil de la MRC de Rouville;

Mme Johanne Audet, représentant le milieu sociocommunautaire (directrice du Centre d'action bénévole La Seigneurie de Monnoir);

M. Yvon Boucher, représentant le milieu syndical (président du Syndicat de l'UPA de Rouville);

M. Claude Gauthier, représentant les groupes de protection de l'environnement (président du Centre d'interprétation des énergies renouvelables)

M. Guy St-Laurent, représentant le milieu des affaires (agronome, entreprise F. Ménard)

Table des matières

Liste des abréviations, acronymes et sigles	6
Liste des tableaux	6
Liste des figures.....	8
Mise en situation.....	9
CHAPITRE 1 – DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE.....	10
1.1 Géographie	10
1.1.1 Description et étendue du territoire.....	10
1.1.2 Référence au schéma d’aménagement de la MRC de Rouville.....	13
1.2 Démographie.....	13
1.2.1 Répartition de la population.....	13
1.2.2 Projection démographique	14
1.3 Caractéristiques socio-économiques	15
1.3.1 Indicateurs du marché du travail.....	15
1.3.2 Secteur d’activité économique.....	16
1.3.3 Revenu moyen d’emploi.....	16
1.3.4 Niveau de scolarité.....	17
CHAPITRE 2 – GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	17
2.1 Responsabilité de la gestion des matières résiduelles.....	17
2.2 Règlements relatifs à la gestion des matières résiduelles.....	18
2.3 Services municipaux de gestion des matières résiduelles.....	19
2.3.1 Collecte des matières résiduelles domestiques destinées à l’élimination	19
2.3.2 Collecte des matières recyclables	19
2.3.3 Collecte des matières organiques (résidus verts et sapins).....	20
2.3.4 Collecte des encombrants	20
2.3.5 Collecte des résidus domestiques dangereux (RDD)	21
2.3.6 Collecte des appareils des technologies de l’information et des communications (TIC)	21
2.3.7 Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)	21
2.3.8 Collecte des plastiques agricoles	21
2.3.9 Vidange des boues de fosses septiques	21
2.3.10 Boues d’usines d’épuration	22
CHAPITRE 3 – INTERVENANTS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	22
3.1 Recensement des organismes et entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles	22

CHAPITRE 4 – INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	25
4.1 Secteur résidentiel	25
4.1.1 Collecte des matières résiduelles domestiques.....	25
4.1.2 Collecte des matières recyclables.....	26
4.1.3 Collecte des résidus verts et des sapins.....	27
4.1.4 Collecte des RDD.....	27
4.1.5 Collecte des TIC	28
4.1.6 Collecte des textiles.....	29
4.1.7 Collecte des encombrants.....	29
4.1.8 Collecte des plastiques agricoles.....	29
4.1.9 Contenants consignés.....	29
4.1.10 Pneus hors d’usages.....	30
4.1.11 Boues de fosses septiques	30
4.1.12 Boues municipales.....	30
4.1.13 Bilan des matières résiduelles pour le secteur résidentiel en 2013.....	30
4.2 Secteur ICI	31
4.2.1 Limite de l’inventaire	31
4.2.2 Dénombrement et catégorisation des ICI	32
4.2.3 Inventaires des matières résiduelles générées.....	34
4.2.3.1 Déchets.....	35
4.2.3.2 Matières recyclables assimilables à la collecte sélective.....	36
4.2.3.3 Matières organiques putrescibles	38
4.2.3.4 Résidus de transformation industrielle et secteur primaire	39
4.2.3.4.1 Papier.....	39
4.2.3.4.2 Carton.....	40
4.2.3.4.3 Verre.....	40
4.2.3.4.4 Métaux.....	40
4.2.3.4.5 Plastique.....	41
4.2.3.4.6 Caoutchouc.....	42
4.2.3.4.7 Textile.....	42
4.2.3.5 Résidus domestiques dangereux et assimilables.....	42
4.2.3.5.1 Peintures.....	43
4.2.3.5.2 Huiles liquides de refroidissement, antigels, leurs filtres et contenants récupérés.....	43
4.2.3.5.3 Produits électroniques.....	44
4.2.3.5.4 Tubes fluorescents	45
4.2.3.5.5 Piles et batteries	45
4.2.3.5.6 Encres	46

4.2.3.6	Matières résiduelles nécessitant une gestion particulière.....	47
4.2.3.6.1	Véhicules hors d'usage.....	47
4.2.3.6.2	Pneus.....	47
4.2.3.6.3	Encombrants métalliques.....	48
4.2.3.6.4	Encombrants non métalliques.....	48
4.2.3.6.5	Autres.....	49
4.2.3.7	Résidus d'activités municipales.....	49
4.2.3.8	Résidus et sous-produits des activités de gestion des matières résiduelles.....	49
4.3	Matières totales générées par les ICI de la MRC de Rouville	50
4.3.1	Estimation des matières totales générées par les ICI.....	50
4.3.2	Secteur agriculture, foresterie, pêche et chasse.....	51
4.4	Validation des données.....	52
4.5	Matières totales générées par les ICI de la MRC de Rouville (hors-CMM)	54
4.6	Secteur CRD	56
4.7	Autres résultats de l'inventaire	57
CHAPITRE 5 – DIAGNOSTIC TERRITORIAL.....		58
5.1	Bilan du premier PGMR	58
5.2	Problématiques et enjeux	62
5.2.1	Portrait des matières résiduelles éliminées en 2013.....	62
5.2.1.1	Secteur résidentiel.....	62
5.2.1.2	Secteur ICI.....	63
5.2.1.3	Secteur CRD.....	63
CHAPITRE 6 – OBJECTIFS ET ORIENTATIONS		64
6.1	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles	64
6.2	Objectifs et orientations de la MRC de Rouville.....	64
CHAPITRE 7 – COÛTS ET ÉCHÉANCIERS.....		68
7.1	Prévisions budgétaires et échéanciers de réalisation	68
CHAPITRE 8 – PROGRAMME DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE DU PGMR.....		72
8.1	Programme de suivi et de surveillance.....	72
8.2	Plan de communication.....	72
	Bibliographie.....	73
	Annexe 1	74

Liste abrégées, acronymes et sigles

3RV-E	Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation, élimination
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CRD	Construction, rénovation et démolition
ICI	Industries, commerces et institutions
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
LES	Lieux d'enfouissement sanitaire
LET	Lieu d'enfouissement technique
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PTMOBC	Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage
MRC	Municipalité régionale de comté
RDD	Résidus domestiques dangereux
REP	Responsabilité élargie des producteurs
SCIAN	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord
TIC	Technologies de l'information et de la communication

Liste des tableaux

Tableau 1.1	Évolution de la population par municipalité entre 2006 et 2011
Tableau 1.2	Évolution de la population totale selon les groupes d'âge entre 2006 et 2011
Tableau 1.3	Perspectives d'évolution de la population de la MRC de Rouville, de la Montérégie et du Québec, 2011-2036
Tableau 1.4	Perspectives d'évolution du nombre de ménages de la MRC de Rouville, de la Montérégie et du Québec, 2011-2036
Tableau 1.5	Répartition des principaux emplois localisés selon les secteurs et sous-secteurs d'activité économique dans la MRC de Rouville en 2011
Tableau 1.6	Répartition des entreprises selon le nombre d'employés et le secteur d'activité économique dans la MRC de Rouville en 2012
Tableau 1.7	Revenu d'emploi moyen des travailleurs de 25 à 64 ans selon le groupe d'âge pour la MRC de Rouville
Tableau 1.8	Niveau de scolarité dans la MRC de Rouville et la Montérégie en 2011
Tableau 2.1	Règlements relatifs à la gestion des matières résiduelles en vigueur en 2015
Tableau 2.2	Services municipaux disponibles en 2015 et mode de traitement
Tableau 3.1	Principaux organismes ou entreprises oeuvrant sur le territoire d'application
Tableau 4.1	Quantité de matières résiduelles éliminées par municipalité en 2013
Tableau 4.2	Quantité de matières résiduelles récupérée par municipalité en 2013
Tableau 4.3	Quantité de RDD récupérées entre 2010 et 2013 par municipalité
Tableau 4.4	Quantité de RDD récupérées en 2012 et 2013 dans les quincailleries
Tableau 4.5	Quantité de TIC récupérées entre 2010 et 2013 par municipalité
Tableau 4.6	Collecte des encombrants en 2013
Tableau 4.7	Quantité de contenants consignés vendue et récupérée en 2013

- Tableau 4.8 Quantité de pneus hors d'usages générée en 2012 et 2013
- Tableau 4.9 Bilan des matières résiduelles pour le secteur résidentiel en 2013
- Tableau 4.10 Nombre d'entreprises par secteur économique pour la MRC de Rouville
- Tableau 4.11 Nombre d'employés par organisation ayant répondu au questionnaire
- Tableau 4.12 Estimation des tonnages de déchets pour l'ensemble des ICI de la MRC de Rouville 2013
- Tableau 4.13 Estimation des tonnages des matières recyclage assimilable à la collecte sélective pour l'ensemble des ICI de la MRC de Rouville 2013
- Tableau 4.14 Estimation des tonnages des matières organiques pour l'ensemble des ICI de la MRC de Rouville 2013
- Tableau 4.15 Estimation des tonnages des matières organiques pour l'ensemble des ICI de la MRC de Rouville 2013 par types de matière
- Tableau 4.16 Estimation des tonnages des résidus industriels et du secteur primaire récupérées, éliminés et générées pour l'ensemble des ICI de la MRC de Rouville en 2013
- Tableau 4.17 Estimation des tonnages de résidus industriels de papier récupéré, éliminé et généré pour l'ensemble des ICI à la MRC de Rouville
- Tableau 4.18 Estimation des tonnages de résidus industriels de cartons récupérés, éliminés et générés pour l'ensemble des ICI de la MRC de Rouville en 2013
- Tableau 4.19 Estimation des tonnages de résidus industriels de métal récupéré, éliminé et généré pour l'ensemble des ICI de la MRC de Rouville en 2013
- Tableau 4.20 Estimation des tonnages de résidus industriels de plastiques récupérée, éliminée et générée pour l'ensemble des ICI pour la MRC de Rouville en 2013
- Tableau 4.21 Estimation des tonnages de résidus domestiques dangereux (RDD) récupérés, éliminés et générés pour l'ensemble des ICI de la MRC de Rouville en 2013
- Tableau 4.22 Estimation des tonnages de peintures récupérées, éliminées et générées pour l'ensemble des ICI de la MRC de Rouville en 2013
- Tableau 4.23 Estimation des tonnages d'huiles, liquides de refroidissement, antigels, leurs filtres et contenants récupérés, éliminée et générée pour l'ensemble des ICI de la MRC de Rouville en 2013
- Tableau 4.24 Estimation des produits électroniques récupérés, éliminés et générés pour l'ensemble des ICI de la MRC de Rouville en 2013
- Tableau 4.25 Estimation des unités de lampes au mercure récupérées, éliminées et générées pour l'ensemble des ICI de la MRC de Rouville en 2013
- Tableau 4.26 Estimation du tonnage de piles et batteries récupérées, éliminées et générées pour l'ensemble des ICI de la MRC de Rouville en 2013
- Tableau 4.27 Estimation du tonnage d'encre récupérée, éliminée et générée pour l'ensemble des ICI de la MRC de Rouville en 2013
- Tableau 4.28 Estimation du tonnage de matières nécessitant une gestion particulière récupérée, éliminée et générée pour l'ensemble des ICI de la MRC de Rouville en 2013
- Tableau 4.29 Estimation des véhicules récupérés, éliminés et générés pour l'ensemble des ICI de la MRC de Rouville en 2013
- Tableau 4.30 Estimation des pneus récupérés, éliminés et générés pour l'ensemble des ICI de la MRC de Rouville en 2013
- Tableau 4.31 Estimation du tonnage des encombrants métalliques récupérés, éliminées et générées pour l'ensemble des ICI de la MRC de Rouville en 2013
- Tableau 4.32 Estimation du tonnage des encombrants non métalliques récupérés, éliminés et générés pour l'ensemble des ICI de la MRC de Rouville en 2013

- Tableau 4.33 Estimation du tonnage des résidus d'activités municipales récupérés, éliminés et générés pour l'ensemble des ICI de la MRC de Rouville en 2013
- Tableau 4.34 Estimation du tonnage des matières de la MRC de Rouville en 2013
- Tableau 4.35 Estimation du tonnage des matières sous la REP de la MRC de Rouville en 2013
- Tableau 4.36 Estimation du tonnage des matières de la MRC de Rouville en 2013 (en ne pondérant pas les matières organiques générées par l'entreprise Agromex)
- Tableau 4.37 Estimation du tonnage des matières résiduelles récupérées, éliminées et générées pour le secteur agriculture, foresterie, pêche et chasse de la MRC de Rouville en 2013
- Tableau 4.38 Matières générées du secteur ICI de la MRC de Rouville en 2013 selon l'outil de RECYC-QUÉBEC
- Tableau 4.39 Comparaison entre les données de l'inventaire, de l'outil de RECYC-QUÉBEC et de l'inventaire réalisé en 2000
- Tableau 4.40 Matières totales générées par les municipalités de la MRC de Rouville hors-CMM
- Tableau 4.41 Estimations du tonnage des résidus de construction, de rénovations ou de démolition (CRD) récupérés, éliminés et générés pour l'ensemble des ICI de la MRC de Rouville en 2013
- Tableau 4.42 Estimation du tonnage des résidus de CRD des ICI de la MRC de Rouville en 2013 en fonction des matières générées régionalement
- Tableau 4.43 Estimation du tonnage des résidus de CRD des ICI de la MRC de Rouville en 2013 en fonction des permis de bâtir
- Tableau 4.44 Programmes et certifications en place dans les ICI
- Tableau 5.1 État de réalisation des actions prévues au PGMR 2004-2008
- Tableau 5.2 Actions réalisées par la MRC de Rouville non prévues au premier PGMR
- Tableau 5.3 Matières éliminées en 2013 par municipalité pour le secteur résidentiel
- Tableau 5.4 Matières recyclables en 2013 pour le secteur résidentiel
- Tableau 5.5 Matières putrescibles récupérées en 2013
- Tableau 5.6 Collecte des textiles et encombrants en 2013
- Tableau 5.7 Élimination par catégorie des matières résiduelles par municipalité en 2013
- Tableau 6.1 Orientations et objectifs de la MRC de Rouville
- Tableau 6.2 Actions proposées afin d'atteindre les objectifs du PGMR 2016-2020
- Tableau 7.1 Coûts et échéanciers des actions d'information, de sensibilisation et d'éducation pour la mise en œuvre du PGMR
- Tableau 7.2 Coûts et échéanciers des actions reliées aux services pour la mise en œuvre du PGMR
- Tableau 7.3 Coûts et échéanciers des actions reliées à la réglementation pour la mise en œuvre du PGMR
- Tableau 7.4 Coûts et échéanciers des actions reliées aux études pour la mise en œuvre du PGMR

Liste des figures

- Figure 1.1 Localisation de la MRC de Rouville en Montérégie
- Figure 1.2 Principaux axes routiers de la MRC de Rouville
- Figure 1.3 Plan affectations du sol de la MRC de Rouville
- Figure 1.4 Territoire d'application du PGMR de la MRC de Rouville

Mise en situation

La MRC de Rouville a été constituée par lettres patentes délivrées le 1^{er} janvier 1982. À cette époque, ses responsabilités se situaient avant tout au niveau des pouvoirs et responsabilités que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et le Code municipal attribuent nommément aux MRC. À la suite de l'acquisition de compétences effectuée conformément au Code municipal, les responsabilités de la MRC se sont étendues à d'autres domaines d'intervention, dont à celui de la gestion des matières résiduelles.

Cette dernière responsabilité se veut l'aboutissement d'une implication de la MRC qui remonte depuis 1988 avec la création d'un comité de gestion des déchets ayant notamment pour mandat d'étudier, de façon concrète et précise, les meilleures solutions applicables à l'égard de son territoire relativement à la gestion des matières résiduelles.

En lien avec toutes ses démarches, la MRC de Rouville a adopté en 2005 son premier plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) qui répondait ainsi à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008. Avec une série d'objectifs et d'actions de mise en œuvre pour les atteindre, la MRC a su être proactive grâce à la réalisation de plusieurs actions permettant de réduire substantiellement les quantités de matières résiduelles dirigées dans les sites d'enfouissement, et ce malgré certaines restrictions financières typiques aux MRC de plus petite taille.

Afin d'accentuer la mise en place de différents projets en gestion des matières résiduelles touchant son territoire, la MRC de Rouville déclarait en 2009 sa compétence à l'égard de l'ensemble des municipalités dont le territoire est compris dans le sien relativement à tout le domaine de la GMR. Cette décision a été prise dans l'intérêt des municipalités sous le principe reconnu que le regroupement municipal permet d'obtenir de meilleurs résultats tant au niveau environnemental, social et surtout économique.

Désirant améliorer ses performances en gestion des matières résiduelles, la MRC entame donc la révision de son PGMR avec comme nouvelle base la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles – Plan d'action 2011-2015. Les objectifs à poursuivre sont toujours en lien avec la hiérarchie des 3RV-É et par conséquent la MRC de Rouville cherchera dans le choix de ses actions à n'enfouir qu'une seule matière, le résidu ultime.



Chapitre 1 - Description géographique

1.1 Géographie

1.1.1 Description et étendue du territoire

Le territoire de la MRC de Rouville est situé au cœur de la région administrative de la Montérégie (Figure 1.1) non loin des villes de Granby, de Longueuil, de Saint-Hyacinthe et de Saint-Jean-sur-Richelieu. Plus précisément, la MRC est délimitée, du nord au sud, par les monts Rougemont et Yamaska jusqu'environ 5 km au sud de l'autoroute des Cantons de l'Est (autoroute 10). D'est en ouest, elle s'étend du Mont Yamaska jusqu'à la rivière Richelieu, laquelle constitue la limite ouest du territoire de la MRC de Rouville. Le territoire de la MRC est parcouru par un réseau routier de plus de 596 km dont les principaux axes routiers sont l'autoroute 10 et les routes 112, 133, 227 et 235 (Figure 1.2).

La MRC de Rouville est composée de 8 municipalités (Ange-Gardien, Marieville, Richelieu, Rougemont, Saint-Césaire, Sainte-Angèle-de-Monnoir, Saint-Mathias-sur-Richelieu et Saint-Paul-d'Abbotsford) à caractère rural avec une superficie totale de 489 km² dont 96 % se retrouve en zone agricole permanente (voir Figure 1.3 - Plan d'affectation du sol). Sans surprise, l'agriculture constitue la vocation première de la MRC avec une superficie exploitée de 395 km². À cette activité économique s'étendant sur plus de 80 % du territoire, s'ajoutent des activités commerciales et de services, des activités de transformation agroalimentaire et de première transformation des métaux.

Par ailleurs, une partie de son territoire, soit les municipalités de Richelieu et Saint-Mathias-sur-Richelieu, est aussi comprise dans la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et par conséquent sont assujetties aux mesures retenues par le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR). L'inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire d'application détaillé dans le chapitre 4 ne couvre donc pas les matières produites sur le territoire de ses deux (2) municipalités (Figure 1.4 - Territoire d'application).

Figure 1.1 : Localisation de la MRC de Rouville en Montérégie

Localisation de la MRC de Rouville en Montérégie

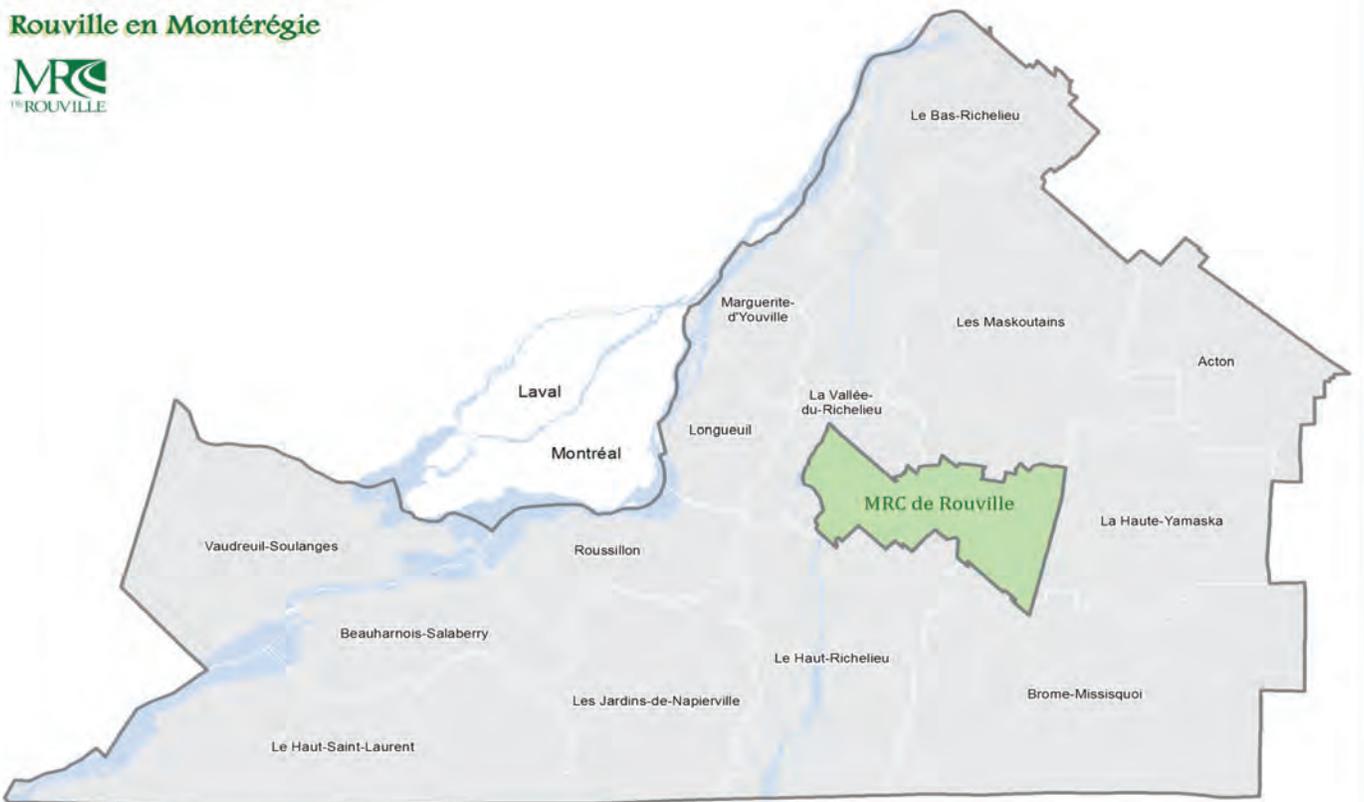


Figure 1.2 : Principaux axes routiers de la MRC de Rouville



Figure 1.3 : Plan affectations du sol de la MRC de Rouville

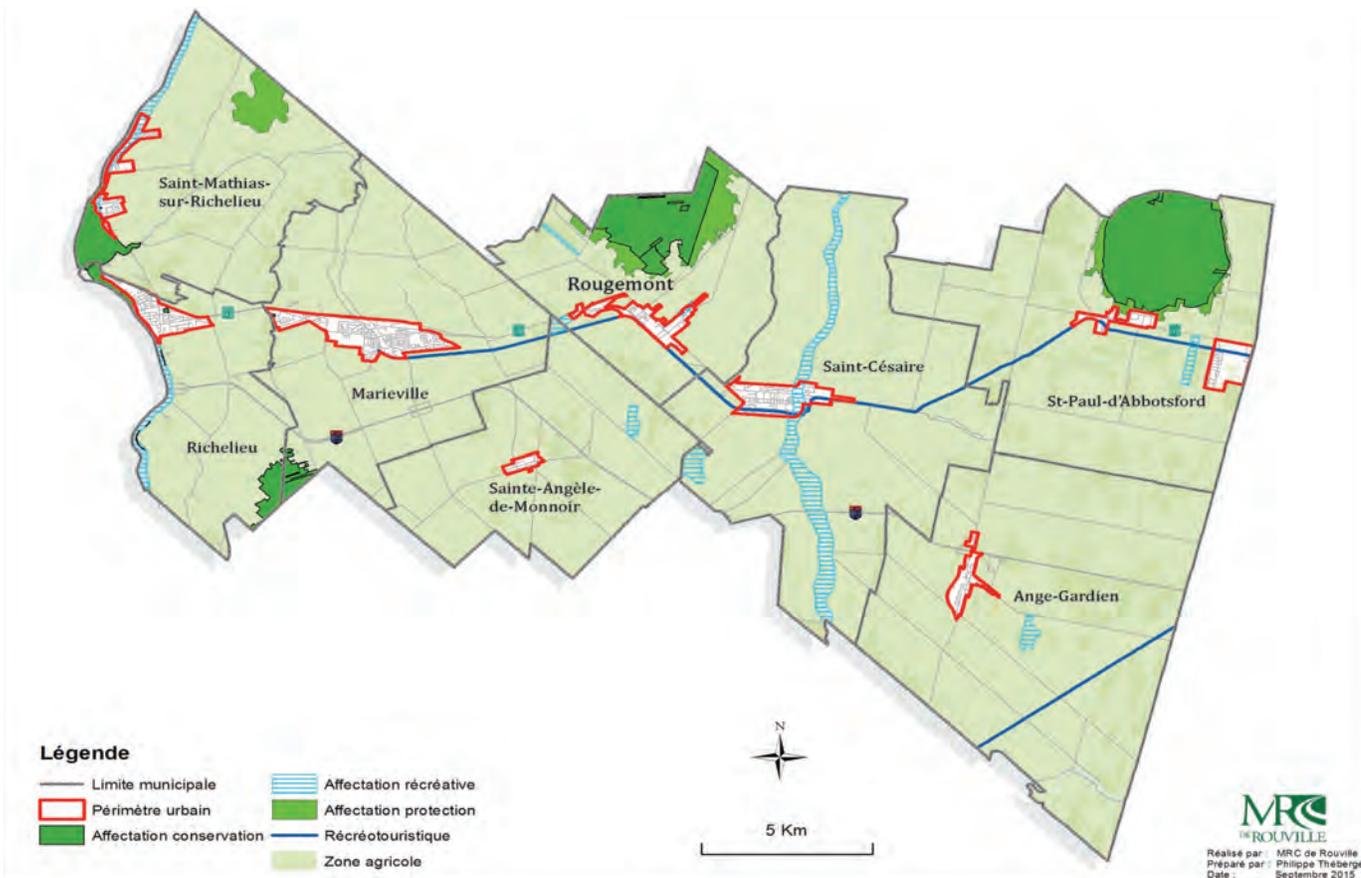
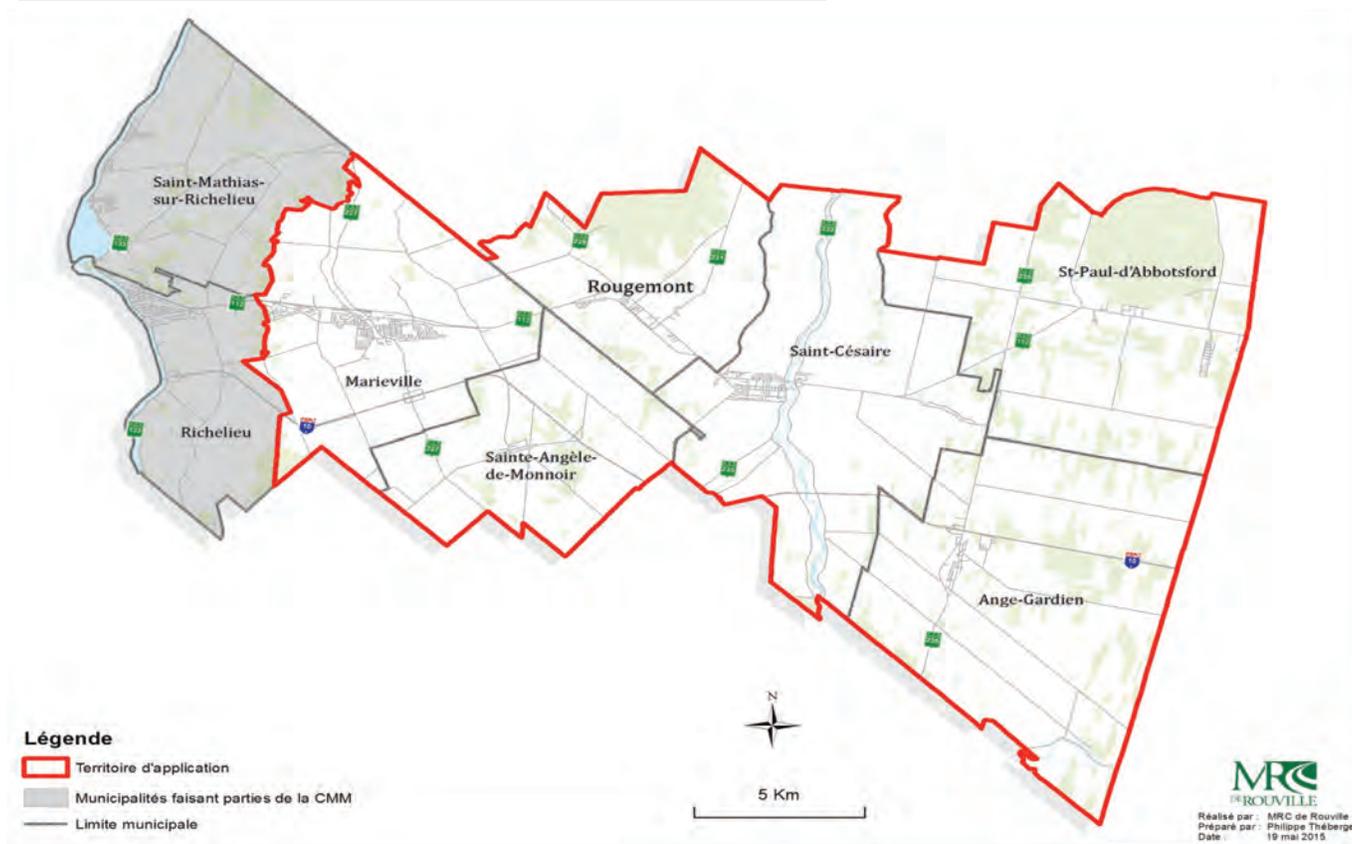


Figure 1.4 : Territoire d'application du PGMR de la MRC de Rouville



1.1.2 Référence au schéma d'aménagement de la MRC de Rouville

La gestion des matières résiduelles occupe une place importante parmi les champs d'intérêt de la MRC depuis sa fondation. Les interventions et actions de la MRC en cette matière ont débuté par la planification de la gestion des matières résiduelles et le contrôle de l'implantation de certaines activités lors de l'élaboration du premier schéma d'aménagement (SA), lequel est entré en vigueur en 1989. Dans le cadre de la mise en œuvre du SA, la MRC s'est attardée, jusqu'en 2005, à mettre en place et à développer des services régionaux de collecte, transport et traitement des matières résiduelles et à s'assurer de la conformité des règlements d'urbanisme aux dispositions prévues au SA. Au début du processus d'élaboration du schéma d'aménagement révisé (SAR), un règlement de contrôle intérimaire a été adopté en 1998 afin de régir, restreindre ou interdire certaines activités reliées à la gestion des matières résiduelles et ainsi d'éviter de compromettre l'atteinte des objectifs contenus au SAR.

Avec la révision du PGMR de la MRC de Rouville et l'inscription à ce plan de moyens de mise en œuvre, l'enjeu de la gestion des matières résiduelles au SAR concerne uniquement la localisation et l'implantation des activités d'utilisation du sol impliquant ces matières. Ainsi, dans une optique de concordance et d'intégration des divers plans, schémas et politiques de la MRC de Rouville, le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) définit des objectifs spécifiques et des intentions d'aménagement qui permettent ou facilitent la mise en œuvre du PGMR révisé de la MRC de Rouville, et ce, dans une perspective de développement durable.

En ce sens, le SADR interdit l'enfouissement sanitaire sur l'ensemble de son territoire. Par contre, il permet l'élimination et le traitement des matériaux secs, à l'exclusion des résidus de construction et de démolition, dans des secteurs de moindre impact sur l'environnement et l'agriculture et n'impliquant aucune nuisance au milieu bâti ou aux territoires d'intérêt écologique. En ce qui concerne les résidus de construction et de démolition, le SADR permet la récupération, le tri et l'enfouissement des résidus de construction ou de démolition seulement dans le site actuel de la Carrière l'Ange-Gardien située dans la municipalité d'Ange-Gardien. Enfin, étant donné que les anciens lieux d'élimination des déchets et de dépôt de matériaux secs constituent des sources potentielles de nuisances à l'environnement, il serait autorisé d'y faire la récupération et le tri des matières résiduelles dans ses lieux.

1.2 Démographie

1.2.1 Répartition de la population

La population de la MRC s'établissait à 35 690 personnes en 2011, soit une augmentation de 13,8 % par rapport à 2006 (Tableau 1.1). Cette augmentation est plus que le double de l'augmentation connue pour l'ensemble de la Montérégie au cours de la même période et nettement supérieure à celle de l'ensemble du Québec.

La croissance démographique est toutefois très inégale à l'intérieur de la MRC. Des municipalités comme Ange-Gardien, Marieville et Sainte-Angèle-de-Monnoir ont vu leur population croître considérablement depuis 2006, alors que d'autres municipalités ont connu une croissance modeste. À noter qu'aucune municipalité de la MRC n'a été touchée par une baisse de population durant cette période.

Avec 10 094 habitants en 2011, la municipalité de Marieville concentre près du tiers de la population de la MRC et remporte la palme du dynamisme démographique avec un boom de 34,1 % par rapport à 2006. Outre Saint-Césaire (5 686 habitants) et Richelieu (5 467 habitants), les autres municipalités comptent toutes moins de 5 000 habitants.

Tableau 1.1 : Évolution de la population par municipalité entre 2006 et 2011

Municipalité	Population 2006	Population 2011	Variation 2006/2011	Superficie (km ²)	Densité de population 2011 (hab/km ²)
Ange-Gardien	1 987	2 420	21,8 %	90,26	26,81
Mariville	7 527	10 094	34,1 %	62,71	160,96
Richelieu	5 208	5 467	5,0 %	32,43	168,58
Rougemont	2 622	2 723	3,9 %	44,39	61,34
Saint-Césaire	5 151	5 686	10,4 %	84,04	67,66
Sainte-Angèle-de-Monnoir	1 540	1 812	17,7 %	44,98	40,28
Saint-Mathias-sur-Richelieu	4 506	4 618	2,5 %	50,01	92,34
Saint-Paul-d'Abbotsford	2 824	2 870	1,6 %	80,01	35,87
MRC de Rouville	31 365	35 690	13,8 %	485,00	73,59

Sources : Statistique Canada, Recensements de 2006 et 2011 et MRC de Rouville

Par ailleurs, l'évolution de la population totale selon les groupes d'âge (Tableau 1.2) indique plusieurs points déterminants, notamment :

- contrairement à l'ensemble de la Montérégie et du Québec, la population de 30 à 44 ans de la MRC de Rouville affiche une hausse en 2011 par rapport à 2006 (+7,0 %);
- augmentation de deux points de pourcentage de la part de la population de 45 ans et plus dans la population totale (2006 : 42 % et 2011 : 44 %);
- forte croissance entre 2006 et 2011 de la population de 45 ans et plus (+19,2 %).

Tableau 1.2 : Évolution de la population totale selon les groupes d'âge entre 2006 et 2011

Groupe d'âge	MRC de Rouville			Montérégie			Québec		
	2006 nombre	2011 nombre	Variation 2006/2011 %	2006 nombre	2011 nombre	Variation 2006/2011 %	2006 nombre	2011 nombre	Variation 2006/2011 %
0 à 14 ans	5 620	6 200	10,3	240 990	242 780	0,7	1 252 505	1 258 625	0,5
15 à 29 ans	6 035	6 785	12,4	249 005	258 595	3,9	1 440 050	1 471 835	2,2
30 à 44 ans	6 530	6 990	7,0	288 295	282 690	-1,9	1 588 740	1 550 480	-2,4
45 à 54 ans	5 385	6 015	11,7	226 440	239 680	5,8	1 232 115	1 272 270	3,3
55 à 64 ans	3 920	4 740	20,9	176 215	200 545	13,8	952 425	1 092 110	14,7
65 ans et plus	3 875	4 960	28,0	176 775	218 145	23,4	1 080 300	1 257 685	16,4
Total	31 365	35 690	13,8	1 357 720	1 442 435	6,2	7 546 135	7 903 000	4,7

Sources : Statistique Canada, Recensements de 2006 et 2011

1.2.2 Projection démographique

L'évolution des quantités de matières résiduelles sur le territoire de la MRC de Rouville est directement liée à la celle de sa démographie et de l'apport de son activité économique. Sur le premier élément, la population de la MRC devrait croître de 17,8 % (Tableau 1.3) et le nombre de ménages privés de 20,1 % d'ici 2031 selon une projection de l'Institut de la statistique du Québec (Tableau 1.4). Cette importante augmentation aura un impact certain sur les mesures à prévoir afin d'atteindre les objectifs de la Politique.

Tableau 1.3 :**Perspectives d'évolution de la population de la MRC de Rouville, de la Montérégie et du Québec, 2011-2036**

Territoire	Perspectives d'évolution de la population						Variation 2011-2016 %	Variation 2011-2036 %
	2011	2016	2021	2026	2031	2036		
MRC de Rouville	36 079	37 448	38 998	40 410	41 524	42 501	3,8	17,8
Montérégie	1 469 505	1 543 332	1 615 104	1 681 624	1 736 072	1 778 906	5,0	21,1
Québec	8 007 656	8 357 630	8 677 760	8 967 165	9 205 587	9 394 684	4,4	17,3

Tableau 1.4 :**Perspectives d'évolution du nombre de ménages de la MRC de Rouville, de la Montérégie et du Québec, 2011-2036**

Territoire	Perspectives d'évolution du nombre de ménages						Variation 2011-2016 %	Variation 2011-2036 %
	2011	2016	2021	2026	2031	2036		
MRC de Rouville	14 470	15 248	15 956	16 499	19 951	17 374	5,3	20,1
Québec	3 408 419	3 609 298	3 773 388	3 901 916	4 013 491	4 110 680	5,8	20,6

1.3 Caractéristiques socio-économiques

1.3.1 Indicateurs du marché du travail

Lors du recensement de 2011, sur une population de 20 585 personnes actives de 15 ans et plus, la MRC de Rouville ne comptait que seulement 980 chômeurs, soit un taux de chômage de 4,8 % comparativement à 4,5 % en 2006. Toutefois, le taux de 2011 est inférieur à la moyenne montérégienne qui lui est de 5,8 %.

De ce nombre de personnes actives, 7 935 occupaient un emploi localisé sur le territoire de la MRC de Rouville (38,5 %). S'ajoute 5 785 personnes provenant de l'extérieur du territoire pour un total de 13 720 emplois localisés dans la MRC.

Le tableau 1.5 indique les principaux secteurs et sous-secteurs d'activité économique localisés dans la MRC de Rouville. Globalement, le secteur des services avec 56,0 % est le moteur d'emploi sur le territoire suivi par le secteur de la fabrication à 29,7 %, dont le sous-secteur de la fabrication d'aliments est le plus grand employeur de la MRC avec 12,2 % des emplois locaux.

Tableau 1.5 : Répartition des principaux emplois localisés selon les secteurs et sous-secteurs d'activité économique dans la MRC de Rouville en 2011

Secteurs et sous-secteurs d'activité économique	MRC de Rouville	
	Nombre d'emplois	%
41-91 Services	7 690	56,0
44-45 Commerce de détail	1 525	11,1
62 Soins de santé et assistance sociale	1 380	10,1
72 Hébergement et services de restauration	725	5,3
48-49 Transport et entreposage	645	4,7
31-33 Fabrication	4 080	29,7
311 Fabrication d'aliments	1 675	12,2
332 Fabrication de produits métalliques	940	6,9
11 Agriculture, foresterie, pêche et chasse	1 190	8,7
23 Construction	680	5,0

1.3.2 Secteur d'activité économique

En 2012, il y avait 1 167 entreprises comptant un employé et plus sur le territoire de la MRC de Rouville. Les entreprises sont généralement de petites tailles avec près de neuf entreprises sur dix comptant moins de vingt employés (87,6 %) et seulement 1,7 % des entreprises ont 100 employés et plus.

Comme le secteur des services est le moteur de l'emploi, il est aussi le secteur qui comprend le plus d'entreprises avec 675, soit 57,9 % du total. Le secteur de la construction suit avec 210 entreprises, soit 18 % de toutes les entreprises de la MRC. Pour sa part, le secteur de la fabrication était composé de 81 entreprises, soit 6,9 % du total, mais représente 60,0 % des entreprises comptant 100 employés et plus (12 sur 20). Le Tableau 1.6 détaille la répartition des entreprises selon le nombre d'employés par secteur d'activité économique.

Tableau 1.6 : Répartition des entreprises selon le nombre d'employés et le secteur d'activité économique dans la MRC de Rouville en 2012

Secteur d'activité économique	Nombre d'entreprises	Nombre d'employés						
		1 à 4	5 à 9	10 à 19	20 à 49	50 à 99	100 à 199	200 et plus
Total	1 167	640	234	148	93	32	14	6
11-21 Primaire	200	137	36	14	11	2	0	0
22 Services publics	1	1	0	0	0	0	0	0
23 Construction	210	131	47	17	15	0	0	0
31-33 Fabrication	81	18	17	16	13	5	10	2
41-91 Services	675	353	134	101	54	25	4	4

1.3.3 Revenu moyen d'emploi

Le revenu moyen d'emploi des résidents de la MRC de Rouville est d'environ 3 600 \$ (8 %) plus bas, en moyenne, que celui des résidents de la CRÉ – Montérégie Est en 2012. Les revenus d'emplois les plus faibles des résidents de la MRC sont dans le secteur des ressources naturelles, de l'agriculture et de la production connexe, le domaine des arts, de la culture, des sports et des loisirs ainsi que dans celui de la vente et des services. À l'opposé, les résidents qui travaillent dans le domaine de la gestion (56 775 \$), des sciences naturelles et appliquées et des domaines apparentés (53 933 \$) et dans celui de la santé (46 890 \$) sont les mieux rémunérés de la MRC.

Tableau 1.7 : Revenu d'emploi moyen des travailleurs de 25 à 64 ans selon le groupe d'âge pour la MRC de Rouville

Groupe d'âge	2008	2009	2010	2011	2012
25 à 34 ans	33 647 \$	34 614 \$	36 007 \$	36 852 \$	37 737 \$
35 à 44 ans	41 324 \$	42 070 \$	43 385 \$	45 001 \$	46 142 \$
45 à 54 ans	42 465 \$	43 601 \$	45 605 \$	47 419 \$	48 847 \$
55 à 64 ans	39 781 \$	40 098 \$	42 306 \$	42 617 \$	43 867 \$
Moyenne MRC	39 300 \$	40 047 \$	41 684 \$	42 917 \$	44 101 \$
CRÉ – Montérégie Est	43 099 \$	43 283 \$	44 526 \$	46 500 \$	47 688 \$

1.3.4 Niveau de scolarité

La population de la MRC de Rouville présente un niveau de scolarité inférieur à celui de l'ensemble de la Montérégie en 2011. Le pourcentage de la population n'ayant pas de diplôme est plus élevé (20,8 % par rapport à 14,4 % en Montérégie) et le taux de diplômés universitaire (baccalauréat et plus) est moins élevé (11,0 % comparativement à 21,1 % en Montérégie).

Par contre, les proportions de la population de la MRC ayant un diplôme d'études secondaires, professionnelles ou collégiales sont supérieures à celles de l'ensemble de la Montérégie, ce qui semble aller de pair avec la structure de l'emploi territorial.

Par ailleurs, en raison de diminution de la force de travail (les 15 à 64 ans) en Montérégie au cours des prochaines années, les emplois exigeants une formation professionnelle au secondaire et ceux exigeants une formation technique au collégial sont ceux qui offriront le plus de possibilités d'emploi.

Tableau 1.8 : Niveau de scolarité dans la MRC de Rouville et la Montérégie en 2011

Niveau de scolarité	MRC de Rouville %	Montérégie %
Aucun diplôme	20,8	14,4
Diplôme études professionnelles (DEP)	22,9	19,0
Diplôme études secondaire (DES)	21,9	21,1
Diplôme études collégiales (DEC)	19,6	19,1
Certificat universitaire	3,8	5,3
Baccalauréat et plus	11,0	21,1

Chapitre 2 - Gestion actuelle des matières résiduelles

2.1 Responsabilité de la gestion des matières résiduelles

La MRC de Rouville a depuis septembre 2009 obtenu de la part des municipalités de son territoire la délégation de compétence sur tout le domaine de la gestion des matières résiduelles, incluant les boues de fosses septiques à la suite d'un amendement effectué en 2011. Cette étape était l'aboutissement d'une démarche entreprise depuis plusieurs années par la MRC avec des actions axées particulièrement sur le regroupement municipal dans le cadre d'appel d'offres pour la desserte de diverses collectes, dont notamment la fourniture du service de collecte des matières recyclables en 2003 et la fourniture du service de collecte des ordures en 2005.

2.2 Règlements relatifs à la gestion des matières résiduelles

Tableau 2.1 : Règlements relatifs à la gestion des matières résiduelles en vigueur en 2015

Règlement	Date d'adoption	Matières visées	Résumé
Règlement numéro 245-08 sur la collecte des résidus verts	06/02/2008	Résidus verts	Le règlement a pour but de faciliter les travaux d'enlèvement des résidus verts. À cette fin, il établit des règles relatives à l'enlèvement des résidus verts et vise les usagers du service régional de collecte des résidus verts.
Règlement numéro 257-09 sur la déclaration de la compétence de la MRC de Rouville à tout le domaine de la gestion des matières résiduelles	02/09/09	n/a	Le règlement a pour objet de déclarer la compétence de la MRC de Rouville à l'égard de l'ensemble des municipalités dont le territoire est compris dans le sien relativement à tout le domaine de la gestion des matières résiduelles.
Règlement numéro 258-10 créant le Comité de gestion des matières résiduelles	20/01/2010	n/a	Comité doit examiner et étudier toute question concernant la gestion des matières résiduelles et, le cas échéant, il doit suivre toutes les directives données par le conseil pour la réalisation de ses mandats.
Règlement numéro 262-10 sur la collecte des matières résiduelles domestiques	19/01/2011	Ordures + encombrants	Le Règlement a pour but de faciliter le service de collecte des matières résiduelles domestiques. À cette fin, il établit des règles relatives à la collecte des matières résiduelles domestiques.
Règlement numéro 266-11 sur la collecte sélective des matières recyclables	23/11/2011	Matières recyclables	Le règlement a pour but de faciliter les travaux de collecte des matières recyclables. À cette fin, il établit des règles relatives à la collecte des matières recyclables et vise les usagers du service régional de collecte sélective.
Règlement numéro 267-12 sur la vidange périodique des boues de fosses septiques	07/03/2012	Boues fosses septiques	Le règlement a pour but de faciliter les travaux de vidange des boues de fosses septiques. À ces fins, il établit les normes relatives à la vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées et vise les usagers du service régional de vidange périodique des boues de fosses septiques.

2.3 Services municipaux de gestion des matières résiduelles

Les citoyens des huit municipalités de la MRC ont plusieurs collectes à leur disposition afin de leur permettre de mieux trier leurs matières résiduelles et ainsi détourner de plus grande quantité des sites d'enfouissement. Le Tableau 2.2 énumère les différents programmes municipaux en application sur le territoire de la MRC de Rouville en 2015. Le détail de chacun des programmes est présenté dans les sections suivantes.

Tableau 2.2 : Services municipaux disponibles en 2015 et mode de traitement

Municipalité	Ordures	Matière recyclable	Résidus verts	Sapins	Encombrants	RDD	TIC	CRD	Plastique agricole	Boues fosses septiques	Boues usines épuration
	PP	PP	PP	PP	PP	AV	AV	AV	AV		
Ange-Gardien	É	V	---	V	É	É+V	V	---	V	V	
Marieville	É	V	---	V	É	É+V	V	É+V	V	V	
Richelieu	É	V	V ⁽¹⁾	V	É	É+V	V	---	V	V	
Rougemont	É	V	V ⁽¹⁾	V	É	É+V	V	---	V	V	
Saint-Césaire	É	V	V ⁽²⁾	V	É	É+V	V	É+V	V	V	
Sainte-Angèle-de-Monnoir	É	V	V ⁽²⁾	V	É	É+V	V	---	V	V	
Saint-Mathias-sur-Richelieu	É	V	V ⁽²⁾	V	É	É+V	V	É+V	V	V	
Saint-Paul-d'Abbotsford	É	V	---	V	É	É+V	V	---	V	V	

Légende : PP= Porte-à-porte AV= Apport volontaire É= Élimination V= Valorisation

Notes : (1) Secteur rural et urbain (2) Secteur urbain

2.3.1 Collecte des matières résiduelles domestiques destinées à l'élimination

Depuis 2005, la MRC de Rouville offre un service régional de collecte des ordures domestiques porte-à-porte à l'ensemble des municipalités de son territoire. Le nombre d'unités résidentielles desservies par cette collecte se chiffrait à 15 078 en 2015, soit une augmentation de 24 % par rapport à 2005 (12 144). Les petits ICI dont les ordures s'apparentent en quantité au secteur résidentiel sont inclus dans ce nombre.

En 2015, les ordures sont collectées par la compagnie RCI Environnement (division WM Québec inc.) dans le cadre d'un contrat de 5 ans se terminant le 31 décembre 2018. Les ordures sont acheminées à deux lieux d'enfouissement. Pour la partie ouest du territoire (incluant les municipalités de Marieville, Richelieu, Sainte-Angèle-de-Monnoir et Saint-Mathias-sur-Richelieu), les ordures transitent par le centre de transbordement de RCI Environnement situé à Longueuil et par la suite elles sont acheminées au lieu d'enfouissement de Waste Management situé à Saint-Nicéphore. Pour la partie est du territoire (incluant les municipalités d'Ange-Gardien, Rougemont, Saint-Césaire et Saint-Paul-d'Abbotsford), les ordures sont acheminées directement au lieu d'enfouissement de Services Matrec situé à Sainte-Cécile-de-Milton.

Le prix de la collecte des ordures est établi à l'unité d'occupation desservie et est fixe pour la durée du contrat. En 2015, ce prix s'établit à 102,93 \$ (incluant les taxes et les redevances applicables) pour un coût total de 1 552 000 \$ pour la desserte de l'ensemble des municipalités de la MRC de Rouville.

2.3.2 Collecte des matières recyclables

Le service régional de collecte des matières recyclables porte-à-porte est offert depuis 2003 à toutes les municipalités de la MRC. Le nombre d'unités résidentielles desservies par cette collecte se chiffrait à 16 131 en 2015, soit une augmentation de 42 % par rapport à 2003 (11 371). La différence plus marquante de l'augmentation du nombre d'unités desservies par rapport à la collecte des ordures s'explique par un changement d'équipement réalisé en 2008. En effet, la MRC a décidé d'implanter le bac bleu de 360 L en

remplacement du petit bac de 64 L. Contrairement au petit bac qui ne desservait pas en totalité les ICI, le nouveau bac a été livré à l'ensemble des unités ICI présent sur le territoire. Ce n'est toutefois pas encore tous les ICI qui participent à la collecte puisque beaucoup d'entre eux sont de grands générateurs et considèrent qu'ils sont mieux desservis par des contrats privés avec conteneur.

La façon de trier les matières recyclables a aussi changé avec l'introduction du bac de 360 L. Dorénavant les citoyens n'ont plus à faire le tri de leurs matières puisque la collecte est de type pêle-mêle et est effectuée aux deux semaines.

Afin d'améliorer la performance de la collecte des matières recyclables dans les immeubles résidentiels de 12 unités et plus, la MRC a obligé la desserte par conteneurs en 2012. Le faible taux d'utilisation des bacs de 360 L par les locataires de multilogements et dans certains cas le refus par les propriétaires d'avoir des bacs lors de la distribution en 2008 ont incité la MRC à procéder autrement afin de détourner les matières recyclables des conteneurs à ordures.

En 2012, la MRC a octroyé un contrat de 5 ans à la compagnie Services Matrec inc. qui se termine le 31 décembre 2016. Comme dans le cas de la collecte des ordures, l'entrepreneur a deux centres de tri pour les matières collectées. La partie ouest du territoire de la MRC (Marieville, Richelieu, Rougemont et Saint-Mathias-sur-Richelieu) est dirigée au centre de tri de Services Matrec inc. situé à Saint-Hubert et la partie est (Ange-Gardien, Rougemont, Saint-Césaire et Saint-Paul-d'Abbotsford) est traitée au centre de tri de Sani-Éco situé à Granby.

Le prix de la collecte des matières recyclables est établi à l'unité d'occupation desservie incluant les unités desservies dans les multilogements et est fixe pour la durée du contrat. En 2015, ce prix s'établit à 55,68 \$ (incluant les taxes) pour un coût total de 898 175 \$ pour la desserte de l'ensemble des municipalités de la MRC de Rouville.

2.3.3 Collecte des matières organiques (résidus verts et sapins)

Le service régional de collecte des matières organiques porte-à-porte est offert depuis 2004 dans cinq municipalités sur huit de la MRC (Richelieu, Rougemont, Saint-Césaire, Sainte-Angèle-de-Monnoir et Saint-Mathias-sur-Richelieu). Les municipalités d'Ange-Gardien, Marieville et Saint-Paul-d'Abbotsford n'ont pas délégué leur compétence à ce service. Il est à noter toutefois que Marieville participe depuis 2012 à une collecte spéciale des feuilles à l'automne par l'entremise de l'entrepreneur de la MRC. Les deux autres municipalités ont aussi offert des collectes de feuilles à leurs citoyens, soit par un autre entrepreneur (Saint-Paul-d'Abbotsford) ou par un apport volontaire sur les terres d'un cultivateur (Ange-Gardien).

Seulement les sacs (transparents ou orange) de résidus verts sont acceptés (feuilles, herbe coupée, résidus de jardin) dans le cadre des 28 collectes effectuées à compter de la mi-avril jusqu'à la mi-novembre. Le nombre d'unités résidentielles desservies se chiffrait à 6 032 en 2015. Les municipalités de Richelieu et Rougemont sont desservies pour l'ensemble de leur territoire (secteur rural et secteur urbain) alors que les autres municipalités desservent seulement le secteur urbain. Près de 7 000 tonnes métriques de résidus verts ont été détournées des sites d'enfouissement depuis le début de cette collecte.

En 2015, la collecte des résidus verts était effectuée par l'entreprise Services Environnementaux Richelieu et son contrat avec la MRC de Rouville se termine le 31 décembre 2018. Il en coûte 25,23 \$ par unité pour la desserte de ce service.

La MRC a introduit la collecte des sapins à l'ensemble des municipalités (secteur urbain et secteur rural) en 2013. Cette collecte a permis de valoriser plus de 3 500 kg de sapins au cours des trois dernières années. La collecte est effectuée la deuxième semaine de janvier par l'entreprise Services Environnementaux Richelieu à même le contrat pour la collecte des résidus verts.

2.3.4 Collecte des encombrants

Il n'y a pas proprement parlé une collecte distincte pour les encombrants sur le territoire de la MRC. Il est prévu dans le contrat de la collecte des matières résiduelles domestiques d'effectuer six collectes de résidus volumineux ou encombrants durant l'année avec le même camion qui ramasse porte à porte les contenants à ordures.

2.3.5 Collecte des résidus domestiques dangereux (RDD)

Après avoir effectué des collectes itinérantes (deux journées de collecte par année) dès 2003 dans différentes municipalités de son territoire, la MRC de Rouville a décidé d'implanter à la fin de 2009 des dépôts permanents (apport volontaire) pour la collecte des RDD avec la collaboration des municipalités. Habituellement localisés sur le terrain du garage municipal, les dépôts sont opérés par les municipalités selon des heures et des journées d'ouverture qu'elles déterminent. La MRC a une entente avec l'entreprise Laurentide Re/Sources pour la cueillette de la peinture, des RDD organiques et inorganiques ainsi que des piles. Pour sa part, la Société de gestion des huiles usagées (SOGHU) récupère les huiles usagées.

Cette nouvelle façon de procéder a permis de détourner plus de 220 tonnes métriques des sites d'enfouissement au cours des cinq dernières années. Le coût de ce service avoisinait 0,60 \$ par habitant en 2014, soit 22 110,00 \$.

2.3.6 Collecte des appareils des technologies de l'information et des communications (TIC)

En 2009, la MRC a lancé un projet pilote en collaboration avec la municipalité de Saint-Césaire pour une collecte (apport volontaire) des appareils issus des technologies de l'information et des communications (TIC). En raison des excellents résultats du projet pilote (près de 4 tonnes métriques sur une période de 6 mois seulement), la MRC a décidé d'implanter cette nouvelle collecte à même les dépôts permanents déjà en place dans les municipalités. C'est plus de 150 tonnes métriques qui ont été ainsi collectées depuis le projet pilote. Depuis 2013, ARPE-Québec s'occupe de la cueillette dans chacun des dépôts permanents.

2.3.7 Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)

Les résidus de CRD provenant du secteur résidentiel sont traités seulement pour les citoyens provenant des municipalités de Marieville et Saint-Césaire avec un service de conteneur pour les matériaux secs. Ce service est disponible seulement de mai à octobre.

2.3.8 Collecte des plastiques agricoles

Avec la présence de plusieurs fermes sur le territoire et dans le but de diminuer la quantité de matières résiduelles éliminée provenant de ce secteur, la MRC a réalisé en 2011 un projet pilote pour la collecte des plastiques agricoles (seulement le plastique blanc de balle de foin) auprès de quinze (15) agriculteurs de la ville de Marieville en collaboration avec l'UPA. Un conteneur de 40 verges cubes a été déposé sur le terrain d'un agriculteur et les participants devaient se déplacer afin d'y déposer leurs plastiques. En raison du succès du projet, la MRC a décidé d'implanter la collecte des plastiques agricoles à l'ensemble des agriculteurs en 2012. Un conteneur a été ajouté sur le terrain d'un agriculteur à Ange-Gardien et c'est maintenant près de 100 agriculteurs qui ont la possibilité de disposer respectueusement de l'environnement une matière qui finissait autrement dans le bac à ordures (type de plastique non accepté dans la collecte des matières recyclables) ou brûlée dans les champs.

C'est l'entreprise Vision Enviro Progressive qui s'occupe de faire la levée des conteneurs et d'acheminer les plastiques à la cimenterie Groupe CRH Canada (anciennement Holcim Canada) située à Joliette pour de la valorisation calorifique.

2.3.9 Vidange des boues de fosses septiques

Depuis 2012, la MRC de Rouville a mis en place un service régional de vidange périodique des boues de fosses septiques pour toutes les résidences isolées non desservies sur son territoire par un réseau d'égout municipal. La vidange des fosses est effectuée une fois aux deux ans selon la méthode sélective. Ce type de vidange consiste à recueillir le contenu d'une fosse septique, d'en séparer le liquide des solides (boues), puis de retourner à la fosse une eau filtrée et libre de ses solides en suspension. Cette façon de procéder permet de remettre la flore bactérienne dans la fosse et de diminuer la quantité de matières à traiter.

C'est l'entreprise Sani-Protex située à Varennes qui procède aux vidanges des fosses septiques des résidences de la MRC et son contrat se termine le 31 décembre 2015. Les boues récupérées sont par la suite valorisées au site Dépôt Rive Nord situé à Berthierville pour en faire du compost. Le coût unitaire pour la vidange est de 147,15 \$.

2.3.10 Boues d'usines d'épuration

Les municipalités comprises dans le territoire d'application possèdent toutes des installations pour le traitement des boues d'usines d'épuration, que ce soit des étangs aérés (Rougemont, Saint-Césaire, Sainte-Angèle-de-Monnoir et Saint-Paul-d'Abbotsford) ou une station d'épuration mécanisée (Marieville).

La fréquence des vidanges varie d'une municipalité à l'autre considérant le nombre d'unités desservies par un réseau d'égout et la capacité de traitement. Ainsi, la municipalité de Marieville valorise ses boues régulièrement chaque année. Par contre, des municipalités comme Rougemont/Saint-Césaire procèdent plutôt aux deux ans. Normalement, les boues sont valorisées sur les terres agricoles environnantes.

Chapitre 3 - Intervenants en gestion des matières résiduelles

3.1 Recensement des organismes et entreprises oeuvrant en gestion des matières résiduelles

Contrairement à d'autres MRC et en raison de sa localisation près des grands centres, la MRC de Rouville ne regorge pas d'organismes et d'entreprises qui oeuvrent en gestion des matières résiduelles sur son territoire. La MRC n'a aucun lieu d'enfouissement technique ou sanitaire, non plus de centre de traitement des matières organiques par compostage ou encore de centre de tri pour les matières recyclables.

Certains organismes socio-communautaires sont toutefois présents et remplissent une fonction forte utile en prenant en charge la collecte des textiles à l'aide de cloches de récupération réparties sur le territoire.

Par ailleurs, chaque municipalité de la MRC possède un dépôt permanent pour la collecte (apport volontaire) des RDD et des TIC. De plus, deux municipalités offrent à leurs citoyens un site saisonnier pour la collecte des résidus de CRD.

Le tableau suivant énumère les principaux organismes ou entreprises oeuvrant sur le territoire d'application et selon les catégories de matières résiduelles visées :

Tableau 3.1 : Principaux organismes ou entreprises oeuvrant sur le territoire d'application

Matières résiduelles visées	Organisme ou entreprise	Secteur d'activité	Adresse
Ordures domestiques	RCI Environnement	Récupération et élimination	9501, boulevard Ray Lawson Anjou, H1J 1L4 Téléphone : (514) 352-2025
Matières recyclables	Service Matrec inc.	Récupération, recyclage et centre de tri	4, chemin Du Tremblay Boucherville, J4B 6Z5 Téléphone : (450) 641-6416
Matières recyclables	Sani-Éco inc.	Centre de tri	530, rue Édouard Granby, J2G 3Z6 Téléphone : (450) 777-4977 Télécopieur : (450) 777-8652
Matières organiques (résidus verts)	Services Environnementaux Richelieu	Récupération et centre de transbordement	1205, rue Louis-Marchand Beloeil, J3G 6S4 Téléphone : (450) 400-0543 Télécopieur : (450) 464-1443
Plastiques agricoles	Vision Enviro Progressive	Récupération	4141, boulevard Grand Allée Boisbriand, J7H 1M7 Téléphone : (514) 336-5858

Matières résiduelles visées	Organisme ou entreprise	Secteur d'activité	Adresse
Résidus CRD	Carrière L'Ange-Gardien (Division Bau-Val)	Récupération : asphalte et béton Recyclage : asphalte et béton	368, rang Saint-Georges Ange-Gardien, J0E 1E0 Téléphone : (450) 293-6368 Télécopieur : (450) 293-4763
Résidus CRD	Entreprises J. Boucher et fils	Centre de tri de matériaux secs et location de conteneurs	75, rue Principale Ouest Saint-Paul-d'Abbotsford, J0E 1A0 Téléphone : (450) 379-9400
Résidus CRD	Conteneurs Rouville	Centre de tri de matériaux secs et location de conteneurs	3200, boulevard Industriel Chambly, J3L 4X3 Téléphone : (450) 658-9990 Télécopieur : (450) 658-9964
Résidus CRD	F. Dussault et fils	Location conteneurs	3330, route 112 Marieville, J3M 1P1 Téléphone : (450) 460-4328
Boues fosses septiques	Sani-Protex inc.	Récupération	979, rue Lionel-Boulet Varenes, J3X 1P7 Téléphone : 1-800-361-1229
Boues fosses septiques	Jevac enr.	Récupération	208, chemin du Vide Sainte-Angèle-de-Monnoir, J0L 1P0 Téléphone : (450) 346-7734
Boues fosses septiques	Groupe Deslandes Fortin	Récupération	1101, route 139, Roxton Pond, J0E 1Z0 Téléphone : (450) 777-2551 Télécopieur : (450) 372-9638
Carcasses automobiles	Langevin Pièces d'autos Ltée	Recyclage	3363, Route 112 Marieville, Téléphone : (450) 460-8888
Encombrants	Rebuts Ostiguy inc.	Récupération	121, rang du Bas-de-la-Rivière Nord Saint-Césaire, J0L 1T0 Téléphone : (450) 469-2945
Textiles	Centre d'action bénévole de Saint- Césaire	Récupération	1100, rue Leclair Saint-Césaire, J0L 1T0 Téléphone : (450) 469-3279
Textiles	Centre d'action bénévole La Seigneurie de Monnoir	Récupération	146, chemin du Ruisseau-Barré Marieville, J3M 1P2 Téléphone : (450) 460-2825
RDD	Laurentides Re/ Source inc.	Récupération et valorisation	345, rue Bulstrode Victoriaville, G6T 1P7 Téléphone : (819) 758-5497 Télécopieur : (819) 758-2313

Matières résiduelles visées	Organisme ou entreprise	Secteur d'activité	Adresse
RDD	Centre de rénovation J.O. Lévesque (RONA)	Récupération peintures	194, rue Principale Ange-Gardien, JOE 1E0 Téléphone : (450) 293-6433
RDD	Coopexcel Marieville (COOP)	Récupération peintures	1060, rue Girouard Marieville, J3M 1G7 Téléphone : (450) 460-7112
RDD	Quincaillerie Rouville (RONA)	Récupération peintures	655, rue Sainte-Marie Marieville, J3M 1J4 Téléphone : (450) 460-4496
RDD	Ducharme et Frères Inc. (RONA)	Récupération peintures	1221, rue de Vimy Saint-Césaire, J0L 1T0 Téléphone : (450) 469-3137
TIC	Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE-Québec)	Récupération	4005, boulevard Matte, bureau C Brossard, J4Y 2P4 Téléphone : 1-888-476-5572
Pneus	Robert Bernard Pneus Ltée	Récupération et recyclage	765, rue Principale Est Saint-Paul-d'Abbotsford, JOE 1A0 Téléphone : (450) 378-1441
Métaux ferreux et non ferreux	Rouville Station inc.	Recyclage	1032, boul. Richelieu Richelieu, J3L 4A7 Téléphone : (450) 658-2183
Métaux ferreux (plomb, alliages de plomb, batteries d'automobiles)	Récupération Gâco	Récupération	121A, chemin des Patriotes Saint-Mathias-sur-Richelieu
Métaux ferreux et non ferreux, appareils électriques et électroménagers	Groupe Leumas Environnement	Recyclage	176, rue des Érables Richelieu, J3L 6R8 Téléphone : (514) 830-8633 Télécopieur : (450) 447-1309
Électroménagers	Lutel Service	Récupération et recyclage	860, rue Sainte-Marie Marieville, J3M 1B4 Téléphone : (450) 460-4798
Électroménagers	Le Bleu des champs	Récupération et recyclage	116, rang Double Saint-Césaire, J0L 1T0 Téléphone : (450) 469-3483

Chapitre 4 - Inventaires des matières résiduelles

Prenez note que l'inventaire des matières résiduelles générées provenant du secteur résidentiel incluant les boues municipales de même que les boues de fosses septiques concernent le territoire des 6 municipalités de la MRC hors CMM soit, Ange-Gardien, Marieville, Rougemont, Saint-Césaire, Sainte-Angèle-de-Monnoir et Saint-Paul-d'Abbotsford.

En ce qui concerne les secteurs ICI et CRD, un inventaire détaillé a été réalisé dans un premier temps à l'ensemble du territoire de la MRC de Rouville afin d'avoir un portrait global des matières générées par les deux secteurs. Par la suite, l'inventaire a été ajusté aux 6 municipalités de la MRC hors CMM.

4.1 Secteur résidentiel

4.1.1 Collecte des matières résiduelles domestiques

La principale source d'information utilisée afin de déterminer la quantité de matières résiduelles domestiques éliminées sur le territoire des 6 municipalités provient des bons de pesées mensuels de l'entrepreneur attiré à la collecte porte-à-porte. Une faible partie de cette quantité provient de petits ICI dont les matières résiduelles sont assimilables au secteur résidentiel.

Le tableau 4.1 présente les quantités éliminées par municipalités en 2013 avec une ventilation des matières tenant compte de la composition de la collecte des déchets d'origine résidentielle effectuée en 2010 par RECYC-QUÉBEC.

Au niveau statistique, la quantité d'ordures enfouies est passée de 7 642 tonnes métriques en 2005 à 7 140 tonnes métriques en 2014 pour une diminution du tonnage de 7 %. Mais l'élément le plus marquant est la quantité éliminée en kilo par habitant qui a diminué de 34 %, passant de 359 kg par habitant en 2005 à 268 kg par habitant en 2014 alors que la population a augmenté de 25 % durant cette période.

Cette diminution de la quantité de matières enfouies est en partie le résultat de trois grands changements effectués à la collecte des ordures au cours de l'année 2011. Premièrement, il est dorénavant obligatoire pour tous les citoyens d'avoir un bac (240 L ou 360 L) pour la disposition de ses ordures (aucun sac accepté à côté du bac et capacité maximale de 720 L par unité). Deuxièmement, la fréquence de la collecte a diminué de 52 à 37 collectes annuellement avec une collecte aux deux semaines durant les périodes froides (octobre à avril). Troisièmement, la collecte des résidus volumineux (encombrants) est passée de 52 à seulement 6 collectes annuellement avec des informations plus claires sur les matières acceptées. Ses changements ont été effectués par la MRC avec comme objectif principal d'informer et de sensibiliser les citoyens sur les autres collectes qui leur sont offertes pour le tri de leurs matières résiduelles et ainsi réduire les quantités dirigées vers les sites d'enfouissement.

Tableau 4.1 : Quantité de matières résiduelles éliminées par municipalité en 2013

Municipalité	Matières résiduelles éliminées (t.m.) 2014									
	Papiers et cartons	Verre	Métal	Plastiques	Matières organiques	Encombrants et CRD	RDD	Textiles	Matières diverses	Total
	9 %	3 %	2 %	7 %	59 %	12 %	2 %	3 %	3 %	100 %
Ange-Gardien	61	21	14	48	405	82	14	21	21	687
Marieville	265	88	59	206	1 738	354	59	88	88	2 945
Rougemont	71	24	16	55	464	94	16	24	24	788
Saint-Césaire	128	43	28	99	836	170	28	43	43	1 418
Sainte-Angèle-de-Monnoir	49	16	11	38	320	66	11	16	16	543
Saint-Paul-d'Abbotsford	73	24	16	57	481	98	16	24	24	813
Territoire de planification	647	216	144	503	4 244	864	144	216	216	7 194

Les matières organiques ainsi que les encombrants et les résidus de CRD représentent 71 % du contenu d'un bac à ordures. C'est plus de 5 000 tonnes métriques de matières qui s'en vont inutilement dans les sites d'enfouissement alors qu'il existe un potentiel de récupération et de valorisation très élevé pour ces types de matières.

4.1.2 Collecte des matières recyclables

La source d'information concernant les quantités récupérées est la même que pour la collecte des matières résiduelles domestiques, soit les bons de pesées mensuels de l'entrepreneur affecté à la collecte des matières recyclables porte-à-porte incluant la desserte par conteneurs pour les immeubles résidentiels de 12 unités et plus instaurée en 2012. Dans les données présentées dans le tableau 4.2, les petits ICI sont aussi inclus dans le 2 635 tonnes métriques récupérées en 2013 pour le secteur résidentiel. En moyenne, la collecte a permis de récupérer 100,12 kg par habitant comparativement à 43,30 kg par habitant en 2000. Une augmentation spectaculaire de plus de 130 % résultant principalement de l'implantation du bac de 360 litres à la place du petit bac de 64 litres en 2008.

Tableau 4.2 : Quantité de matières résiduelles récupérée par municipalité en 2013

Municipalité	Matières résiduelles récupérées (t.m.)					
	Papiers et cartons	Verre	Métal	Plastiques	Matières organiques et autres catégories	Total
	64 %	17 %	4 %	10 %	5 %	100 %
Ange-Gardien	145	38	9	23	11	226
Marieville	662	176	41	103	52	1 034
Rougemont	195	52	12	31	15	305
Saint-Césaire	3732	99	23	59	29	583
Sainte-Angèle-de-Monnoir	120	32	8	19	9	188
Saint-Paul-d'Abbotsford	189	50	12	30	14	295
Multilogements	67	18	4	10	5	104
Territoire de planification	1 751	465	109	275	135	2 735

4.1.3 Collecte des résidus verts et des sapins

La MRC a récupéré plus de 389 tonnes métriques de résidus verts en 2013 dans les trois municipalités participantes du territoire d'application (Rougemont, Saint-Césaire et Sainte-Angèle-de-Monnoir) selon les bons de pesée fournis par l'entrepreneur. Malheureusement, encore trop de résidus verts prennent la voie des sites d'enfouissement. Des efforts sont toutefois consentis par les municipalités d'Ange-Gardien, Marieville et Saint-Paul-d'Abbotsford lors de la collecte des feuilles à l'automne. Ainsi, Marieville a accepté la proposition de la MRC de faire une collecte spéciale de feuilles (périmètre urbain) par l'entremise du contrat de la MRC (17 tonnes métriques en 2013). La municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford a effectué pour sa part quatre collectes de feuilles dans les limites du noyau villageois avec l'entreprise Sani-Éco de Granby (14,70 tonnes métriques en 2013). Enfin, la municipalité d'Ange-Gardien a pris entente avec un cultivateur qui a ramassé les sacs de feuilles de porte en porte afin de les épandre sur ses terres, aucune quantité n'a toutefois été mesurée avec ce type de collecte pour l'année 2013. Enfin, la collecte des sapins a permis de valoriser environ 865 kg en 2013.

4.1.4 Collecte des RDD

Avec la mise en place des dépôts permanents dans chaque municipalité depuis 2010, la MRC a toujours obtenu année après année de très bons résultats dans les quantités récupérées de RDD. Le tableau 4.3 démontre l'évolution des quantités par municipalités au cours des cinq dernières années avec un total de plus de 145 tonnes métriques détournées de l'enfouissement. Les données proviennent des rapports mensuels fournis par l'entreprise Laurentide Re/Sources.

Tableau 4.3 : Quantité de RDD récupérées entre 2010 et 2013 par municipalité

Municipalité	Quantité de RDD en kg				
	2010	2011	2012	2013	
Ange-Gardien	2 578	3 841	2 937	6 685	
Marieville	9 140	9 249	10 874	8 959	
Rougemont	1 329	2 393	3 146	2 974	
Saint-Césaire	3 963	3 518	3 185	5 870	
Sainte-Angèle-de-Monnoir	4 366	4 682	3 082	4 081	
Saint-Paul-d'Abbotsford	5 755	5 609	3 469	3 753	
Territoire d'application	27 131	29 292	26 693	32 322	Total 115 438

À ces statistiques nous pouvons aussi ajouter les quantités récupérées dans certaines quincailleries présentes sur le territoire d'application et comptabilisées aussi par l'entreprise Laurentide Re/Sources. Au cours des trois dernières années, c'est plus de 25 tonnes métriques, principalement de la peinture, que les quincailleries ont reçues de la part des citoyens.

Tableau 4.4 : Quantité de RDD récupérées entre 2012 et 2013 dans les quincailleries

Quincaillerie	Municipalité	Quantité de RDD en kg		
		2012	2013	Total
Centre de rénovation J.O. Lévesque (RONA)	Ange-Gardien	565	302	867
Coopexcel Marieville (COOP)	Marieville	656	595	1 251
Quincaillerie Rouville (RONA)	Marieville	1 568	1 845	3 413
Ducharme et Frères Inc. (RONA)	Saint-Césaire	6 216	4 779	10 995
Territoire d'application		9 005	7 521	16 526

Avec l'application de l'outil de RECYC-QUÉBEC, les résultats pour le territoire d'application sont assez proches avec une quantité récupérée de RDD en 2013 de 55 tonnes comparativement à 49 tonnes selon les données fournies par l'entreprise Laurentide Re/Sources incluant les quincailleries. L'outil détaille aussi que 13 tonnes auraient été éliminées pour un grand total généré de 68 tonnes.

4.1.5 Collecte des TIC

La collecte des TIC va de pair avec la collecte des RDD dans les dépôts permanents depuis 2010 et les résultats suivent aussi la même tendance avec près de 95 tonnes métriques de matériels électroniques détournées de l'enfouissement.

Tableau 4.5 : Quantité de TIC récupérées entre 2010 et 2013 par municipalité

Municipalité	Quantité de TIC en kg				
	2010	2011	2012	2013	
Ange-Gardien	208	1 308	2 698	2 285	
Marieville	2 606	7 841	11 322	12 640	
Rougemont	625	1 415	2 683	3 400	
Saint-Césaire	4 804	5 383	6 059	7 864	
Sainte-Angèle-de-Monnoir	1 291	3 294	3 419	5 234	
Saint-Paul-d'Abbotsford	860	3 183	2 122	3 225	
Territoire d'application	10 394	22 424	28 303	34 648	Total 95 769

4.1.6 Collecte des textiles

La collecte des textiles est principalement effectuée par les organismes communautaires présents sur le territoire (Centres d'action bénévole de Marieville et de Saint-Césaire). Les informations sur les quantités récupérées étant peu fiables et souvent calculées selon le nombre de sacs représentant un poids quelconque, nous avons donc préféré utiliser l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC pour la récupération des textiles. Ainsi, pour l'année 2013, une quantité de 86 tonnes métriques de textiles aurait été récupérée sur les 372 tonnes métriques générées sur le territoire d'application pour un taux de récupération de seulement 23 %.

4.1.7 Collecte des encombrants

Depuis quelques années, les organismes communautaires ayant un programme de réemploi des meubles et des appareils électroménagers ont cessé cette partie de leurs activités en raison d'un manque d'espace dans leur bâtiment respectif. Une grande proportion des encombrants (surtout non métalliques) est donc ramassée à même la collecte des matières résiduelles domestiques avec ce qui est communément désignée comme étant la collecte des résidus volumineux (6 collectes annuellement). Toutefois, il est possible de connaître la quantité d'encombrants avec l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC. Le tableau donne les résultats qui démontrent très bien l'excellent taux de récupération des encombrants métalliques.

Tableau 4.6 : Collecte des encombrants en 2013

Matières	Récupérés (t)	Éliminés (t)	Générés (t)	Taux de récupération
Encombrants métalliques	586	53	639	92 %
Encombrants non métalliques	---	59	59	0 %

4.1.8 Collecte des plastiques agricoles

La collecte des plastiques agricoles a permis de détourner de l'enfouissement près de 45 tonnes métriques depuis 2011 selon les bons de pesée de l'entrepreneur.

4.1.9 Contenants consignés

Le tableau présente la quantité de contenants consignés vendue et récupérée en 2013 sur le territoire d'application selon l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC.

Tableau 4.7 : Quantité de contenants consignés vendue et récupérée en 2013

Contenants	Vendus (t)	Récupérés (t)	Taux de récupération
Aluminium	54,4	38,7	71 %
Plastique	24,9	19,4	78 %
Verre	103,4	78,5	76 %
Total	182,7	136,6	76 %

4.1.10 Pneus hors d'usages

La récupération des pneus hors d'usage générés annuellement au Québec est primordiale, il faut les orienter en priorité vers les industries du remoulage et du recyclage et de favoriser le développement de ces industries dans une perspective d'autofinancement.

RECYC-QUÉBEC est gestionnaire du Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2015-2020. Ce programme vise l'atteinte de l'objectif « déchet zéro », c'est-à-dire qu'aucun pneu n'est enfoui ou entreposé au Québec et que les activités reliées aux pneus hors d'usage ne génèrent aucun déchet issu de leur transformation.

Selon l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC et contrairement à plusieurs MRC situées en Montérégie, la quantité de pneus hors d'usages générée est allée en augmentant au cours des trois dernières années comme le démontre le tableau 4.8. L'augmentation de la population au cours des dernières années explique peut-être cette situation.

Tableau 4.8 : Quantité de pneus hors d'usages générée entre 2012 et 2013

Année	Nombre de pneus auto	Nombre pneus petit	Nombre de pneus camion	Quantité en tonne
2012	24 266	n/d	5 675	513,49
2013	30 240	363	7 202	648,48

4.1.11 Boues de fosses septiques

En 2013, le service régional de vidange périodique des boues de fosses septiques a effectué la vidange de 773 fosses septiques sur une possibilité de 919 fosses (84 %) de résidences isolées dans les municipalités de Marieville, Rougemont et Sainte-Angèle-de-Monnoir. Environ 275 tonnes de boues ont été dirigées vers le centre de traitement de l'entreprise Services Sanitaires G. Campbell située à Cowansville pour en faire du compost.

4.1.12 Boues municipales

Seulement la municipalité de Marieville et la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées Rougemont/Saint-Césaire ont procédé à la vidange de leurs boues en 2013. Marieville en a éliminé 773 tonnes et la Régie en a valorisé 464 tonnes sur des terres agricoles avoisinantes. Marieville prévoit au cours des prochaines années valoriser ses boues au lieu de les éliminer. Un mandat a été donné en ce sens à la firme Solinov inc. qui a effectué un échantillonnage et une caractérisation des boues au début de 2015. Les résultats de cette analyse ont confirmé que les boues provenant de l'usine d'épuration de Marieville sont valorisables.

4.1.13 Bilan des matières résiduelles pour le secteur résidentiel en 2013

Le bilan des matières résiduelles pour le secteur résidentiel en 2013 est présenté dans le tableau 4.9. Les données proviennent des statistiques de tonnages compilées à l'aide des bons de pesée des entrepreneurs affectés aux différentes collectes ou lorsque les données sont plus difficiles à obtenir et moins fiables, des estimés avec l'outil d'inventaire de RECY-QUÉBEC.

La quantité totale de matières récupérées pour le secteur résidentiel est estimée en 2013 à 5 481 tonnes pour un taux de récupération de 32 %. C'est une nette amélioration comparativement aux données de 2000 identifiées dans le premier PGMR où 1 491 tonnes avaient été récupérées sur les 8 415 tonnes générées par le secteur résidentiel pour un faible taux de récupération de 17,7 %. Toutefois, seulement la récupération du papier et du carton ainsi que le traitement des boues de fosses septiques atteignent les objectifs fixés dans la Politique 2011-2015.

Tableau 4.9 : Bilan des matières résiduelles pour le secteur résidentiel en 2013

Matières	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de récupération	Objectif 2011-2015	Différentiel	Matières restantes à valoriser (t)
Matières recyclables	2 600	1 510	4 110	63 %	70 %	-7 %	-277
Papier et carton	1 751	647	2 398	73 %	70 %	+3 %	+72
Métal	109	144	253	43 %	70 %	-27 %	-68
Plastique	275	503	778	35 %	70 %	-35 %	-270
Verre	465	216	681	68 %	70 %	-2 %	-12
Matières organiques	1 128	1 698	2 826	40 %	60 %	-20 %	-569
Résidus verts et sapins	389	925	1 314	30 %	60 %	-30 %	-400
Boues de fosses septiques	275	0	275	100 %	60 %	+40 %	+110
Boues municipales	464	773	1 237	38 %	60 %	-22 %	-278
Autres matières							
RDD	55	13	68	80 %			
Textiles	86	286	372	23 %			
Encombrants métalliques	576	52	628	92 %			
Encombrants non métalliques	0	58	58	0 %			
Contenants consignés	137	46	183	75 %			
Pneus	648	0	648	100 %			
Résidus ultimes	0	7 194	7 194	0 %			
Total	5 481	11 695	17 176	32 %			

Sources : Statistiques de tonnage de la MRC de Rouville et l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC

4.2 Secteur ICI

Le secteur ICI présent sur le territoire d'application comporte une proportion importante d'entreprises agricoles, des industries dans le domaine agroalimentaires, une variété de commerces petits et gros, sans compter de nombreuses institutions. Ces organisations vivent bien entendu des réalités très différentes dans la gestion de leurs matières résiduelles. Dans le but de bien connaître les matières résiduelles générées par le secteur ICI, plus particulièrement par domaine d'activité, un mandat a été donné l'organisme Nature-Action Québec (NAQ) afin de transmettre un questionnaire à chaque ICI et de réaliser un inventaire sur le terrain. La MRC aurait pu se contenter de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC pour présenter ses résultats, mais l'exercice effectué par NAQ s'avère une bonne source d'information qui sera plus utile dans le choix des mesures à entreprendre auprès du secteur ICI. Afin de valider les quantités inventoriées, nous avons toutefois comparé les résultats de l'inventaire de NAQ avec l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC.

4.2.1 Limite de l'inventaire

La réalisation du dénombrement des ICI a demandé beaucoup de travail étant donné qu'aucune liste existante, foncière, achetée ou publique, n'était à jour ou complète. Les listes consultées ont toutes été contre vérifiées. Malgré tous les soins mis à compiler cette liste, il est possible que certaines organisations aient été omises dans le cadre de l'inventaire.

De plus, la qualité des résultats dépendait en partie sur la connaissance des répondants aux questionnaires, que ce soit sur la grosseur des contenants, la fréquence des collectes, le niveau de remplissage et la nature des différentes matières générées par l'entreprise. Les répondants disposaient d'un temps limité qui ne leur permettait pas de faire une enquête précise de chaque département ou source de matières résiduelles. Ils ont donné des réponses au meilleur de leur connaissance et ont fourni des données approximatives pour plusieurs types de matières.

Afin d'assurer des résultats de qualité, chaque questionnaire a été soigneusement vérifié. Plusieurs organisations ont été contactées par téléphone afin d'avoir des précisions. Ces appels ont permis de corriger des erreurs, de préciser la fréquence des collectes ou encore le format des conteneurs. Au total, plus de 200 échanges téléphoniques ont eu lieu avec les différentes entreprises du territoire. Ajoutons tout de même que les gens sur place sont les mieux placés pour évaluer les résidus qu'ils produisent, même s'il existe certains écarts entre les résultats et les moyennes provinciales.

Dans la plupart des cas, les quantités ont été tirées de l'observation, découlant du format du contenant de collecte ou d'entreposage, du nombre de contenants et de la fréquence de remplissage ou de collecte. Avec ces indices volumiques, des facteurs d'équivalences ont permis de transférer les volumes en tonnages. Les résultats dépendent en partie de la qualité du facteur d'équivalence et de la précision du volume produit. Malgré la diligence portée à la recherche de facteurs d'équivalence fiable, certaines matières ont été plus problématiques, comme, par exemple, les matières de la collecte sélective. C'est pourquoi, lorsque la conversion de volume à poids a posé certaines limites, les résultats ont été présentés dans les deux modes, soit en volume et en poids. Advenant la possibilité que des études de caractérisation plus détaillées soient publiées au Québec, et permettent ainsi d'obtenir des facteurs d'équivalences qui répondent davantage à la réalité de la MRC, il sera alors possible de préciser les tonnages.

Malgré ces limites, la démarche qui a été mise sur pied permet de prendre en compte les réalités propres du territoire et d'évaluer la performance réelle des organisations du territoire en gestion des matières résiduelles. En plus de récolter des informations statistiques concrètes, l'enquête a permis de récolter plusieurs éléments qui pourront être intégrés aux orientations et objectifs du PGMR révisé.

4.2.2 Dénombrement et catégorisation des ICI

Le recensement des ICI du territoire était nécessaire à la réalisation d'un portrait représentatif du territoire. Comme il n'existait pas de liste fiable et à jour, il a été nécessaire d'en créer une. Les municipalités ont fourni les inscriptions foncières de tous leurs immeubles non résidentiels. Ces listes contiennent l'adresse, le nom du propriétaire ainsi que le code d'utilisation foncière. Afin d'aller chercher les numéros de téléphone et les adresses électroniques des organisations, d'autres ressources ont été consultées :

- Répertoire des entreprises du CLD du cœur de la Montérégie – publique;
- Répertoire d'Emploi Québec – IMT – publique;
- Répertoire du ICRIQ – payable;
- Bottin de la Chambre de commerce au cœur de la Montérégie – publique.

Les listes municipales contiennent un code d'utilisation foncière. Ce code de quatre chiffres est associé à un code SCIAN (Système de classification des industries de l'Amérique du Nord). Ce code permet de classer les organisations par type d'activités économiques. Suite à un appariement, les ICI ont été regroupés dans les 20 secteurs du code. Cette classification a permis de comparer les industries canadiennes et d'extraire de multiples informations qui ont été utiles tout au long de l'inventaire.

Ce premier dénombrement a été utilisé dans cette étude afin de distinguer les ICI par secteur. L'Information sur le marché du travail (IMT) a dévoilé en décembre 2014 un portrait du marché du travail dans la MRC de Rouville. Cette étude relève un nombre comparable d'ICI que le dénombrement réalisé préalablement (1 167 ICI pour le portrait de l'IMT et 1 148 ICI pour le dénombrement par municipalités). Le classement des ICI selon les secteurs d'activités comporte quelques différences. Aux fins de l'inventaire, le classement de l'étude de l'IMT a été utilisé. Le tableau 4.10 présente les résultats du nombre d'entreprises par secteur économique sur le territoire de la MRC de Rouville ainsi que les résultats sur le nombre de répondants au questionnaire.

Tableau 4.10 : Nombre d'entreprises par secteur économique pour la MRC de Rouville

Secteur économique (SCIAN)	Nombre total d'ICI	% sur le total d'ICI	Nombre de répondants (sondage)	% de réponses pour la catégorie
Administrations publiques	9	1 %	9	100 %
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	198	17 %	37	19 %
Arts, spectacles et loisirs	12	1 %	3	25 %
Autres services	110	9 %	15	13 %
Commerce de détail	117	10 %	21	18 %
Commerce de gros	66	6 %	3	5 %
Construction	210	18 %	6	3 %
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	2	0 %	1	50 %
Fabrication	81	7 %	12	15 %
Finance et assurances	29	2 %	3	10 %
Gestion de sociétés et d'entreprises	12	1 %	0	0 %
Hébergement et services de restauration	60	5 %	10	17 %
Industrie de l'information et industrie culturelle	5	0 %	3	60 %
Secteur de l'enseignement	4	0 %	4	100 %
Services administratifs et services de soutien	31	3 %	1	3 %
Services immobiliers et services de location et de location à bail	40	3 %	1	3 %
Services professionnels, scientifiques et techniques	57	5 %	9	16 %
Services publics	1	0 %	0	0 %
Soins de santé et assistance sociale	39	3 %	13	33 %
Transport et entreposage	84	7 %	13	15 %
Total	1167	100 %	164	25 % (taux moyen)

Environ 3 876 personnes travaillent dans les ICI ont répondu au questionnaire. Comme la MRC Rouville comptait 16 655 employés en 2006, le nombre d'employés des entreprises de l'échantillon représente environ 23 % de tous les emplois de la MRC.

Les ICI de la MRC sont surtout constitués de nombreuses petites et très petites entreprises. En effet, les organisations ayant de 1 à 20 employés forment 75 % des répondants de l'enquête. Le tableau suivant présente le nombre d'organisations par nombre d'employés.

Tableau 4.11 : Nombre d'employés par organisation ayant répondu au questionnaire

Nombre d'employés par répondants	Quantité	Pourcentage
Bénévoles seulement	2	1,2 %
1 à 5 employés	63	38,4 %
6 à 20	60	36,6 %
21 à 50	23	14 %
51 à 200	13	7,9 %
201 à 500	3	1,8 %
501 et plus	0	0,0 %
Total	164	100 %

4.2.3 Inventaire des matières générées

Les sections suivantes présentent les résultats de l'inventaire. Lorsqu'applicables, les matières qui composent chaque catégorie sont détaillées. Les catégories de matières qui ont été considérées dans cette étude sont celles demandées dans les *lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles*.

Les catégories de matières sont :

- Déchets
- Matières recyclables assimilables à la collecte sélective
- Matières organiques putrescibles
 - Agroalimentaire
 - Résidus alimentaires
 - Industrie de transformation agroalimentaire
 - Résidus verts
 - Autres résidus organiques
- Résidus de transformation industrielle et secteur primaire
 - Papier
 - Carton
 - Verre
 - Métal
 - Plastique
 - Textile
 - Caoutchouc

- **Résidus domestiques dangereux**

- Peintures et leurs contenants
- Huiles, liquides de refroidissement, antigels, leurs filtres et contenants
- Produits électroniques (TIC)
- Lampes au mercure
- Piles et batteries
- Encres

Autres matières nécessitant une gestion particulière

- Véhicules hors d'usage
- Pneus
- Encombrants métalliques
- Encombrants non métalliques
- Autres

Les matières résiduelles exclues de l'inventaire, tel que stipulé dans les lignes directrices, sont les matières dangereuses autres que domestiques ou assimilées, les déchets biomédicaux, les résidus miniers, les sols contaminés contenant des contaminants en quantité ou concentration supérieure aux règlements, les matières gazeuses, les neiges et eaux usées, les déjections animales, les résidus du secteur primaire gérés sur le site de transformation par le producteur et les résidus de transformation générée par les ICI qui sont utilisées comme remplacement de matières premières d'un autre processus de transformation industrielle.

Les résultats de l'inventaire ont été pondérés afin qu'ils représentent la totalité du territoire. En effet, pour chacun des secteurs d'activités, les résultats de l'inventaire ont été multipliés selon le taux de réponse obtenu, afin d'estimer les résultats totaux du secteur d'activité. Afin d'éviter que certaines données viennent fausser les résultats, un ajustement a été effectué lorsqu'une donnée de l'inventaire s'est avérée beaucoup plus élevée que les autres résultats du secteur et que le générateur ne semble pas représenter les activités normales du secteur d'activité. Dans ces cas précis, les résultats non pas été pondérés à la totalité des ICI.

4.2.3.1 Déchets

Les déchets présentés dans cette section sont les matières éliminées dont la composition ne peut être précisée par les personnes interrogées. Il peut s'agir autant d'ordures ménagères que de résidus de procédés industriels qui n'ont pas besoin de traitement spécifique, comme des plastiques souillés.

Les déchets ont été classés selon qu'ils sont collectés par une entreprise privée ou par la collecte de la MRC. Les données ont été compilées en volume puis un taux de conversion de 0,17 t/v3 a été appliqué aux données afin d'estimer le poids des déchets. Les déchets qui sont ramassés lors de la collecte de la MRC sont contenus exclusivement dans des bacs roulants de 240 ou 360 Litres (L). Le tableau 4.12 présente le détail des résultats de l'inventaire par rapport aux matières destinées à l'enfouissement.

Tableau 4.12 : Estimation des tonnages de déchets pour l'ensemble des ICI de la MRC de Rouville 2013

Secteur économique (SCIAN)	Collecte de la MRC (t)	Collecte privée (t)	Total (t)
Administrations publiques	40	284	324
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	592	206	798
Arts, spectacles et loisirs	4	847	851
Autres services	227	2	229
Commerce de détail	225	2 213	2 438
Commerce de gros	456	449	905
Construction	207	0	207
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	0	17	17
Fabrication	57	2 633	2 690
Finance et assurances	33	85	119
Hébergement et services de restauration	12	2 730	2 742
Industrie de l'information et industrie culturelle	3	0	3
Secteur d'enseignement	0	249	249
Services administratifs et services de soutien	0	1 138	1 138
Services immobiliers et services de location et de location à bail	395	0	395
Services professionnels, scientifiques et techniques	113	0	113
Soins de santé et assistance sociale	85	758	843
Transport et entreposage	103	1 571	1 673
Total	2 554	13 181	15 735

Il est à noter que 8 organisations profitent de la collecte de la MRC tout en ayant recours aux services d'une entreprise privée. Dans ce cas, les bacs roulants sont collectés par la MRC alors qu'un ou plusieurs conteneurs sont collectés par une entreprise privée. Environ 84 % des déchets sont collectés par des entreprises privées alors que 16 % (2 554 tonnes) sont collectées par la MRC. Il n'a pas été possible dans le cadre de l'inventaire d'évaluer la composition des matières envoyées à l'élimination par les ICI. Le tableau permet toutefois de constater que trois secteurs d'industrie génèrent une quantité importante de déchets, soit *Fabrication*, *Hébergement et services de restauration* ainsi que *Commerce de détail*.

4.2.3.2 Matières recyclables assimilables à la collecte sélective

La catégorie des matières recyclables assimilables à la collecte sélective représente les matières recyclables variées qui sont collectées pêle-mêle dans des bacs ou des conteneurs. Ces matières sont ramassées par la collecte de la MRC ou dans le cadre de contrats privés. Des 164 organisations de l'échantillon, 140 participent à une collecte des matières recyclables, 127 sont desservies par la collecte de la MRC et 19 ont un contrat privé. Seules deux organisations sont desservies par la MRC et par une collecte privée simultanément. Vingt-cinq organisations n'ont aucune collecte sélective, dont six organisations dans le secteur de l'agriculture, deux dans le domaine de la construction, trois dans le secteur de l'hébergement et de la restauration et deux entreprises dans le domaine du transport.

Le type de matières recyclables générées par les ICI peut varier beaucoup d'un secteur d'activité à l'autre. En comparaison, les bacs résidentiels contiennent une proportion assez uniforme de papier, carton, verre, emballages variés, sacs de plastique, métaux et une portion de contamination. Les proportions des matières sont assez uniformes d'une résidence à l'autre. À l'opposé, les bacs des ICI se composent majoritairement de deux ou trois types de matières. Plusieurs commerces et institutions présentent en général que du papier,

carton et plastique. À l’opposé, les bacs des restaurants, bars et hôtels contiennent une bonne proportion de verre, ce qui augmente le poids de leurs bacs.

On classe habituellement les matières en deux catégories, les papiers/cartons d’une part et les plastiques/verre/métal (PVM) d’autre part. Les deux catégories ont des taux de conversion volume/poids bien différents. Les facteurs de conversion pour le papier/carton sont de 215,66 kg/m³ et il est de 30,18 kg/m³ pour les PVM.

Peu de répondants aux questionnaires ont pu donner les proportions des deux catégories de matières de leurs bacs et conteneurs. Ainsi, les volumes reflètent la réalité de l’échantillon, mais la conversion en tonnage comporte une part d’incertitude. Les calculs ont été faits en fonction des pourcentages théoriques du papier/carton et du plastique/verre/métal (PVM) par type d’activité économique. Pour une majorité de types d’organisation, les proportions de papier/carton et PVM ont été trouvées, selon le code SCIAN, dans l’étude de Caractérisation des matières résiduelles au Québec de Chamard-CRIQ-Roche (2000). Dans les cas où les proportions n’ont pas été trouvées, le pourcentage résidentiel a été utilisé. En moyenne, pour les matières collectées par la MRC, le ratio papier/carton est de 66 % et le ratio PVM est de 32 %. Pour les matières collectées au privé, la moyenne des ratios est de 72 % pour le papier/carton et 27 % pour le PVM. Le tableau 4.13 présente la quantité générée de matières recyclables assimilables à la collecte sélective en 2013 à la MRC de Rouville.

Tableau 4.13 : Estimation des tonnages des matières recyclage assimilable à la collecte sélective pour l’ensemble des ICI de la MRC de Rouville 2013

Secteur économique (SCIAN)	Papier-Carton (T)	PVM (T)
Administrations publiques	98	1
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	521	62
Arts, spectacles et loisirs	98	26
Autres services	127	8
Commerce de détail	765	87
Commerce de gros	404	29
Construction	301	21
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	3	0
Fabrication	695	49
Finance et assurances	69	1
Hébergement et services de restauration	227	56
Industrie de l’information et industrie culturelle	1	0
Secteur d’enseignement	60	2
Services immobiliers et services de location et de location à bail	233	5
Services professionnels, scientifiques et techniques	68	5
Soins de santé et assistance sociale	269	16
Transport et entreposage	221	6
Total	3 542	313

Les ICI de la MRC récupèrent environ 3 855 tonnes de matières recyclables assimilables à la collecte sélective. La majorité des organisations qui ont répondu à l’enquête ont mentionné utiliser les services de la MRC. Par contre, environ 60 % des matières (en poids) générées par les organisations participantes étaient collectées par des entreprises privées. Il est aussi possible de constater que globalement, les ICI génèrent plus de papier/carton que de PVM. Les secteurs de la *fabrication*, *commerce de détail* et *agriculture, foresterie, pêche* sont les plus gros générateurs de matières recyclables sur le territoire d’application.

4.2.3.3 Matières organiques putrescibles

Les matières organiques se divisent en plusieurs sous-catégories. Sur les 164 organisations répondantes, 121 ont déclaré ne pas produire de matières organiques ou alors si peu qu'elles se retrouvent à la poubelle, par exemple, les restes de lunchs des employés.

Le territoire d'application possède de très importantes entreprises qui œuvrent en transformation alimentaire, notamment F. Ménard et Agromex situées à Ange-Gardien, Bonduelle à Saint-Césaire et sans oublier Lassonde à Rougemont. Étant donné leur importance, le secteur d'activité *Fabrication* génère une grande quantité de matières organiques qui influencent les résultats. L'entreprise Agromex a déclaré enfouir les boues de traitement des eaux de son usine, ce qui, encore une fois, a un impact important sur les résultats.

D'après Agriculture, Pêcherie et Alimentation Québec, la MRC de Rouville aurait une quarantaine d'entreprises de transformation alimentaire qui procurent des emplois à plus de 2 100 personnes. Le tableau 4.14 présente les matières organiques générées, selon les secteurs d'activité et le tableau 4.15 présente la quantité de matière organique générée selon les différents types de matières organiques.

Tableau 4.14 : Estimation des tonnages des matières organiques pour l'ensemble des ICI de la MRC de Rouville 2013

Secteur économique (SCIAN)	Recyclé (t)	Éliminé (t)	Total (t)
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	748	20	768
Fabrication	13 334	21 206	34 540
Commerce de détail	54	1	55
Transport et entreposage	0	733	733
Services immobiliers et services de location et de location à bail	0	5	5
Services professionnels, scientifiques et techniques	6	0	6
Secteur d'enseignement	1	0	1
Soins de santé et assistance sociale	0	0	0
Arts, spectacles et loisirs	150	0	150
Hébergement et services de restauration	290	112	402
Administrations publiques	1	0	1
Total	14 583	22 077	36 660

Tableau 4.15 : Estimation des tonnages des matières organiques pour l'ensemble des ICI de la MRC de Rouville 2013 par types de matière

Types de matière organique	Recyclé (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Agroalimentaire	13 794	21 729	35 523
Résidus alimentaires	334	323	657
Industries de transformation agroalimentaires	0	6	6
Résidus verts (t)	425	5	430
Autres résidus organiques	30	14	44
Total	14 583	22 077	36 660

L'impact des matières agroalimentaires sur le total des matières organiques générées sur le territoire d'application est plus qu'important. En effet, ce type de matières correspond à plus de 96 % des matières générées sur le territoire.

4.2.3.4 Résidus de transformation industrielle et secteur primaire

Les résidus de transformation industrielle et secteur primaire font l'objet d'un tri à la source et d'un traitement spécifique par type de matière. Le tableau 4.16 présente les quantités de matières qui entrent dans cette catégorie, ainsi que le mode de gestion dont elles font l'objet. Le métal compte pour plus de 46 % des matières qui ont été générés dans cette catégorie. Dans les sous-chapitres suivants, les matières seront présentées en détail.

Tableau 4.16 : Estimation des tonnages des résidus industriels et du secteur primaire récupérés, éliminés et générés pour l'ensemble des ICI de la MRC de Rouville en 2013

Types de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de récupération
Papier	509	676	1 184	43 %
Carton	1 617	61	1 678	96 %
Verre	139	-	139	100 %
Métal	2 703	-	2 703	100 %
Plastique	321	243	564	57 %
Textile	84	23	108	78 %
Caoutchouc	0	-	0	-
Total	5 374	1 003	6 377	84 %

4.2.3.4.1 Papier

Les ICI de la MRC Rouville sont d'importants générateurs de papier et ils le récupèrent davantage qu'ils l'éliminent. Mais le taux de récupération pour l'ensemble des secteurs est faussé en raison de l'inertie des secteurs de commerce de gros à récupérer le papier. Plus de 56 % du papier généré par ce secteur est éliminé au lieu d'être récupéré. Le plus surprenant, le même secteur récupère l'ensemble du carton qu'il génère.

Le tableau 4.17 présente la quantité de papier générée à la MRC de Rouville.

Tableau 4.17 : Estimation des tonnages de résidus industriels de papier récupéré, éliminé et généré pour l'ensemble des ICI à la MRC de Rouville

Secteur économique (SCIAN)	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Administrations publiques	2	0	2
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	14	0	15
Autres services	39	0	39
Commerce de détail	159	7	166
Commerce de gros	0	664	664
Construction	62	0	62
Fabrication	33	0	33
Hébergement et services de restauration	113	0	113
Secteur d'enseignement	39	0	39
Services administratifs et services de soutien	0	4	4
Services publics			
Soins de santé et assistance sociale	0	0	0
Transport et entreposage	46	0	46
Total	509	676	1 184

4.2.3.4.2 Carton

Le tableau 4.18 démontre que près de 96 % du carton résiduel produit par les ICI sont récupérés, soit environ de 1 617 tonnes pour l'année 2013. Le secteur *fabrication* génère à lui seul environ 26 % de tout le carton de la MRC. Parmi les données récoltées, une organisation a déclaré valoriser énergiquement 1,47 tonne de carton dans la chaudière d'une érablière pour chauffer le sirop d'érable.

Tableau 4.18 : Estimation des tonnages de résidus industriels de cartons récupérés, éliminés et générés pour l'ensemble des ICI de la MRC de Rouville en 2013

Secteur économique (SCIAN)	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	9	7	17
Fabrication	430	15	444
Commerce de gros	308	0	308
Commerce de détail	314	3	318
Transport et entreposage	272	0	272
Services administratifs et services de soutien	-	3	3
Secteur de l'enseignement	13	0	13
Soins de santé et assistance sociale	2	0	2
Arts, spectacles et loisirs	-	33	33
Hébergement et services de restauration	265	0	265
Autres services	0	0	0
Administrations publiques	4	0	4
Total	1 617	61	1 678

4.2.3.4.3 Verre

Le verre qui a été compilé lors de l'enquête est sous forme de bouteilles et de contenants de verre. Deux entreprises ont déclaré générer des contenants de verre; une entreprise du secteur de *l'hébergement et des services de restauration* (un traiteur) et une entreprise du secteur de la *fabrication* (une cidrerie). Ces deux entreprises ont recyclé le verre qu'ils ont généré. Il est estimé qu'environ 171 tonnes de verre sont générées suite à une transformation industrielle à la MRC de Rouville.

4.2.3.4.4 Métaux

Les métaux rassemblent l'aluminium, le fer, l'acier, et la ferraille que les ICI peuvent avoir besoin de se débarrasser. Ayant par nature une importante masse, c'est une catégorie de matière qui a un très important tonnage, soit 2 703 tonnes. Tous les métaux qui ont été inventoriés ont été recyclés. Ils ont en effet soit été vendus, collectés par un ferrailleur ou encore apportés dans un dépôt. Le tableau 4.19 présente les différents tonnages de métal par secteur d'activité.

Tableau 4.19 : Estimation des tonnages de résidus industriels de métal récupéré, éliminé et généré pour l'ensemble des ICI de la MRC de Rouville en 2013

Secteur économique (SCIAN)	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Administrations publiques	28	0	28
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	132	0	132
Arts, spectacles et loisirs	3	0	3
Autres services	89	0	89
Commerce de détail	410	0	410
Commerce de gros	11	0	11
Construction	13	0	13
Fabrication	1 674	0	1 674
Hébergement et services de restauration	0	0	0
Secteur de l'enseignement	1	0	1
Transport et entreposage	341	0	341
Total	2 703	0	2 703

Le secteur *fabrication* génère plus de la moitié du métal de la MRC. Une entreprise de transformation de métal en feuille génère à elle seule plus de 593 tonnes de métal par année.

4.2.3.4.5 Plastique

Les plastiques se retrouvent principalement dans la collecte sélective ou les collectes privées de matières recyclables. Les plastiques inclus dans cette section sont ceux qui sont traités à part de ces collectes. Le tableau 4.20 présente les estimations de tonnage pour cette matière.

Tableau 4.20 : Estimation des tonnages de résidus industriels de plastiques récupérée, éliminée et générée pour l'ensemble des ICI pour la MRC de Rouville en 2013

Secteur économique (SCIAN)	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	11	240	251
Commerce de détail	9	3	12
Commerce de gros	242	0	242
Fabrication	32	0	32
Hébergement et services de restauration	23	0	23
Secteur d'enseignement	4	0	4
Transport et entreposage	1	0	1
Total	321	243	564

La MRC de Rouville regroupe plusieurs organisations liées au secteur agricole. Cette industrie génère des plastiques qui sont difficiles à recycler. En effet, les plastiques de ce secteur proviennent de plusieurs sources et sont en fin de vie utile contaminée ou dégradés, ce qui en empêche le recyclage. Les sources de plastiques du monde agricole sont principalement les contenants de pesticide, les filets, les sacs de semences, de moulées ou d'engrais, les paillis de plastique, les plastiques de serres, l'emballage des balles de foin/paille et

le plastique provenant des tubulures acéricoles. La contamination ou la dégradation des plastiques est causée par différents facteurs comme l'eau, la terre, les déchets organiques, les plastiques de différentes natures mélangés ou encore les rayons UV. Il est estimé que la contamination des plastiques agricoles peut varier entre 20 % et 70 %. En plus de ces problèmes, l'absence de marché pour les plastiques recyclés et les coûts élevés de récupération rendent le recyclage de ces plastiques problématiques.

Un autre programme, à l'étape de projet pilote, a été implanté 2014 en Montérégie par AgriRECUP. Ce programme vise la collecte de bidons d'herbicides et de poches de semences de plastiques et de papiers. Les producteurs sont invités à retourner les sacs et poches à leur fournisseur. L'entreprise RPM Environnement en fait la collecte et les achemine ensuite vers une valorisation thermique. Comme ces sacs contiennent des résidus de pesticides et de fongicides enrobant les semences, ils ne peuvent être réutilisés à moins de trouver un procédé de décontamination.

La COOP fédérée offre aussi la possibilité de collecter les poches et bidons de ses membres. Ceux-ci doivent les rapporter à leur fournisseur de la COOP, qui s'occupe de les faire nettoyer et décontaminer. Ensuite, ils sont mis en granules pour être revendus sur le marché des plastiques recyclés.

Certains cultivateurs en grandes surfaces n'utilisent pas de sacs de semences, mais des semences en vrac qui sont livrées dans de gros bacs. Ces bacs sont repris par les fournisseurs et sont réutilisés plusieurs fois. Quelques organisations qui ont participé à l'enquête fonctionnent de cette façon.

4.2.3.4.6 Caoutchouc

La production de caoutchouc n'est pas très importante dans région de la MRC de Rouville selon les réponses obtenues lors de l'inventaire. Deux entreprises agricoles ont mentionné avoir quelques caoutchoucs qu'elles mettent à la poubelle. Elles éliminent un total d'environ 7,5 kg par année, ce qui représente environ 0.04 tonne pour toute la MRC.

4.2.3.4.7 Textile

Quatre organisations ont déclaré gérer des textiles. Le plus gros producteur est une entreprise de la catégorie fabrication. Cette entreprise fabrique des vêtements et génère plus de 12 tonnes par année de textiles qu'elle envoie à un recycleur. Au total, plus de 107 tonnes de textile sont générées sur le territoire de la MRC. De ce nombre, 84 tonnes sont récupérées et 23 tonnes sont éliminées.

4.2.3.5 Résidus domestiques dangereux et assimilables

Les résidus domestiques dangereux et assimilables peuvent être séparés en deux grandes catégories. Les produits règlementés par le *Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par des entreprises* (Q-2, r. 40.1) et ceux qui ne le sont pas. Le tableau 4.21 présente l'inventaire de cette catégorie. Les deux premiers produits, les solvants et les colles & adhésifs, ne sont pas règlementés, mais sont considérés comme des produits dangereux assimilables et sont donc comptabilisés dans cet inventaire comme prescrit dans les lignes directrices.

Le programme de responsabilité élargie des producteurs (REP) vise à transférer la responsabilité de la gestion des matières résiduelles engendrées par la consommation de certains produits aux entreprises qui sont à l'origine de leur mise en marché. Les produits actuellement règlementés par la REP sont les produits électroniques (TIC), les piles et batteries, les lampes au mercure (comme les tubes fluorescents et les ampoules fluocompactes), les peintures et leurs contenants et finalement, les huiles, liquides de refroidissement, antigels, filtres à huile et leurs contenants. Selon les lignes directrices, ces produits ne doivent pas apparaître dans l'inventaire des matières de la MRC, mais doivent tout de même être pris en compte.

Le tableau 4.21 présente les estimations de tonnages pour les différentes matières.

Tableau 4.21 : Estimation des tonnages de résidus domestiques dangereux (RDD) récupérés, éliminés et générés pour l'ensemble des ICI de la MRC de Rouville en 2013

Types de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Solvants	68	0	68
Peintures et contenants de peinture	275	4	279
Huiles, antigels, fluides de freins, filtres et bidons	1 067	0	1 067
TIC	47	0	47
Piles et batteries	52	0	52
Encres	21	0	21
Total	1 530	5	1 535

4.2.3.5.1 Peintures

Pour cette catégorie de matières, 25 organisations ont mentionné gérer des peintures et leurs contenants en fin de vie utile. Le tableau 4.22 présente la quantité de peinture résiduelle générée par les différents secteurs d'activités.

Tableau 4.22 : Estimation des tonnages de peintures récupérées, éliminées et générées pour l'ensemble des ICI de la MRC de Rouville en 2013

Secteur économique (SCIAN)	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Administrations publiques	2	0	2
Agriculture, foresterie, pêche	2	0	2
Autres services	0	0	0
Commerce de détail	11	4	16
Fabrication	256	0	256
Hébergement et services de restauration	0	0	0
Secteur de l'enseignement	0	0	0
Transport et entreposage	4	0	4
Total	275	4	279

Tel que présenté dans le tableau, le secteur de la fabrication est celui qui génère le plus de résidus de peinture et de contenants. Les entreprises de ce secteur ont souvent mentionné qu'ils faisaient ramasser les cannettes de peintures vides par des entreprises spécialisées. Un fabricant d'équipement de manutention a déclaré entreposer 1,2 tonne de peinture en attendant de trouver un débouché pour cette matière.

4.2.3.5.2 Huiles liquides de refroidissement, antigels, leurs filtres et contenants récupérés

Les huiles, liquides de refroidissement, antigels, leurs filtres et contenants ont été inventoriés auprès de 46 organisations. Cette catégorie de résidus domestiques dangereux est depuis longtemps règlementée et 99,66 % des matières de cette catégorie ont été recyclés comme prescrit par le règlement. La plupart des organisations de l'enquête ayant des véhicules ont dit utiliser les services de garages pour l'entretien de leurs moteurs, ainsi, la responsabilité de la gestion de ces résidus revient en majorité aux entreprises du secteur transport et entreposage.

En effet, en consultant le tableau 4.23, on constate que le secteur des huiles représente près de 70 % de tous les RDD, soit environ 1 067 tonnes.

Tableau 4.23 : Estimation des tonnages d'huiles, liquides de refroidissement, antigels, leurs filtres et contenants récupérés, éliminée et générée pour l'ensemble des ICI de la MRC de Rouville en 2013

Secteur économique (SCIAN)	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Administrations publiques	3	0	3
Agriculture, foresterie, pêche	46	0	46
Arts, spectacles et loisirs	1	0	1
Autres services	44	0	44
Commerce de détail	66	0	66
Construction	135	0	135
Fabrication	114	0	114
Transport et entreposage	659	0	659
Total	1 067	0	1 067

4.2.3.5.3 Produits électroniques

Les produits électroniques rassemblent tous les types d'ordinateurs, claviers, souris, tablettes, cellulaires, répondeurs, GPS, routeurs, serveurs, cartes mémoires, etc. Pour cette catégorie de matière, 30 organisations de 7 secteurs d'activités différents ont déclaré avoir généré des TIC. Cette catégorie a un excellent taux de recyclage. Les matières ont en effet toutes été recyclées, mis à part une organisation qui a déclaré entreposer ses produits électroniques en attendant trouver un débouché.

Tableau 4.24 : Estimation des produits électroniques récupérés, éliminés et générés pour l'ensemble des ICI de la MRC de Rouville en 2013

Secteur économique (SCIAN)	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Administrations publiques	1	0,0	1
Agriculture, foresterie, chasse et pêche	2	0,0	2
Autres services	1	0,0	1
Commerce de détail	18	0,0	18
Fabrication	21	0,0	21
Secteur de l'enseignement	4	0,0	4
Services professionnels, scientifiques et techniques	1	0,0	1
Total	47	0,0	47

La grande majorité des répondants au sondage ont indiqué que c'est une personne de l'organisation qui va porter les matières au garage municipal ou à l'endroit que la municipalité a mis à la disposition des citoyens. L'inventaire actuel ne permet pas de spécifier dans quelle proportion les TIC des ICI se retrouvent dans les bilans municipaux.

4.2.3.5.4 Tubes fluorescents

Lors de l'inventaire, 29 organisations ont déclaré gérer des tubes fluorescents ou des lampes fluocompactes en fin de vie. Il n'a pas été possible dans le cadre de l'inventaire de trouver des données fiables permettant d'évaluer le poids des lampes au mercure généré par les ICI. Par contre, les organisations ont mentionné avoir généré 2 223 unités en 2013. Une grande quantité de ces lampes est gérée adéquatement, puisque la majorité des tubes et ampoules déclarés dans l'enquête sont traités par des entreprises spécialisées dans le traitement de ces matières. Cependant, un pourcentage non négligeable d'environ 25 % des néons est simplement déposé dans le conteneur à déchet. En discutant avec les responsables lors de l'enquête, il est évident que la mise au déchet a été effectuée par ignorance et non par malveillance. Comme ces sources d'éclairages contiennent du mercure, les employés qui sont sur place lorsque les tubes ou lampes se brisent s'exposent au mercure sous forme de vapeur, la forme la plus toxique.

Le tableau 4.25 présente les données récoltées lors de l'inventaire et pondérées pour tous les ICI de la MRC.

Tableau 4.25 : Estimation des unités de lampes au mercure récupérées, éliminées et générées pour l'ensemble des ICI de la MRC de Rouville en 2013

Secteur économique (SCIAN)	Récupéré (unités)	Éliminé (unités)	Généré (unités)
Administrations publiques	160	0	160
Agriculture, foresterie, chasse et pêche	144	54	198
Arts, spectacles et loisirs	200	0	200
Autres services	12	39	51
Commerce de détail	39	84	123
Fabrication	0	304	304
Finance et assurances	193	0	193
Hébergement et services de restauration	60	0	60
Secteur de l'enseignement	740	0	740
Transport et entreposage	116	78	194
Total	1 665	558	2 223

4.2.3.5.5 Piles et batteries

La catégorie des piles et batteries est particulière, étant donnée le taux d'entreprises qui ont déclaré générer cette matière. Soixante et une organisations ont déclaré en avoir généré en 2013. Cette catégorie n'inclut pas les batteries de véhicules. Les matières incluses dans cette catégorie sont les petites piles que l'on retrouve dans les différents petits appareils. Le secteur fabrication est celui où l'on a compté la plus importante quantité, soit plus de 70 % de toutes les piles et batteries inventoriées.

La performance de récupération des piles est très bonne avec un taux de plus de 99 %. Le tableau 4.26 présente les résultats de ce secteur. Les diverses initiatives locales, dont les collectes dans les garages municipaux, semblent porter fruit.

Tableau 4.26 : Estimation du tonnage de piles et batteries récupérées, éliminées et générées pour l'ensemble des ICI de la MRC de Rouville en 2013

Secteur économique (SCIAN)	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Administrations publiques	0,4	-	0,4
Agriculture, foresterie, chasse et pêche	3,1	-	3,1
Arts, spectacles et loisirs	-	-	0,0
Autres services	0,1	-	0,1
Commerce de détail	6,7	-	6,7
Construction	1	-	1
Fabrication	36,9	-	36,9
Finance et assurances	0,1	-	0,1
Hébergement et services de restauration	0,2	-	0,2
Secteur de l'enseignement	0,0	-	0,0
Services professionnels, scientifiques et techniques	0,2	-	0,2
Soins de santé et assistance sociale	0,1	-	0,1
Transport et entreposage	3,6	0,0	3,6
Total	52,2	0,1	52,3

4.2.3.5.6 Encre

Parmi les ICI de la MRC de Rouville qui ont participé à l'inventaire, il n'y avait aucune imprimerie ou entreprise de récupération de papier qui utilise un processus de désencrage. L'encre qui était déclarée par les organisations était sous forme de cartouches d'encre en fin de vie, c'est-à-dire, vide. On peut constater à la lecture du tableau 4.27 que plus de 99 % de l'encre générée est recyclée. La plupart des organisations retournent les cartouches à leurs fournisseurs. Les plus petites retournent les cartouches à un point de cueillette.

Tableau 4.27 : Estimation du tonnage d'encre récupérée, éliminée et générée pour l'ensemble des ICI de la MRC de Rouville en 2013

Secteur économique (SCIAN)	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Administrations publiques	2	-	2
Agriculture, foresterie, chasse et pêche	7	0	8
Arts, spectacles et loisirs	0	0	0
Autres services	0	-	0
Commerce de détail	10	0	10
Construction	0	0	0
Fabrication	0	-	0
Finance et assurances	0	0	0
Hébergement et services de restauration	0	0	0
Secteur de l'enseignement	0	-	0
Services professionnels, scientifiques et techniques	0	-	0
Soins de santé et assistance sociale	0	-	0
Transport et entreposage	0	0	0
Total	21	-	21

4.2.3.6 Matières résiduelles nécessitant une gestion particulière

La présente catégorie inclut les matières résiduelles qui sont produites sur une base ponctuelle et qui demandent une gestion spécifique lors de leur fin de vie. On inclut dans cette catégorie tout d'abord les véhicules hors d'usage (voitures, camionnette, tracteur et camion). Les pneus demandent aussi une gestion spécifique afin d'éviter de les enfouir. Les encombrants, métalliques ou non, sont les gros résidus comme les meubles, comptoirs et les électroménagers. La catégorie autre inclut les scories d'une aciérie qui ne pouvaient pas être classées dans une autre catégorie. Le tableau 4.28 présente les quantités qui ont été récupérées et celles qui ont été éliminées. Les prochains sous-chapitres présenteront chacune des catégories de matières.

Tableau 4.28 : Estimation du tonnage de matières nécessitant une gestion particulière récupérée, éliminée et générée pour l'ensemble des ICI de la MRC de Rouville en 2013

Types de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Véhicules hors d'usage	N/D	N/D	N/D
Pneus	375	0	375
Encombrants métalliques	86	0	86
Encombrants non-métalliques	2	82	85
Total	463	83	545

4.2.3.6.1 Véhicules hors d'usage

Des véhicules hors d'usage comme les voitures, camionnettes, tracteurs ou camions ont été déclarés par huit organisations. Deux municipalités ont mentionné devoir changer en moyenne deux véhicules par année (ils sont revendus). Cinq producteurs agricoles se sont débarrassés de vieux véhicules. Un de ceux-ci l'a conservé pour récupérer les pièces. Un autre a pu revendre le véhicule sur le marché des voitures usagers. Les trois autres ont vendu à la ferraille leurs vieux véhicules. Enfin, un garage, dans la catégorie commerce de détail, possède un conteneur de 4 verges ramassé tous les mois. Le commerçant nous indique que les pièces de machineries lourdes sont recyclées. Le tableau 4.29 présente une estimation des véhicules hors d'usage que l'on retrouve à la MRC de Rouville. Les données sont présentées en unité ou en verge, dépendamment de la disponibilité des données.

Tableau 4.29 : Estimation des véhicules récupérés, éliminés et générés pour l'ensemble des ICI de la MRC de Rouville en 2013

Secteurs d'activités	Récupéré	Éliminé	Généré
Administrations publiques	4 unités	0	4 unités
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	27 unités	5 unités	32 unités
Commerce de détail	267 verges	0	267 verges

4.2.3.6.2 Pneus

Les pneus sont habituellement ramassés par les garages lors de la rotation des pneus. En effet, le *Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage* permet à plus de 10 000 points de récupération de collecter les pneus à travers le Québec, afin qu'ils puissent être collectés par un transporteur accrédité par RECYC-QUÉBEC. Il est tout de même possible qu'à certaines occasions, les pneus soient collectés à un autre endroit. Dans les secteurs où les pneus sont collectés en petites quantités, le décompte se fait assez facilement. Par contre, pour certaines organisations du secteur commerce de détail, transport et entreposage et construction, les pneus sont entreposés dans des conteneurs ou des cages à pneus. Une cage à pneu de 4 m³ peut contenir entre 28 et 50 pneus, dépendamment s'ils y sont pêle-mêle ou bien rangés. Lors de l'inventaire, les personnes contactées nous ont parfois indiqué le nombre de pneus, la grosseur des conteneurs à pneus

ou le nombre de cages à pneu. Dans cette catégorie, nous avons donc une moyenne qui est calculée selon la capacité minimale d'une cage à pneu (28 pneus par 4 m³) et une valeur maximum (50 pneus par 4 m³). Le transporteur accrédité par RECYC-QUÉBEC doit compter les pneus et remettre un bon de transport à l'expéditeur. RECYC-QUÉBEC est donc en mesure de calculer la quantité réelle de pneus générés dans la province.

Tableau 4.30 : Estimation des pneus récupérés, éliminés et générés pour l'ensemble des ICI de la MRC de Rouville en 2013

Secteur économique (SCIAN)	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Administrations publiques	2	0	2
Agriculture, foresterie, pêche	3	0	3
Autres services	0	0	0
Commerce de détail	146	0	146
Construction	32	0	32
Transport et entreposage	190	0	190
Total	375	1	375

Les secteurs *transport et entreposage* et *commerce de détail* (qui inclut les garages) ont généré 89 % des pneus de la MRC. Le taux de récupération des pneus atteint plus de 99 %.

4.2.3.6.3 Encombrants métalliques

Le marché du recyclage du métal est très développé au Québec et on le remarque en notant un taux de recyclage de 100 % des encombrants métallique. Quatre organisations ont déclaré générer ce type de matière. Le tableau 4.31 présente les estimations de quantité d'encombrants de métal qui sont générés sur le territoire.

Tableau 4.31 : Estimation du tonnage des encombrants métalliques récupérés, éliminés et générés pour l'ensemble des ICI de la MRC de Rouville en 2013

Secteur économique (SCIAN)	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	0,1	0,0	0,1
Commerce de détail	0,8	0,0	0,8
Fabrication	27,6	0,0	27,6
Construction	57,2	0,0	57,2
Total	85,6	0,0	85,6

4.2.3.6.4 Encombrants non métalliques

Seulement 4 organisations ont déclaré générer des encombrants non métalliques. Une de ces organisations, une école, nous a indiqué avoir mis cinq chaises dans leur conteneur à déchet. Une minoterie a indiqué avoir fait une vente-débaras pour différents objets incongrus. Ces deux organisations n'étaient pas en mesure de nous indiquer le poids des matières. Deux autres entreprises du secteur de commerce de détail ont indiqué qu'ils génèrent des encombrants. La première, un garage pour machinerie lourde, a fait recycler 0,4 tonne d'encombrants en 2013. Enfin, une entreprise d'économie sociale a généré plus de 15,3 tonnes d'encombrants qui se sont retrouvés à l'élimination. Le tableau 4.32 estime le tonnage des encombrants non métalliques en fonction des données disponibles.

Tableau 4.32 : Estimation du tonnage des encombrants non métalliques récupérés, éliminés et générés pour l'ensemble des ICI de la MRC de Rouville en 2013

Secteur économique (SCIAN)	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Commerce de détail	2,3	0	2,3
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	0	82,3	82,3
Total	2,3	82,3	84,6

4.2.3.6.5 Autres

La catégorie autres rassemble les matières inclassables. Une école a été décontaminée de l'amiante et l'entrepreneur a dû l'éliminer dans un centre de traitement des déchets dangereux. Il n'était pas en mesure de nous indiquer les quantités.

Une entreprise du secteur de la fabrication nous a rapporté 780 verges/année de scories d'aciérie. Ces derniers ont été recyclés. Il n'a pas été possible d'estimer les quantités totales des matières générées dans cette catégorie.

4.2.3.7 Résidus d'activités municipales

Les résidus d'activités municipales incluent les résidus de balayage de rues ainsi que les abrasifs qui sont utilisés en hivers sur les routes par le secteur *administration publique*. Le prochain tableau présente les quantités générées pour ces deux matières ainsi que leur mode de gestion.

Les résidus de balayage de rue ont été compilés pour 5 municipalités. Une seule, Marieville, fait éliminer ces résidus qui sont d'environ 20 tonnes/année. Les quatre autres municipalités utilisent ces résidus lorsqu'ils ont besoin de remblais. Ce type d'entretien est de responsabilité provinciale pour la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford. Une seule municipalité a indiqué récupérer ses abrasifs de pierre concassée qui sont d'environ 4 tonnes par année parce qu'elle n'avait pas de résidus de balayage de rue. Le tableau 4.33 présente les estimations de tonnage de cette matière pour toutes les administrations municipales de la MRC.

Tableau 4.33 : Estimation du tonnage des résidus d'activités municipales récupérés, éliminés et générés pour l'ensemble des ICI de la MRC de Rouville en 2013

Types de matières	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Résidus de balayage	83	20	103
Abrasifs (pierre)	6	0	6
Total	89	20	109

4.2.3.8 Résidus et sous-produits des activités de gestion des matières résiduelles

Une seule entreprise spécialisée en conception et vente de pièces de machinerie lourde a indiqué générer et récupérer 8 verges de mâchefers annuellement. Les équivalences de poids par volume ne sont pas disponibles et il n'est donc pas possible de convertir cette information en tonnage.

4.3 Matières totales générées par les ICI de la MRC de Rouville

4.3.1 Estimation des matières totales générées par les ICI

Le tableau 4.34 présente la totalité des matières qui ont été inventoriées dans le cadre de l'inventaire.

Tableau 4.34 : Estimation du tonnage des matières de la MRC de Rouville en 2013

Matières	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Déchets			
Sous-total	0	15 735	15 735
Matières recyclables			
Papier et Carton	5 158	737	5 894
Plastique, Verre, Métal	3 163	243	3 407
Rejets du tri des matières recyclables des ICI (9 %)	0	823	823
Sous-total	8 321	1 803	10 124
Matières organiques putrescibles			
Transformation agroalimentaire	13 794	21 735	35 529
Résidus verts	425	5	430
Résidus alimentaires	334	323	657
Autres résidus organiques	30	14	44
Sous-total	14 583	22 077	36 660
Résidus domestiques dangereux			
Encre	21	0	21
Solvant	68	0	68
Sous-total	89	0	89
Résidus de transformation industrielle			
Caoutchouc	0	0	0
Textile	84	23	108
Sous-total	84	23	108
Matières nécessitant une gestion particulière			
Encombrants métalliques	86	0	86
Encombrants non métalliques	2	82	85
Pneus	375	0	375
Sous-total	463	83	545
Résidus d'activités municipales			
Résidus des activités de balayage de rues	83	20	103
Abrasifs	6	0	6
Sous-total	89	20	109
Total	23 629	39 742	63 371

Tel que stipulé dans les *lignes directrices*, les matières sous la responsabilité élargie des producteurs (REP) ne doivent pas être prises en considération dans le calcul d'inventaire. Le tableau 4.35 présente les quantités qui ont été récoltées lors de l'inventaire. Tel que mentionné précédemment, il n'a pas été possible d'estimer le tonnage des lampes au mercure.

Tableau 4.35 : Estimation du tonnage des matières sous la REP de la MRC de Rouville en 2013

Matières	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Peinture	275	4	279
Huile	1 067	0	1 067
Piles et batteries	4	0	4
Produits électroniques (TIC)	47	0	47
Total	1 393	4	1 397

Le tableau 4.36 permet de constater l'impact de la transformation agroalimentaire dans le tonnage total de la MRC. En effet, selon l'enquête, environ 56 % des matières générées par les ICI de la MRC seraient des matières organiques issues de la transformation alimentaire. Cette catégorie de matière vient aussi fausser le taux de récupération en le réduisant significativement. Dans l'éventualité où on ne pondère pas les données de l'entreprise Agromex, les données sont très différentes. Le tableau 4.36 présente les résultats de l'inventaire en ne pondérant pas les matières organiques générées par l'entreprise Agromex. Selon ces résultats, la MRC générerait 34 091 tonnes au lieu des 63 371 tonnes obtenues préalablement.

Tableau 4.36 : Estimation du tonnage des matières de la MRC de Rouville en 2013 (en ne pondérant pas les matières organiques générées par l'entreprise Agromex)

Matières	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Déchets	0	15 735	15 735
Matières recyclables	8 321	1 803	10 124
Matières organiques putrescibles	3250	4 137	7387
RDD	89	0	89
Résidus de transformation industrielle	84	23	108
Matières nécessitant une gestion particulière	457	83	539
Résidus d'activités municipales	89	20	109
Total	12 290	21 801	34 091

4.3.2 Secteur agriculture, foresterie, pêche et chasse

Étant donné l'importance du secteur de l'agriculture, foresterie, pêche et chasse (17 % de tous les ICI de la MRC), il est intéressant d'analyser uniquement les données de ce secteur d'activité. Ce secteur produit environ 4 % des matières résiduelles de la MRC et détient un taux de récupération de 57 %. Le tableau suivant présente les données de ce secteur.

Tableau 4.37 : Estimation du tonnage des matières résiduelles récupérées, éliminées et générées pour le secteur agriculture, foresterie, pêche et chasse de la MRC de Rouville en 2013

Matières	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Déchets	0	798	798
Papier et Carton (Collecte sélective)	521	0	521
Plastique, verre, métal (Collecte sélective)	62	0	62
Matières organiques	748	20	768
Carton	9	7	17
Papier	14	0	15
Verre	0	0	0
Plastique	11	240	251
Métal	132	0	132
RDD	11	0	11
Matières nécessitant une gestion particulière	3	0	3
Encombrants métallique	0	0	0
Encombrants non-métalliques	0	82	82
Total	1 511	1 149	2 660

On retrouve dans ce secteur une grande quantité de résidus agroalimentaires générés, mais compostés sur place. On retrouve également une grande quantité de plastique (45 % de tout le plastique du territoire) qui est en partie récupérée par les programmes de la MRC Rouville, d'AgriRÉCUP et de la COOP Fédérée.

4.4 Validation des données

En août 2014, RECYC-QUÉBEC a dévoilé l'*Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR* afin d'aider le milieu municipal dans la révision de leur plan de gestion des matières résiduelles. L'outil de calcul permet d'estimer les quantités de matières résiduelles des territoires. Pour estimer les matières générées par les ICI, l'outil utilise des données théoriques et des estimations basées sur le nombre d'employés.

Les matières considérées par l'outil pour le secteur des ICI sont :

- Matières recyclables
- Matières organiques
- Boues industrielles
- Résidus spécifiques industriels
- Rejets/centres de tri

Tel que démontré dans le tableau 4.38, plusieurs matières ne sont pas considérées par l'outil dont tous les RDD, les résidus spécifiques de transformation industrielle, le textile et le caoutchouc. Les estimations comportent une marge d'erreur étant donné qu'ils proviennent de moyennes québécoises et non de données régionales. Le tableau 4.38 présente les résultats de l'outil de calcul de RECYC-QUÉBEC.

Tableau 4.38 : Matières générées du secteur ICI de la MRC de Rouville en 2013 selon l'outil de RECYC-QUÉBEC

Matières	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et Carton	3 444	2 724	6 169
Métal	311	372	684
Plastique	302	1 409	1 711
Verre	163	398	561
Industries de transformation agroalimentaires	46 731	706	47 437
Boues de papetières	0	0	0
Résidus verts (t)	0	329	329
Résidus alimentaires	0	2 292	2 292
Autres résidus organiques	0	476	476
Autres résidus marins	0	0	0
Sables de fonderies	0	0	0
Poussières de cimenteries	0	0	0
Boues de forage	0	0	0
Scories d'aciérie	0	0	0
Poussières de chaux	0	0	0
Autres résidus chaulant	0	0	0
Pierre de taille	0	0	0
Autres résidus	0	0	0
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0	417	417
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0	0	0
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0	1 178	1 178
Résidus ultimes	0	333	333
Total estimé par l'outil	50 951	10 636	61 587

Il est possible de comparer les données récoltées lors de l'enquête avec les données par l'outil de RECYC-QUÉBEC et les données récoltées lors de l'inventaire réalisé lors du dernier PGMR de la MRC de Rouville en 2000. Le tableau 4.39 présente les données de l'inventaire qui ont été comparées avec les données de l'outil de RECYC-QUÉBEC. Étant donné que certaines matières, telles que les RDD, ne sont pas prises en compte dans l'outil de RECYC-QUÉBEC, seulement les matières comparables ont été comparées.

Tableau 4.39 : Comparaison entre les données de l'inventaire, de l'outil de RECYC-QUÉBEC et de l'inventaire réalisé en 2000

Matières	Inventaire réalisé en 2014			Outil de RECYC-QUÉBEC			Inventaire réalisé en 2000		
	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et Carton	5 158	737	5 894	3 444	2 724	6 169			5 981
Plastique, verre, métal	3 163	243	3 407	776	2 179	2 956			4 729
Matières organiques	14 583	22 077	36 660	46 731	3 803	50 534			6 353
Résidus ultimes	0	15 735	15 735	0	321	321			
Total	22 904	38 792	61 697	50 952	9 028	59 979	8 858	15 402	21 461

Le PGMR réalisé en 2000 ne spécifie pas le nombre d'ICI que l'on retrouvait dans la région. Par contre, la plus grosse entreprise de transformation agroalimentaire, F. Menard, s'est centralisée dans la région à partir de 2002. Ce secteur d'industriel s'est aussi beaucoup développé dans la région depuis. Il est donc normal que la quantité de matière organique générée ait autant augmenté. De plus, la population de la MRC a progressé de près de 14 % entre 2006 et 2011. De leur côté, les emplois ont eu une croissance de près de 4 %, seulement dans l'année 2010. De plus, la méthodologie utilisée était fort différente, ce qui peut expliquer un certain écart.

Au niveau de l'outil de RECYC-QUÉBEC, les principales différences se retrouvent au niveau des matières organiques éliminées. Selon les données recueillies, une entreprise élimine ses boues, alors que l'outil considère que la majorité des matières organiques du secteur *agroalimentaire* sont récupérées. Les données de l'inventaire sont donc plus fiables que celles de l'outil sur ce point.

Une autre grande différence est le taux de récupération du métal. L'inventaire a permis de constater qu'un grand nombre d'entreprises génèrent du métal et que la quasi-totalité de ces matières est récupérée. Parmi les matières considérées dans la catégorie métal de l'inventaire, notons les encombrants métalliques et les résidus de transformation industrielle. De très grosses entreprises, dont le groupe Robert Transport et une entreprise spécialisée dans la transformation du métal en feuille (Le matériel Industriel Ltée) ont déclaré générer de grandes quantités de cette matière. Tel que mentionné plus haut, l'outil de RECYC-QUÉBEC ne permet pas d'estimer certaines matières, dont les résidus spécifiques de transformation industrielle, ce qui explique en partie les différences de tonnages. Les données de l'inventaire sont encore priorisées par rapport aux données de l'outil de RECYC-QUÉBEC.

Selon le *Guide Méthodologie et calculs* qui accompagne l'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR, il est mentionné que : « ces estimations comportent une marge d'erreur qui peut parfois être appréciable, puisqu'elles sont basées sur des moyennes québécoises et non sur des données régionales. D'où l'importance de privilégier l'utilisation de données réelles, lorsqu'elles sont disponibles. »

L'outil permet de constater que les données récoltées lors de l'enquête sont assez près de celles obtenues grâce à l'outil de RECYC-QUÉBEC. Étant donné qu'il n'y a pas de collecte de matières organiques, aucun taux de rejet des installations de compostage n'a été soustrait des matières organiques récupérées.

4.5 Matières totales générées par les ICI de la MRC de Rouville (hors-CMM)

Deux municipalités de la MRC de Rouville (Richelieu et Saint-Mathias-sur-Richelieu) font partie de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Ces deux villes sont donc incluses dans le plan de gestion des matières résiduelles de la CMM.

Parmi les répondants, 137 entreprises se retrouvent dans les 6 villes non incluses dans la CMM. Les taux de représentativité de chacun des secteurs ont été définis par le portrait du marché du travail de l'IMT.

Tableau 4.40 : Matières totales générées par les municipalités de la MRC de Rouville hors-CMM

Matières	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Déchets			
Sous-total	0	10 245	10 245
Matières recyclables			
Papier et Carton	3 229	672	3 901
Plastique, Verre, Métal	2 842	11	2 853
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0	600	600
Sous-total	6 071	1 282	7 354
Matières organiques putrescibles			
Industries de transformation agroalimentaire	13 354	21 062	34 416
Boues de papetières	0	0	0
Résidus verts (t)	403	0	403
Résidus alimentaires	328	327	655
Autres résidus organiques	29	14	43
Sous-total	14 113	21 404	35 517
RDD			
Encre	21	0,1	21
Solvant	51	0,1	51
Sous-total	72	0	72
Résidus de transformation industrielle			
Caoutchouc	0,0	0,0	0,0
Textile	82	22	104
Sous-total	82	22	104
Matières résiduelles nécessitant une gestion particulière			
Pneus	370	0	371
Textiles d'origine résidentielle	0	0	0
Encombrants métalliques	82	0	82
Encombrants non métalliques	2	81	83
Sous-total	455	81	536
Résidus d'activités municipales			
Résidus des activités de balayage de rues	86	23	108
Abrasifs	6	0	6
Sous-total	92	23	115
Total	20 884	33 058	53 942

4.6 Secteur CRD

Parmi les organisations qui ont participé à l'enquête, 24 de celles-ci ont généré des matériaux de construction, de rénovation et de démolition. Les catégories de matières de cette catégorie sont les résidus d'agrégats (béton, asphalte, pierre), les résidus non-agrégats (bois) et les résidus non-agrégats (autres). Il faut rappeler que la MRC n'a pas de point central de gestion des matériaux de construction pour les entreprises. Leurs résidus sont gérés hors du territoire de la MRC. Trois villes de la MRC offrent des sites de dépôts pour les citoyens, mais leurs statistiques ne donnent pas un portrait complet des activités du secteur sur le territoire.

Le tableau 4.41 présente les estimations de tonnage des résidus de CRD pour toute la MRC compilée par l'inventaire (excluant les données résidentielles).

Tableau 4.41 : Estimations du tonnage des résidus de construction, de rénovations ou de démolition (CRD) récupérés, éliminés et générés pour l'ensemble des ICI de la MRC de Rouville en 2013

Secteur économique (SCIAN)	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Administrations publiques	11	15	25
Fabrication	456	1 730	2 186
Commerce de détail	0	462	462
Transport et entreposage	0	151	151
Arts, spectacles et loisirs	0	94	94
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	12	65	77
Services d'enseignement	0	1	1
Construction	3 546	0	3 546
Total	4 025	2 517	6 542

Afin d'estimer les quantités totales générées à la MRC, il est possible de se fier aux bilans réalisés à l'échelle régionale ou provinciale. Le document *Profils régionaux de la gestion des débris de construction, de rénovation et de démolition au Québec* produits à la fin de 2010 rapporte pour la Montérégie une production de 274 kg/personne/année de débris non-agrégats. En 2008, toujours selon le même document, l'importante capacité de tri de la Montérégie a permis à la région d'atteindre un taux de récupération de 33 %, soit environ 130 000 tonnes. Le centre de tri Entreprises J. Boucher, en opération depuis 2004 à Saint-Paul-d'Abbotsford, réussit à atteindre un taux de récupération de 90 % grâce à une ligne de tri particulièrement performante. Cette entreprise, ainsi que plusieurs autres, répond aux besoins des ICI de l'ensemble du territoire de la Montérégie. Le tableau 4.42 trace le portrait du tonnage de la Montérégie et de celui de la MRC de Rouville. Ce portrait a été réalisé en extrapolant les données selon la proportion du nombre d'habitants.

Tableau 4.42 : Estimation du tonnage des résidus de CRD des ICI de la MRC de Rouville en 2013 en fonction des matières générées régionalement

	Montérégie (2008)	MRC de Rouville (2013)
Population	1 428 475 hab.	36 337 hab.
Pourcentage	100 %	3 %
CRD non-agrégats générés	391 944 t	9 956 t
Estimation de la quantité de CRD non-agrégats récupérés annuellement	130 000 t	3285 t
CRD enfoui	261 944 t	6 671 t
Taux de récupération approximatif des CRD non-agrégats	33%	33 %

Étant donné que ces chiffres ne prennent pas en compte les CRD agrégats et que la méthode ne permet pas de tenir compte des réalités régionales, les résultats serviront uniquement pour comparer les données obtenues.

Afin d'estimer plus précisément les matières résiduelles générées par les CRD, il est possible d'utiliser la valeur des permis de bâtir du territoire pour l'année de référence. Cette démarche est plus précise, étant donné qu'elle prend en considération toutes les matières générées par les CRD, en plus de considérer à la fois les CRD générées par les ICI et les CRD générés par les citoyens. En 2013, la valeur des permis de bâtir à la MRC de Rouville était de 17 848 000 \$. Afin d'estimer ces données, l'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR de RECYC-QUÉBEC sera utilisé. Le tableau 4.43 présente les résultats de l'outil de RECYC-QUÉBEC.

Tableau 4.43 : Estimation du tonnage des résidus de CRD des ICI de la MRC de Rouville en 2013 en fonction des permis de bâtir

Matières	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Agrégats	3 614	223	3 837
Gypse	8	217	225
Bardeaux d'asphalte	22	182	204
Autres	0	188	188
Bois de construction	857	475	1 331
Résidus de bois de transformation industrielle	0	0	0
Total	4 501	1 285	5 786

Selon ce tableau, environ 22 % des résidus de CRD seraient éliminés à la MRC. Selon les données de l'inventaire réalisé en 2000, la MRC avait alors généré 3 631 tonnes de résidus de CRD. L'augmentation peut être due à la croissance de la population et du développement de certaines municipalités du territoire. De plus, les données utilisées dans l'outil de RECYC-QUÉBEC sont d'origine québécoise et ont été extrapolées pour représenter les particularités de l'année 2012. Les données utilisées en 2000 étaient quant à eux d'origine américaine et utilisaient des données de 1998. Le tableau 4.43 présente donc les données les plus fiables pour estimer le tonnage de résidus de CRD généré à la MRC de Rouville.

4.7 Autres résultats de l'inventaire

L'enquête a permis de récolter plusieurs données intéressantes au sujet des ICI. En effet, des questions étaient posées au sujet des programmes en place, des coûts de la gestion des matières résiduelles et des bonnes pratiques en place. Le tableau 4.44 présente les résultats du sondage concernant les programmes et certifications en place dans les organisations.

Tableau 4.44 : Programmes et certifications en place dans les ICI

	Programme de récupération et de recyclage	Politique environnementale	Plan de réduction des résidus	Politique d'achat	ISO 14001	ICI ON RECYCLE
Oui	35	13	13	12	0	9
Non	5	19	16	21	30	23
Je prévois en mettre en place	1	1	4	1	0	0
J'aimerais avoir plus d'information	3	2	2	0	0	2
Pas de réponses	120	129	129	130	134	130

Un nombre important d'organisations ont au moins un programme ou une certification en place ou envisage d'en mettre une en place. Quelques-unes aimeraient aussi avoir plus d'information concernant les différents programmes.

L'enquête a aussi révélé que les coûts payés par les ICI varient beaucoup. Les coûts vont de 175 \$ à 18 000 \$ pour la gestion des déchets et de 50 \$ à 5 000 \$ pour la gestion du recyclage. Ces coûts varient selon la quantité de matière générée.

Plusieurs pratiques intéressantes ont aussi été notées chez plusieurs organisations. Des associations sont en effet en place pour réutiliser certaines matières, les recycler ou gérer en commun les matières résiduelles. Notons par exemple une entreprise de production alimentaire qui donne ses restants de productions à un éleveur pour nourrir ses animaux. Des entreprises vont aussi s'échanger des palettes de bois ou confier des retailles de tissus à des organismes communautaires comme le cercle des fermières.

L'enquête a aussi permis de récolter des questions et commentaires des répondants. Vingt-sept commentaires reçus sont des demandes ou des suggestions qui aideraient à avoir une meilleure performance en gestion des matières résiduelles. La demande la plus fréquente (à 7 reprises) a été d'ajouter des bacs ou d'avoir des bacs de plus grand format afin d'augmenter la capacité de recyclage, ou de déchet, collecté par la municipalité. La deuxième demande (à 7 reprises) concerne l'augmentation du nombre de collectes sélectives, surtout en période de pointe, comme dans le temps des fêtes et vers la fin des classes. Une demande qui a été exprimée à 5 reprises concerne le besoin d'information spécifique aux réalités des ICI pour la gestion des matières moins fréquentes. Par exemple, un traiteur aurait aimé savoir quoi faire avec les piles et batteries. De son côté, une agricultrice ne savait pas que les tubes fluorescents étaient des RDD et que les tubes cassés pouvaient être toxiques. D'autres demandes étaient plus simples à réaliser comme l'ajout d'indications au garage municipal pour les dépôts des matières, en particulier les TIC. L'ajout de collectes de déchets a été demandé par 4 organisations. Les organisations ont aussi généralement manifesté leur enthousiasme en vue de la collecte des matières organiques.

Chapitre 5 - Diagnostic territorial

5.1 Bilan du premier PGMR

Dans le cadre de l'élaboration de son premier PGMR, la MRC de Rouville avait identifié 22 actions à réaliser dans le but de lui permettre d'atteindre les objectifs qu'elle s'était fixés d'ici 2008. La plupart de ses actions ont été réalisées comme le démontre le tableau 5.1. Vous trouverez aussi en annexe le rapport détaillé du suivi de mise à jour du PGMR transmis au MDDELCC en date du 30 juin 2015.

Tableau 5.1 : État de réalisation des actions prévues au PGMR 2004-2008.

Axes	Objectifs fixés pour 2008	Actions	État de réalisation
Réduction à la source	Réduire de 3 % les matières résiduelles produites (cible : 11,5 kg/ha/an)	1. Implantation d'un programme de compostage domestique visant 600 ménages	Complétée
		2. Mise en oeuvre d'un programme visant à inciter les citoyens à mettre en pratique les mesures de réduction à la source (valorisation sur place de l'herbe coupée et des feuilles mortes, réduction de l'utilisation des pesticides)	Complétée
		3. Élaboration et adoption d'une politique municipale d'achat à caractère environnemental favorisant la réduction à la source	Complétée
Réemploi	Augmenter le réemploi de petits objets usagés	4. Distribution d'un certain nombre de permis de vente de garage gratuits lors d'une semaine dédiée au réemploi	Non réalisée
	Récupérer 60 % des résidus encombrants (cible : 7,5 kg/hab/an)	5. Versement d'une aide financière au Centre d'aide et d'entraide de Saint-Césaire pour ses activités de récupération des textiles et encombrants dans le cadre de son projet d'économie sociale	Complétée
	Récupérer 50 % du textile (cible : 8 kg/hab/an)	6. Implantation d'une collecte des textiles par le Centre d'aide et d'entraide de Saint-Césaire	Complétée

Axes	Objectifs fixés pour 2008	Actions	État de réalisation
Récupération et valorisation	Recycler 60 % des matières recyclables (cible : 80 kg/hab/an)	7. Vente d'un deuxième bac bleu aux citoyens intéressés	Complétée
		8. Implantation de la collecte sélective à l'aide de bacs bleus dans les petits ICI encore non desservis	Complétée
		9. Réalisation d'une étude en vue de modifier la collecte sélective en remplaçant les petits bacs bleus par les bacs roulants de 360 litres	Complétée
	Valoriser 60 % des matières putrescibles (cible : 75 kg/hab/an)	10. Implantation d'une collecte porte-à-porte hebdomadaire des résidus verts d'avril à novembre (30 semaines par an)	Complétée en partie
		11. Implantation d'une collecte des arbres de Noël	Complétée
		12. Implantation d'une collecte porte-à-porte des matières organiques dès l'an 2008 (40 collectes par an)	Non réalisée
	Récupérer 60 % des RDD (cible : 2 kg/hab/an)	13. Implantation d'une collecte des RDD (journées de collecte)	Complétée
Récupérer 60 % des matériaux secs	14. Élaboration et adoption d'une politique de récupération et de recyclage des matériaux secs générés lors des travaux de construction et de démolition réalisés par les municipalités		
Valoriser les boues municipales	15. Valorisation toutes les boues municipales répondant aux critères de valorisation	Complétée en partie	
	Valoriser les boues de fosses septiques	16. Mise en place d'un système régional de vidange obligatoire des boues de fosses septiques géré par la MRC	Complétée
Élimination	Réduire au minimum l'élimination des matières résiduelles domestiques	17. Dès l'an 2005, conclusion d'un nouveau contrat pour le service de collecte, transport et disposition des matières résiduelles domestiques en fonction du tonnage des résidus à éliminer	Complétée
Information et sensibilisation	Informer et sensibiliser la population	18. Publication d'un bilan annuel sur les actions entreprises dans le cadre du Plan de gestion des matières résiduelles et sur l'état de réduction annuelle des matières résiduelles	Complétée
		19. Diffusion d'informations sur les services existants et futurs à l'aide de moyens de communication	Complétée
		20. Publication d'un calendrier des différentes collectes	Complétée
		21. Organisation de deux campagnes de sensibilisation à la collecte sélective	Complétée
		22. Création d'une mascotte officielle de la MRC symbolisant une bonne gestion des matières résiduelles	Non réalisée

De plus, la MRC a réalisé 9 autres actions non prévues dans le premier PGMR 2004-2008 améliorant ainsi son bilan des matières résiduelles.

Tableau 5.2 : Actions réalisées par la MRC de Rouville non prévues au premier PGMR

Actions	Année de réalisation
1. Implantation de la collecte sélective dans toutes les écoles sur le territoire de la MRC	2005
2. Implantation d'un programme de compostage domestique dans 6 écoles	2008
3. Distribution du guide « Gestion des rebuts à la ferme » aux municipalités et organismes locaux	2005
4. Projet pilote de récupération des appareils des technologies de l'information et de la communication (TIC) à Saint-Césaire	2009
5. Implantation de corbeilles de récupération des matières recyclables hors foyers dans les aires publiques de l'ensemble des municipalités de la MRC	2009
6. Implantation de la collecte des appareils des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans chaque municipalité de la MRC	2010
7. Projet pilote de récupération des plastiques agricoles à Marieville	2011
8. Implantation de la collecte des plastiques agricoles à Marieville (secteur Ouest) et à Ange-Gardien (secteur Est)	2012
9. Implantation de la collecte des matières recyclables avec conteneur pour les immeubles résidentiels de 12 unités et plus	2012

Au niveau des objectifs qu'elle s'était fixés dans son premier PGMR, la MRC de Rouville a dépassé, dans certains cas, les cibles qu'elle prévoyait atteindre d'ici 2008. Ainsi, la réduction souhaitée de 3 % des matières résiduelles produites par le secteur résidentiel a été largement dépassée avec comme résultat des quantités éliminées à 335,75 kg/hab/an en 2008 alors que la donnée de référence était de 383,10 kg/hab/an en 2000, soit une réduction de l'ordre de 14 %.

Ce résultat est encore plus impressionnant en appliquant les dernières données du MEDDLCC concernant les matières éliminées pour l'année 2013. Ainsi, chaque citoyen a éliminé 268,15 kg en 2013, ce qui équivaut à une réduction de près de 43 % par rapport à 2000. Il est important de noter que la population du territoire d'application a connu depuis 2005 une croissance de plus de 25 %, facteur qui va à l'encontre de ce qui était projeté dans le premier PGMR

Tableau 5.3 : Matières éliminées en 2013 par municipalité pour le secteur résidentiel

Municipalité	Population 2013	Élimination en tonne	
		Secteur résidentiel	
		Quantité	kg/hab
Ange-Gardien	2 502	689	275,33
Marieville	10 676	2 912	272,76
Rougemont	2 812	789	280,60
Saint-Césaire	5 979	1 422	237,82
Sainte-Angèle-de-Monnoir	1 896	530	279,39
Saint-Paul-d'Abbotsford	2 792	806	288,74
Territoire d'application	26 657	7 148	268,15

Par ailleurs, comme le démontre le tableau 5.4, l'objectif de recycler 60 % des matières recyclables a été atteint dans l'ensemble selon les données de 2013 appliquées avec l'outil de RECYC-QUÉBEC.

Tableau 5.4 : Matières recyclables en 2013 pour le secteur résidentiel

Matières	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de recyclage
Papier et carton	1 688	642	2 330	72 %
Métal	105	143	248	73 %
Plastique	264	499	763	35 %
Verre	448	214	662	68 %
Total	2 505	1 498	4 003	63 %

Le résultat pour la collecte des RDD est aussi plus que satisfaisant. Les journées de collecte itinérantes de RDD ont été remplacées par l'implantation des dépôts permanents dans chaque municipalité en 2010. Les données de 2013 prouvent l'efficacité de cette nouvelle façon de procéder puisque près de 50 % des RDD générés sur le territoire d'application étaient récupérés.

Il en va autrement pour les autres matières, comme les matières organiques putrescibles, les encombrants et les textiles. Les résultats sont moins convaincants lorsque nous appliquons l'outil de RECYC-QUÉBEC avec les données de 2014. La MRC n'a pas implanté à ce jour une collecte porte-à-porte des matières organiques comme le prévoyait le premier PGMR. La collecte des résidus verts n'est évidemment pas suffisante pour détourner 60 % des matières putrescible comme l'indique le tableau 5.5.

Tableau 5.5 : Matières putrescibles récupérées en 2013

Matières	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de valorisation
Résidus verts	433	858	1 291	34 %
Résidus alimentaires	60	1 743	1 803	3 %
Autres résidus organiques	0	1 165	1 165	0 %
Total	493	3 766	4 003	13 %

Ce sont les organismes communautaires présents sur le territoire d'application qui s'occupent en grande partie de la gestion des encombrants et des textiles. Toutefois, le manque de financement de ces organismes limite l'efficacité des collectes. Ainsi, l'espace pour entreposer les encombrants ayant un potentiel de récupération est problématique et ceux-ci finissent par se retrouver dans la collecte des ordures, surtout les encombrants non métalliques qui ont une moindre valeur pour les recycleurs. Le tableau 5.6 montre l'état de la situation en 2013 avec l'outil de RECYC-QUÉBEC.

Tableau 5.6 : Collecte des textiles et encombrants en 2013

Matières	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de valorisation
Textiles	88	291	379	23 %
Encombrants métalliques	586	53	639	92 %
Encombrants non métalliques	0	59	29	0 %
Total	586	112	668	88 %

5.2 Problématiques et enjeux

5.2.1 Portrait des matières résiduelles éliminées en 2013

Les actions effectuées par la MRC de Rouville depuis l'adoption de son premier PGMR en 2005 ont donné des résultats satisfaisants dans l'ensemble. Ainsi, selon le tableau 5.7, le territoire d'application est déjà sous la barre du 700 kg/hab éliminé par année fixée comme objectif dans la nouvelle Politique du gouvernement du Québec

Tableau 5.7 : Élimination par catégorie des matières résiduelles par municipalité en 2013

Municipalité	Population 2013	Élimination en tonnes							Total kg/hab
		Résidentiel		ICI		CRD		Total	
		Quantité	kg/hab	Quantité	kg/hab	Quantité	kg/hab	Quantité	
Ange-Gardien	2 502	689	275,33	1 295	517,42	293	117,11	2 277	910,08
Marieville	10 676	2 912	272,76	2 596	243,15	495	46,37	6 003	562,30
Rougemont	2 812	789	280,60	1 662	591,05	255	90,68	2 706	962,30
Saint-Césaire	5 979	1 422	237,82	2 276	380,67	633	105,87	4 331	724,37
Sainte-Angèle-de-Monnoir	1 896	530	279,39	173	91,37	138	72,78	841	443,57
Saint-Paul-d'Abbotsford	2 792	806	288,74	284	101,60	1 305	467,41	2 395	857,81
Territoire d'application	26 657	7 148	268,15	8 286	310,84	3 119	117,00	18 553	696,00

5.2.1.1 Secteur résidentiel

La quantité de matières résiduelles domestiques éliminée par habitant a diminué considérablement sur le territoire d'application. Cette diminution est attribuable aux différentes actions en gestion des matières résiduelles réalisées par la MRC dans le secteur résidentiel au cours des dernières années. Que ce soit l'implantation du bac de recyclage de 360 litres, des dépôts permanents pour les RDD et les TIC dans chaque municipalité ou de nouvelles façons de gérer les ordures (bac obligatoire et diminution de la fréquence de la collecte), bref, la MRC a été proactive et les citoyens ont aussi participé activement afin de réduire la quantité de matières envoyée dans les sites d'enfouissement.

Il existe toutefois des points faibles au niveau de certains services. Premièrement, à l'exception des Entreprises J. Boucher et fils à Saint-Paul-d'Abbotsford, il n'y a aucune autre installation permettant de traiter et de valoriser l'ensemble des résidus de CRD d'origine domestique générée sur le territoire. La MRC veut corriger cette lacune et travaille depuis 2012 sur un projet d'implantation de 2 écocentres afin d'offrir à la population un service adéquat pour le traitement des résidus de CRD. Un appel d'offres pour la construction des 2 écocentres a été publié en 2014, malheureusement aucune soumission n'a été déposée. Le projet a été remanié depuis et la MRC souhaite le réaliser afin de répondre à l'objectif gouvernemental d'acheminer et de trier 70 % des résidus de CRD du segment du bâtiment.

Deuxièmement, la collecte des matières organiques n'est pas exploitée à sa pleine mesure sur le territoire. En effet, seulement trois municipalités participent à la collecte qui est limitée aux résidus verts. Il y a donc un volume important de matières organiques putrescibles éliminées au lieu d'être récupérées et valorisées. Afin de remédier à ce problème, la MRC de Rouville s'est associée avec les MRC de Marguerite-D'Youville et de La Vallée-du-Richelieu afin de déposer une demande dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage en 2010. Depuis ce temps, les trois MRC ont fondé avec un partenaire privé la Société d'économie mixte de l'Est de la Couronne Sud (SÉMECS) et ont obtenu les subventions gouvernementales associées au programme. Les matières organiques collectées avec un bac brun seront dirigées dès le mois de janvier 2017 vers un centre de traitement intégré des matières organiques par biométhanisation et compostage situé à Varennes.

Troisièmement, plusieurs campagnes de sensibilisation ont été réalisées au cours des dernières années sur l'importance du concept des 3RV-É, c'est-à-dire de prioriser, en ordre, la réduction à la source, la réutilisation, le recyclage, la valorisation et, en dernier lieu, l'enfouissement, mais les moyens ne suivent pas nécessairement le message. Une actualisation s'avère nécessaire et l'ère des communications par le web doit être un outil à exploiter à profusion.

Enfin, la gestion des encombrants et plus particulièrement les encombrants non métallique doit être modifiée sur le territoire de la MRC. Il est impératif d'informer et de sensibiliser davantage la population sur les possibilités de valorisation. La participation accrue des organismes communautaires est souhaitable afin de donner une deuxième vie à des objets ou des meubles en bon état. En dernier recours, l'utilisation par la population d'un éventuel écocentre peut permettre à certains encombrants d'être recyclés ou valorisés par des entreprises spécialisées au lieu de les éliminer dans un site d'enfouissement.

5.2.1.2 Secteur ICI

Avant qu'un inventaire ne soit réalisé par NAQ en 2013, le principal problème rencontré par la MRC était la méconnaissance des matières générées par le secteur ICI sur son territoire. Il est connu que plus de 40 % des matières résiduelles du Québec sont générées par les ICI et que près de la moitié de ces matières a été dirigée vers les lieux d'élimination en 2006. Ce constat montre qu'on ne peut atteindre les objectifs de la Politique sans apporter des corrections majeures à la gestion des matières résiduelles produites par les ICI. L'inventaire de NAQ confirme cette affirmation pour le territoire d'application de la MRC. Ainsi plus de 60 % des matières générées par les ICI situés sur le territoire d'application sont éliminées dans les sites d'enfouissement.

La plupart des déchets provenant des ICI sont collectés par l'entreprise privée. Moins de 20 % du tonnage généré est collecté par le contrat de la MRC, souvent des matières provenant de petits ICI et associées aux résidus domestiques. Par ailleurs, plusieurs ICI semblent avoir des défis en gestion des matières résiduelles. Par exemple, des RDD ont été retrouvés dans les conteneurs destinés à l'élimination, une quantité considérable de papier est générée par des secteurs sans être récupérée et certaines matières n'ont pas trouvé de débouchés.

Avec l'arrivée prochaine de la collecte des matières organiques, les ICI qui se trouvent soit dans un immeuble mixte ou dans un secteur résidentiel peuvent facilement s'ajouter à cette collecte. Les ICI œuvrant dans certains secteurs, comme la transformation alimentaire, génèrent une quantité importante de matières organiques. Contrairement aux matières organiques résidentielles, ces matières sont récurrentes dans l'année et leur composition est beaucoup plus régulière. Ces ICI pourraient donc être une source intéressante de matières organiques pour la future usine de biométhanisation.

Enfin, la MRC devrait mettre en place des moyens de communication afin d'aider les ICI à être plus responsables dans la gestion de leurs matières résiduelles. De plus, l'existence des nouveaux programmes en gestion des matières résiduelles pour les ICI semble méconnue de la part des dirigeants d'entreprises. Enfin, l'offre de service municipal devrait aussi être élargie au secteur ICI pour un meilleur contrôle des quantités et améliorer la récupération des matières résiduelles.

5.2.1.3 Secteur CRD

Le secteur CRD a connu une croissance phénoménale au niveau des quantités générées comme le démontrent les résultats de *l'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR* de RECYC-QUÉBEC. La quantité générée était de seulement 3 631 tonnes en 2000 alors qu'elle dépasse les 5 000 tonnes en 2013. Cette augmentation a toutefois été bien gérée puisque seulement 22 % des résidus de CRD prennent le chemin des sites d'enfouissement.

Les lignes directrices pour la planification des PGMR demandent l'adoption de plusieurs mesures dans le secteur des résidus provenant des CRD. Par exemple, on doit prévoir des mesures permettant d'atteindre l'objectif de recyclage ou de valorisation de 80% des résidus de béton, brique et asphalte. De plus, les mesures mises en place doivent contribuer à l'objectif de trier 70 % des résidus de CRD du segment bâtiment. De plus, les MRC doivent prendre en considération le bannissement prochain du bois de l'enfouissement.

Dans le secteur des CRD, les municipalités sont les acteurs publics qui ont le plus grand rôle à jouer dans la récupération des résidus de CRD. En effet, elles ont des pouvoirs qui permettent d'encourager la récupération des débris de CRD, en plus d'être elles-mêmes des maîtres d'ouvrages dans plusieurs projets de constructions d'envergures. Les municipalités ont aussi un rôle à jouer en termes de sensibilisation et de réglementation.

Chapitre 6 - Objectifs et orientations

6.1 Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

Le gouvernement du Québec souhaite par l'entremise de sa nouvelle Politique québécoise de gestion des matières résiduelles - Plan d'action 2011-2015 que l'ensemble des municipalités atteigne les objectifs suivants :

1. Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées;
2. Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;
3. Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle;
4. Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
5. Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment.

Des objectifs majeurs qui impliquent le bannissement de certaines matières, dont la matière organique des lieux d'élimination d'ici 2020. Mais le grand objectif demeure toutefois d'éliminer une seule matière résiduelle, le résidu ultime.

6.2 Objectifs et orientations de la MRC de Rouville

Comme il a été démontré précédemment, la MRC a atteint le premier objectif en se basant sur les données d'élimination des matières résiduelles en 2013. Le deuxième objectif est en partie atteint, mais il reste encore du travail à accomplir en ce qui concerne les taux de récupération pour le plastique, le verre et le métal. Les trois derniers objectifs sont les maillons faibles de la MRC de Rouville.

Afin d'être en mesure d'atteindre les objectifs, la MRC a identifié des orientations et des objectifs spécifiques qui lui permettront de répondre aux exigences de la Politique tout en améliorant sa gamme de service aux citoyens et aux ICI pour une meilleure gestion des matières résiduelles. Le tableau 6.1 présente les orientations et les objectifs retenus par la MRC de Rouville et le tableau 6.2 les actions proposées dans le cadre du PGMR 2016-2020.

Tableau 6.1 : Orientations et objectifs de la MRC de Rouville

Objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles	Orientations de la MRC de Rouville	Objectifs de la MRC de Rouville 2016-2020	Échéancier
Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 700 kg/pers par année tous secteurs confondus	Réduire l'élimination des matières résiduelles provenant de l'ensemble des secteurs	<p>A. Réduire la quantité de matières résiduelles éliminées à 420 kg/pers par année (696 kg/pers en 2013) :</p> <p>Secteur résidentiel : réduire de 35 % la quantité de matières résiduelles éliminées par personne (268 kg/pers en 2013 200 kg/pers en 2020)</p> <p>Secteur ICI : réduire de 40 % la quantité de matières résiduelles éliminées par personne (311 kg/pers en 2013 185 kg/pers en 2020)</p> <p>Secteur CRD : réduire de 70 % la quantité de matières résiduelles éliminées par personne (117 kg/pers en 2013 35 kg/pers en 2020)</p>	2020
Recycler 70 % du papier, carton, plastique, verre et métal résiduels	Améliorer le service de collecte des matières recyclables afin d'optimiser les résultats de la récupération	B. Récupérer 100 % du papier et du carton recyclables et récupérer 70 % du plastique, du verre et du métal recyclables provenant de tous les secteurs	2018
Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle (incluant les boues municipales et de fosses septiques)	Bannir les matières organiques putrescibles de l'enfouissement	C. Valoriser 70 % des matières organiques provenant de l'ensemble des secteurs	2019
		D. Valoriser 100 % des boues de fosses septiques	2017
		E. Valoriser 100 % des boues des stations d'épurations lorsqu'elles respectent les normes environnementales	2019
Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte	Bannir les résidus de béton, brique, asphalte de l'enfouissement	F. Recycler ou valoriser plus de 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte	2018
Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du segment du bâtiment	Améliorer la gestion, le traitement et la valorisation des résidus de CRD	G. Acheminer 70 % des résidus de CRD vers un écocentre	2018

Tableau 6.2 : Actions proposées afin d'atteindre les objectifs du PGMR 2016-2020

Objectifs de la MRC de Rouville	Actions proposées	Type d'action	Responsable	Échéancier
A Réduire la quantité de matières résiduelles éliminées à 420 kg/pers par année	1. Réduire la fréquence de la collecte des matières résiduelles domestiques à une collecte aux 3 semaines dans le cadre du prochain appel d'offres.	Service	MRC	2019
	2. Réduire la fréquence de la collecte des résidus volumineux à deux par année dans le cadre du prochain appel d'offres	Service	MRC	2019
	3. Évaluer la pertinence de soutenir financièrement des organismes en économie sociale afin de favoriser la réutilisation des encombrants, vêtements et autres objets réutilisables	Étude	MRC	2018
	4. Modifier la réglementation afin d'interdire de mettre dans le bac à ordures le papier et le carton recyclable, le bois et les matières organiques	Règlement	MRC	2016
	5. Effectuer une caractérisation des bacs à ordures et émettre des billets de courtoisie en cas de présence de matières prohibées	Étude	MRC	2017
	6. Améliorer les connaissances et étudier les possibilités de diminution à la source et de valorisation des matières résiduelles provenant du secteur ICI	Étude	MRC	2018
	7. Maintenir la collecte des plastiques agricoles pour la valorisation énergétique dans les cimenteries	Service	MRC	En continu
	8. Maintenir le programme de subvention pour l'achat et l'utilisation de couches lavables	Service	MRC	En continu
	9. Effectuer un inventaire des déchets provenant du secteur agricole afin de trouver des alternatives à l'enfouissement	Étude	MRC	2018
	10. Augmenter le nombre de points de dépôt permettant la récupération des vêtements et textiles	Service	Organisme économie sociale	2017
	11. Sensibiliser les citoyens à la problématique lors de l'achat, de l'utilisation et de l'élimination des biens de consommation	ISÉ	MRC	En continu
	12. Intégrer les ICI à la collecte municipale lorsque les quantités et le type de matières résiduelles sont comparables au secteur résidentiel	Service	MRC	2018
	13. Offrir les services d'une personne ressource auprès des ICI afin de leur faire connaître les objectifs de la Politique et du PGMR	Service	MRC	En continu
	14. Étudier la possibilité d'appliquer une tarification « incitative » pour les ICI en collaboration avec les municipalités	Étude	MRC et Municipalités	2018
	15. Réaliser une campagne d'information et de sensibilisation auprès de l'ensemble des secteurs sur l'importance du principe des 3RV afin que soit éliminé une seule matière résiduelle, le résidu ultime	ISÉ	MRC	En continu

Objectifs de la MRC de Rouville	Actions proposées	Type d'action	Responsable	Échéancier
B Récupérer 100 % du papier et du carton recyclables et récupérer 70 % du plastique, du verre et du métal recyclables provenant de tous les secteurs	16. Réaliser une campagne d'information et de sensibilisation concernant les matières recyclables à l'intention des citoyens et des ICI	ISÉ	MRC	2019
	17. Sensibiliser la population et les ICI à l'utilisation de produits recyclés	ISÉ	MRC	2020
	18. Sensibiliser le secteur agricole à l'adhésion de différents programmes de récupération (ex. : Agrirécup)	ISÉ	MRC	2018
	19. Offrir gratuitement des bacs de récupération supplémentaires aux citoyens	Service	MRC et municipalités	En continu
	20. Réaliser un inventaire sur le mode de collecte des matières recyclables effectué par les ICI ne participant pas à la collecte municipale afin de s'assurer de la fourniture d'un service de collecte adéquat	Étude	MRC	2017
	21. Encourager les ICI à participer au programme <i>ICI ON RECYCLE!</i> ainsi qu'aux autres programmes offerts par RECYC-QUÉBEC	ISÉ	MRC	2018
	22. Rendre disponibles des équipements pour la collecte des matières recyclables lors d'événements publics	Service	MRC et municipalités	En continu
	23. Modifier au besoin les équipements de récupération dans les lieux publics afin d'augmenter les quantités et diminuer le taux de rejet	Service	MRC	2018
	24. Développer des projets pilotes de valorisation des plastiques provenant du milieu agricole autre que les plastiques souples (ex. : tubulure)	Étude	MRC	2017
	25. Modifier le prochain appel d'offres afin de fournir un service plus avantageux pour les ICI en matière d'équipements (conteneurs)	Service	MRC	2017
26. Offrir un service à la carte auprès des ICI pour la collecte de résidus de plastiques industriels dans le prochain appel d'offres	Service	MRC	2017	
C Valoriser 70 % des matières organiques provenant de l'ensemble des secteurs	27. Offrir la collecte des matières organiques porte-à-porte à toutes les unités résidentielles (phase 1)	Service	MRC	2017
	28. Offrir une collecte spéciale des résidus verts au printemps (chaume) et à l'automne (feuilles) afin de valoriser ces matières par compostage	Service	MRC	2018
	29. Offrir des collectes de branches au printemps et à l'automne	Service	MRC	2018
	30. Maintenir la collecte des sapins de Noël	Service	MRC	En continu
	31. Encourager la pratique de l'herbicyclage et du compostage domestique	ISÉ	MRC	En continu
	32. Effectuer une caractérisation des bacs pour les matières organiques et émettre des billets de courtoisie en cas de présence de matières prohibées	Étude	MRC	2018
	33. Offrir des ateliers de formation sur la biométhanisation en milieu scolaire	ISÉ	MRC	2018
	34. Offrir la collecte des matières organiques à tous les ICI (phase 2)	Service	MRC	2019

Objectifs de la MRC de Rouville	Actions proposées	Type d'action	Responsable	Échéancier
D Valoriser 100 % des boues de fosses septiques	35. Acheminer les boues de fosses septiques à la future usine de biométhanisation	Service	MRC	2017
E Valoriser 100 % des boues des stations d'épurations lorsqu'elles respectent les normes environnementales	36. Élaborer un programme de suivi afin de s'assurer que les boues d'usine d'épuration sont traitées et valorisées au lieu d'être dirigées à l'enfouissement	Étude	MRC et municipalités	2018
F Recycler ou valoriser plus de 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte	37. Élaborer une réglementation obligeant la valorisation des résidus de béton, de brique et d'asphalte ainsi que le bois dans les contrats municipaux	Règlement	MRC et Municipalités	2018
	38. Établir un lien avec les grands générateurs de résidus de béton, de brique et d'asphalte afin de diffuser les bonnes pratiques en matière de valorisation	ISÉ	MRC	2019
G Acheminer 70 % des résidus de CRD vers un écocentre	39. Implanter deux écocentres sur le territoire de la MRC	Service	MRC	2017
	40. Proposer aux municipalités de modifier leur réglementation afin d'obliger la valorisation de résidus de CRD lors de l'émission de permis de construction, de rénovation ou de démolition aux citoyens	Règlement	MRC et Municipalités	2017
	41. Campagne d'information auprès des citoyens pour une saine gestion des résidus de CRD lors de la planification de projets de construction, de rénovation ou de démolition	ISÉ	MRC et Municipalités	2019
	42. Autoriser les ICI dans les écocentres pour des volumes comparables au secteur résidentiel	Service	MRC	2017
	43. Encourager le développement de nouvelles méthodes de tri et de valorisation des résidus de CRD provenant de tous les secteurs	Étude	MRC	2019

Chapitre 7 - Coûts et échéancier

7.1 Prévisions budgétaires et échéanciers de réalisation

La MRC de Rouville estime les coûts de la mise en œuvre du PGMR à près 5 millions d'ici 2020. Les tableaux suivants détaillent les coûts reliés, lorsque possible, aux différents champs d'activités (information, sensibilisation et éducation, services, réglementation et études) et aux actions qui en découlent. Les montants indiqués ne sont pas nécessairement fixés dans le temps, ils peuvent varier selon différentes raisons, plus particulièrement les actions en ISÉ où les coûts peuvent différer dépendamment que les actions sont réalisées par une ressource à l'interne ou à l'externe.

Les sources de revenus permettant de réaliser les actions du PGMR proviendront principalement de la quote-part aux municipalités pour les différents services offerts, du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* et du *Régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles*.

Tableau 7.1 : Coûts et échéanciers des actions d'information, de sensibilisation et d'éducation pour la mise en œuvre du PGMR

No	Action	Responsable	Coûts et échéancier				
			2016	2017	2018	2019	2020
Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)							
11	Sensibiliser les citoyens à la problématique lors de l'achat, de l'utilisation et de l'élimination des biens de consommation	MRC	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
15	Réaliser une campagne d'information et de sensibilisation auprès de l'ensemble des secteurs sur l'importance du principe des 3RV afin que soit éliminé une seule matière résiduelle, le résidu ultime	MRC	3 500 \$	3 500 \$	3 500 \$	3 500 \$	3 500 \$
16	Réaliser une campagne d'information et de sensibilisation concernant les matières recyclables à l'intention des citoyens et des ICI	MRC	-	2 000 \$	-	2 000 \$	-
17	Sensibiliser la population et les ICI à l'utilisation de produits recyclés	MRC	1 000 \$	-	1 000 \$	-	1 000 \$
18	Sensibiliser le secteur agricole à l'adhésion de différents programmes de récupération (ex. : Agrirécup)	MRC	-	1 500 \$	1 500 \$	-	-
21	Encourager les ICI à participer au programme ICI ON RECYCLE! ainsi qu'aux autres programmes offerts par RECYC-QUÉBEC	MRC	-	3 000 \$	3 000 \$	-	-
31	Encourager la pratique de l'herbicyclage et du compostage domestique	MRC	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$
33	Offrir des ateliers de formation sur la biométhanisation en milieu scolaire	MRC	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	-	-
38	Établir un lien avec les grands générateurs de résidus de béton, de brique et d'asphalte afin de diffuser les bonnes pratiques en matière de valorisation	MRC	-	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	-
41	Campagne d'information auprès des citoyens pour une saine gestion des résidus de CRD lors de la planification de projets de construction, de rénovation ou de démolition	MRC	-	3 000 \$	-	3 000 \$	-
SOUS-TOTAL			9 000 \$	18 500 \$	14 500 \$	12 000 \$	7 000 \$

Tableau 7.2 : Coûts et échéanciers des actions reliées aux services pour la mise en œuvre du PGMR

No	Action	Responsable	Coûts et échéancier				
			2016	2017	2018	2019	2020
Services							
1	Réduire la fréquence de la collecte des matières résiduelles domestiques à une collecte aux 3 semaines dans le cadre du prochain appel d'offres	MRC	-	-	-	(600 000 \$)	(600 000 \$)
2	Réduire la fréquence de la collecte des résidus volumineux à deux par année dans le cadre du prochain appel d'offres	MRC	-	-	-	(3 000 \$)	(3 000 \$)
7	Maintenir la collecte des plastiques agricoles pour la valorisation énergétique dans les cimenteries	MRC	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
10	Augmenter le nombre de points de dépôt permettant la récupération des vêtements et textiles	Organisme économie sociale	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d
12	Intégrer les ICI à la collecte municipale lorsque les quantités et le type de matières résiduelles sont comparables au secteur résidentiel	MRC	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d
13	Offrir les services d'une personne ressource auprès des ICI afin de leur faire connaître les objectifs de la Politique et du PGMR	MRC	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
19	Offrir gratuitement des bacs de récupération supplémentaires aux citoyens	MRC	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
22	Rendre disponibles des équipements pour la collecte des matières recyclables lors d'événements publics	MRC et Municipalités	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d
23	Modifier au besoin les équipements de récupération dans les lieux publics afin d'augmenter les quantités et diminuer le taux de rejet	MRC	-	5 000 \$	5 000 \$	-	-
25	Modifier le prochain appel d'offres afin de fournir un service plus avantageux pour les ICI en matière d'équipements (conteneurs)	MRC	-	1 000 \$	-	-	-
26	Offrir un service à la carte auprès des ICI pour la collecte de résidus de plastiques industriels dans le prochain appel d'offres	MRC	-	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
27	Offrir la collecte des matières organiques porte-à-porte à toutes les unités résidentielles (phase 1)	MRC	-	280 000 \$	280 000 \$	450 000 \$	450 000 \$
28	Offrir une collecte spéciale des résidus verts au printemps (chaume) et à l'automne (feuilles) afin de valoriser ces matières par compostage	MRC	-	-	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$
29	Offrir des collectes de branches au printemps et à l'automne	MRC	-	-	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$
30	Maintenir la collecte des sapins de Noël (inclus dans la collecte des matières organiques)	MRC	-	-	-	-	-
34	Offrir la collecte des matières organiques à tous les ICI (phase 2)	MRC	-	-	-	n/d	n/d
35	Acheminer les boues de fosses septiques à la future usine de biométhanisation	MRC	-	(70 000 \$)	-	-	-
39	Planter deux éco-centres sur le territoire de la MRC	MRC	-	1 200 000 \$ (infra)	500 000 \$ (opération)	500 000 \$ (opération)	500 000 \$ (opération)
42	Autoriser les ICI et CRD dans les éco-centres pour des volumes comparables au secteur résidentiel	MRC	-	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer
SOUS-TOTAL			17 000 \$	1 448 000 \$	917 000 \$	1 103 000 \$	1 103 000 \$

Tableau 7.3 : Coûts et échéanciers des actions reliées à la réglementation pour la mise en œuvre du PGMR

No	Actions	Responsable	Coûts et échéancier				
			2016	2017	2018	2019	2020
Réglementation							
4	Modifier la réglementation afin d'interdire de mettre dans le bac à ordures le papier et le carton recyclable, le bois et les matières organiques	MRC	1 000 \$	-	-	-	-
37	Élaborer une réglementation obligeant la valorisation des résidus de béton, de brique et d'asphalte ainsi que le bois dans les contrats municipaux	MRC et Municipalités	-	-	1 000 \$	-	-
40	Proposer aux municipalités de modifier leur réglementation afin d'obliger la valorisation de résidus de CRD lors de l'émission de permis de construction, de rénovation ou de démolition aux citoyens	MRC et Municipalités	-	1 000 \$	-	-	-
SOUS-TOTAL			1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	-	-

Tableau 7.4 : Coûts et échéanciers des actions reliées aux études pour la mise en œuvre du PGMR

No	Actions	Responsable	Coûts et échéancier				
			2016	2017	2018	2019	2020
Études							
3	Évaluer la pertinence de soutenir financièrement des organismes en économie sociale afin de favoriser la réutilisation des encombrants, vêtements et autres objets réutilisables	MRC	1 500 \$	-	-	-	-
5	Effectuer une caractérisation des bacs à ordures et émettre des billets de courtoisie en cas de présence de matières prohibées	MRC	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	-	-
6	Améliorer les connaissances et étudier les possibilités de diminution à la source et de valorisation des matières résiduelles provenant du secteur ICI	MRC	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	-	-
9	Effectuer un inventaire des déchets provenant du secteur agricole afin de trouver des alternatives à l'enfouissement	MRC	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	-	-
14	Étudier la possibilité d'appliquer une tarification « incitative » pour les ICI en collaboration avec les municipalités	MRC	-	-	1 500 \$	-	-
20	Réaliser un inventaire sur le mode de collecte des matières recyclables effectué par les ICI ne participant pas à la collecte municipale afin de s'assurer de la fourniture d'un service de collecte adéquat	MRC	-	10 000 \$	-	-	-

Tableau 7.4 - (Suite) : Coûts et échéanciers des actions reliées aux études pour la mise en œuvre du PGMR

No	Actions	Responsable	Coûts et échéancier				
			2016	2017	2018	2019	2020
Études (Suite)							
24	Développer des projets pilotes de valorisation des plastiques provenant du milieu agricole autre que les plastiques souples (ex. : tubulure)	MRC	10 000 \$	10 000 \$	-	-	-
32	Effectuer une caractérisation des bacs pour les matières organiques et émettre des billets de courtoisie en cas de présence de matières prohibées	MRC	-	15 000 \$	15 000 \$	-	-
36	Élaborer un programme de suivi afin de s'assurer que les boues d'usine d'épuration sont traitées et valorisées au lieu d'être dirigées à l'enfouissement	MRC et Municipalités	-	-	2 500 \$	-	-
43	Encourager le développement de nouvelles méthodes de tri et de valorisation des résidus de CRD provenant de tous les secteurs	MRC	-	-	-	2 500 \$	-
SOUS-TOTAL			34 000 \$	57 500 \$	41 500 \$	2 500 \$	-
GRAND TOTAL			61 000 \$	1 525 000 \$	974 000 \$	1 117 500 \$	1 110 000 \$

Chapitre 8 - Programme de suivi et de surveillance du PGMR

8.1 Programme de suivi et de surveillance

En vertu de la LQE, le PGMR doit comprendre un système de surveillance et de suivi du plan destiné à en vérifier périodiquement l'application, entre autres le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des mesures de mise en œuvre du plan prises par la MRC visée par le plan.

Étant donné que la MRC de Rouville a obtenu la compétence à l'égard de l'ensemble des municipalités dont le territoire est compris dans le sien relativement à tout le domaine de la gestion des matières résiduelles, c'est le coordonnateur à la gestion des matières résiduelles de la MRC qui aura la responsabilité de s'assurer du programme de suivi du plan. Les bons de pesées mensuelles envoyés par les entrepreneurs affectés aux différentes collectes permettront de faire un suivi sur l'évolution des quantités éliminées, récupérées ou valorisées sur le territoire et vérifier l'atteinte des objectifs. De plus, les données sur l'élimination par catégorie de matières résiduelles par municipalité produites par le MDDELCC indiqueront les performances pour les secteurs ICI et CRD.

De plus, comme la MRC le fait depuis son premier PGMR, un bilan annuel sera produit afin de présenter aux municipalités et aux citoyens les résultats des différentes actions entreprises pour atteindre les objectifs fixés dans le plan. À cela s'ajoute, depuis juin 2014, l'envoi au MDDELCC du rapport de suivi annuel des mesures de mise en œuvre du PGMR sur le territoire de la MRC pour l'attribution des redevances à l'élimination.

8.2 Plan de communication

À la suite de l'entrée en vigueur du PGMR révisé, il sera incontournable pour la MRC de réaliser une campagne d'information afin d'expliquer à la population les grands enjeux reliés à la gestion des matières résiduelles et les mesures retenues afin d'atteindre les objectifs poursuivis dans le PGMR.

Bibliographie

- Agriculture, Pêcheries et Alimentation (2012), Portrait statistique agricole de la MRC de Rouville
- Agriculture, Pêche et Alimentation Québec (MAPAQ) (2014), MRC de Rouville, La transformation alimentaire
- Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles (AOMGMR) (2011), Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles
- CDAQ, IRDA, Agrinova (2009), Disposition et valorisation énergétique des matières plastiques utilisées à la ferme.
- Chamard & associés, CRIQ, Roche (2000), Caractérisation des matières résiduelles au Québec
- Chamard & associés (2014), Guide d'utilisation et d'accompagnement de l'Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR
- CLD au cœur de la Montérégie (2013), Planification stratégique
- CRÉ Montérégie Est (2012), Extrait du portrait sociodémographique des territoires de municipalité régionale de comté (MRC) de la Montérégie Est, Document complémentaire au PARSIS en Montérégie Est 2012-2015, MRC de Rouville
- Emploi-Québec Montérégie, Direction de la planification et de l'information sur le marché du travail (2014), Portrait du marché du travail, MRC de Rouville
- Industrie Canada (2014), Système de classification des industries de l'Amérique du Nord
- Institut de la statistique du Québec (2014), Coup d'œil sur les régions et les MRC
- Institut de la statistique du Québec (2014) Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2006-203
- Inventaire des matières résiduelles d'origine autre que résidentielle de l'Estrie (2012), Les consultants S.M. Inc.
- Lajeunesse, Chistine (2014), Contact téléphonique. AgriRECUP
- MDDELCC (2013), Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles
- MDDELCC (2014), Gestion des matières résiduelles du secteur des industries, des commerces et des institutions
- MDDELCC (2014), Responsabilité élargie des producteurs.
- MRC de Rouville (2005), Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Rouville
- MRC de la Vallée-du-Richelieu (2003), PGMR Annexe 14 - Table de conversion
- RECYC-QUÉBEC, Estimateur de quantité de matières résiduelles générées
- RECYC-QUÉBEC (2004), Fiche Bilan 2004, Facteurs de conversion
- RECYC-QUÉBEC (2004), Taux de conversion sans compactage
- RECYC-QUÉBEC, Mario Laquerre (2007), Atelier de réflexion sur la mise en valeur des plastiques d'origine agricole
- RECYC-QUÉBEC, Vachon, Jean-François L., (2010), Profils régionaux de la gestion des débris de construction, de rénovation et de démolition au Québec
- RECYC-QUÉBEC (2014), Plan de gestion des matières résiduelles, document d'aide pour la révision
- RECYC-QUÉBEC, Éco Entreprises Québec, Dessau et NI Environnement (2014), Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2010, Rapport synthèse,
- RECYC-QUÉBEC (2014), Bilan 2012 de la gestion des matières résiduelles au Québec
- Statistiques Canada (2011), Profil de recensement
- Ville de Québec (2014), Recyclage, conteneur de dépôts volontaires

ANNEXE 1 - RAPPORT ANNUEL SUIVI DE MISE EN ŒUVRE DU PGMR 1998-2008 DE LA MRC DE ROUVILLE

No.	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
1	Implantation d'un programme de compostage domestique	Le programme consiste à fournir un composteur domestique à environ 450 ménages dans le cadre de séances de formation tenues au printemps.	MRC de Rouville	2007	Complétée.	En raison de sa popularité, le programme s'est poursuivi jusqu'en 2011. Près de 600 ménages ont acheté un composteur domestique.
2	Mise en œuvre d'un programme visant à inciter les citoyens à mettre en pratique les mesures de réduction à la source	Afin de diminuer la génération de matières résiduelles, une campagne de sensibilisation a été faite auprès des citoyens afin de pratiquer l'herbicyclage et utiliser les feuilles mortes pour l'aménagement paysager.	MRC de Rouville	2004	Complétée.	
3	Élaboration et adoption d'une politique municipale d'achat à caractère environnemental	Toujours dans le but de réduire à la source, élaboration d'une politique d'approvisionnement « vert » par les municipalités de la MRC.	MRC de Rouville	2004	Complétée.	
4	Distribution d'un certain nombre de permis de vente de garage gratuits	Dans le but de favoriser le réemploi d'objets usagés, il est proposé de faire la distribution de permis de vente de garage aux citoyens de la MRC qui ont démontré des initiatives en faveur de l'environnement.	MRC de Rouville	2004-2008	Non réalisée.	Certaines municipalités de la MRC font des ventes de garage au printemps. Le permis n'est malheureusement pas gratuit.
5	Versement d'une aide financière au Centre d'aide et d'entraide de Saint-Césaire pour ses activités de récupération des textiles et encombrants	Le Centre d'aide et d'entraide de Saint-Césaire projette l'établissement d'une entreprise d'économie sociale permettant la récupération des textiles, des appareils électroménagers et des meubles.	MRC de Rouville	2005	Versement d'une somme de 10 000 \$ en 2012	
6	Implantation d'une collecte des textiles par le Centre d'aide et d'entraide de Saint-Césaire	Installation de cloche de récupération des textiles sur une partie du territoire de la MRC.		2005-2008	Complétée.	

ANNEXE 1 - RAPPORT ANNUEL SUIVI DE MISE EN ŒUVRE DU PGMR 1998-2008 DE LA MRC DE ROUVILLE

7	Vente d'un deuxième bac bleu aux citoyens intéressés	Afin d'augmenter le rendement de la collecte sélective, la MRC a fait deux campagnes de sensibilisation et la vente d'un deuxième bac bleu de 64 L.	MRC de Rouville	2004	Complétée.	
8	Implantation de la collecte sélective dans les petits ICI encore non desservis	Dans la plupart des municipalités, un bon nombre de commerces participe déjà à la collecte sélective. Pourtant, il y a des secteurs où les commerces ne sont pas couverts par la collecte.	MRC de Rouville	2005	Complétée.	
9	Réalisation d'une étude en vue de modifier la collecte sélective en remplaçant les petits bacs bleus de 64 L par les bacs roulants de 360 L		MRC de Rouville	2006-2007	Complétée.	Étude réalisée en 2007 et l'implantation des bacs roulants de 360 L a eu lieu en 2008 avec le nouveau contrat de la collecte des matières recyclables.
10	Implantation d'une collecte porte-à-porte hebdomadaire des résidus verts de mai à novembre (28 semaines par an)	Dans le but d'atteindre l'objectif de valoriser 65 % des matières valorisables, il est indispensable d'implanter un programme de collecte et de valorisation des matières putrescibles.	MRC de Rouville	2004-2008	Complétée en partie.	La collecte des résidus verts a été implantée dans 4 municipalités en 2004 et depuis 2008 une cinquième municipalité s'est ajoutée à cette collecte. Il y a 3 municipalités qui ne veulent toujours pas adhérer au service.
11	Implantation d'une collecte des arbres de Noël	La collecte des arbres de Noël se pratique depuis longtemps dans certaines municipalités et permet d'éviter l'enfouissement d'une quantité importante de matières putrescibles.	MRC de Rouville	2004-2008	Complétée.	Depuis janvier 2014, la collecte des arbres de Noël est incluse dans le contrat de la collecte des matières organiques.

ANNEXE 1 - RAPPORT ANNUEL SUIVI DE MISE EN ŒUVRE DU PGMR 1998-2008 DE LA MRC DE ROUVILLE

12	Implantation d'une collecte porte-à-porte des matières putrescibles dès l'an 2008	Dans l'éventualité où les objectifs ne pourraient être atteints avec la collecte des résidus verts et la collecte des arbres de Noël, la MRC plantera une collecte des matières putrescibles dans les secteurs les plus densifiés des villes de Marieville et Saint-Césaire.	MRC de Rouville	2008	Non réalisée.	Lors de la conférence de presse du 15 juin 2015 sur l'état d'avancement de l'usine de biométhanisation par la Société d'économie mixte de l'Est de la Couronne sud (SÉMECS), il a été annoncé que la construction de l'usine débuterait à l'automne 2015 et la collecte porte-à-porte pour l'ensemble des municipalités de la MRC serait opérationnelle à la fin de l'année 2016 ou début 2017. Un appel d'offres pour l'acquisition de bacs bruns sera publié au cours de l'été 2015.
13	Implantation d'une collecte des RDD	Effectuer la collecte de RDD dans deux municipalités de la MRC (Marieville et Saint-Césaire) et cela, afin d'obtenir un meilleur rendement et de rendre les points de collecte facilement accessible à tous les citoyens de la MRC.	MRC de Rouville	2004-2008	Complétée.	Collecte itinérante des RDD implantée de 2003 à 2008. Depuis novembre 2009, la MRC a implanté des dépôts permanents dans chacune des municipalités de son territoire.
14	Élaboration d'une politique de récupération des matériaux secs générés lors des travaux de construction et de démolition réalisés par les municipalités		MRC de Rouville et les huit municipalités de son territoire.	2005		Partie intégrante de la politique d'achat vert.
15	Valorisation de toutes les boues municipales répondant aux critères de valorisation	La MRC prévoit valoriser toutes les boues issues d'usine d'épuration ou d'étangs aérés qui répondent aux critères de valorisation. La valorisation devrait se faire principalement par le compostage	MRC de Rouville	2008	Complétée en partie.	Contrairement à ce qui avait été mentionné dans le rapport de juin 2014, les boues issues d'usine d'épuration ou d'étangs aérés ne seront pas traitées à l'usine de biométhanisation. Il est prévu dans le PGMR révisé d'établir un programme de contrôle pour la valorisation.

ANNEXE 1 - RAPPORT ANNUEL SUIVI DE MISE EN ŒUVRE DU PGMR 1998-2008 DE LA MRC DE ROUVILLE

16	Mise en place d'un système régional de vidange obligatoire des fosses septiques géré par la MRC	La MRC désire uniformiser la gestion des boues de fosses septiques à l'ensemble de la MRC et de bénéficier d'économies d'échelle se répercutant sur les tarifs des vidanges, du transport et du traitement des boues d'origine résidentielle.	MRC de Rouville	2008	Complétée.	La MRC a implanté le service à l'ensemble des municipalités en 2012.
17	Dès l'an 2005, un nouveau contrat pour le service de collecte, transport et disposition des matières résiduelles domestiques	Après la réalisation en 2004-2005 des mesures de réduction à la source et de réemploi, la MRC va procéder à un appel d'offres pour un nouveau contrat pour la collecte des matières résiduelles domestiques.	MRC de Rouville	2005	Complétée.	Contrairement à ce que le PGMR prévoyait, la MRC a continué à octroyer des contrats basés sur des prix par unité d'occupation desservie au lieu de les conclure en fonction du tonnage des résidus à éliminer.
18	Publication d'un bilan annuel sur les actions entreprises dans le cadre du PGMR et sur l'état de réduction annuelle des matières résiduelles	Afin d'informer les citoyens sur l'avancement des actions entreprises par la MRC dans le cadre de son PGMR, un bilan annuel est publié à chaque année.	MRC de Rouville	2004-2008	Complétée.	
19	Diffusion d'informations sur les services existants et futurs à l'aide de moyens de communication	Prise de conscience et un changement de comportement et de mentalité des citoyens face à leur environnement.	MRC de Rouville	2004-2008	Complétée.	Publication d'un guide Éco-actifs en 2010.
20	Publication d'un calendrier des différentes collectes		MRC de Rouville	2004-2008	Complétée.	Publication à chaque année avec des éléments d'information et de sensibilisation permettant de mieux gérer les matières résiduelles.
21	Organisation de deux campagnes de sensibilisation à la collecte sélective		MRC de Rouville	2005 et 2007	Complétée.	

ANNEXE 1 - RAPPORT ANNUEL SUIVI DE MISE EN ŒUVRE DU PGMR 1998-2008 DE LA MRC DE ROUVILLE

22	Création d'une mascotte de la MRC symbolisant une bonne gestion des matières résiduelles		MRC de Rouville	2005	Non réalisée.	
----	--	--	-----------------	------	---------------	--

Mesures réalisées par la MRC de Rouville et non prévues dans le PGMR 1998-2008

No.	Mesure	Description	Responsable	Année de réalisation	Commentaire
1	Implantation de la collecte sélective dans toutes les écoles sur le territoire de la MRC		MRC de Rouville	2005	L'implantation ne s'est réalisée que dans une école secondaire. Depuis 2008, chaque école a reçu des bacs de 360 L en quantité suffisante. En 2012, certaines écoles sont desservies avec un conteneur.
2	Implantation d'un programme de compostage domestique dans 6 écoles		MRC de Rouville	2008	Seulement 2 écoles primaires ont participé au programme.
3	Distribution du guide « Gestion des rebuts à la ferme » aux municipalités et organismes locaux	Guide produit par le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie ayant pour objectif d'améliorer la gestion des matières résiduelles provenant du monde agricole.	MRC de Rouville	2005	
4	Projet pilote de récupération des appareils des technologies de l'information et de la communication (TIC) à Saint-Césaire	Avec la croissance accélérée des différentes technologies, les appareils deviennent rapidement désuets. La MRC souhaite récupérer les appareils au lieu qu'ils soient dirigés vers les sites enfouissements.	MRC de Rouville	2009	Bonne participation des citoyens au projet pilote.

ANNEXE 1 - RAPPORT ANNUEL SUIVI DE MISE EN ŒUVRE DU PGMR 1998-2008 DE LA MRC DE ROUVILLE

5	Implantation de corbeilles de récupération des matières recyclables hors foyers dans les aires publiques de l'ensemble des municipalités de la MRC	Comme il est décrit au programme de récupération hors foyers, il s'agit d'optimiser les performances de la collecte sélective des matières recyclables hors foyers.	MRC de Rouville	2009	
6	Implantation de la collecte des appareils des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans chaque municipalité de la MRC		MRC de Rouville	Depuis 2010	La quantité récupérée augmente à chaque année depuis l'implantation de cette collecte.
7	Projet pilote de récupération des plastiques agricoles à Marieville	Les plastiques agricoles n'étant pas acceptés dans le cadre de la collecte sélective et afin d'éviter qu'ils ne se retrouvent dans les sites d'enfouissement ou brûlés, la MRC a décidé de récupérer ce type de plastiques dans le cadre d'un projet pilote auprès de 50 cultivateurs en collaboration avec l'UPA.	MRC de Rouville	2011	La collecte n'est pas effectuée porte à porte. Un conteneur de 40 verges cubes est disposé sur le terrain d'une ferme et les cultivateurs doivent se déplacer à cet endroit afin de déposer leurs plastiques.
8	Implantation de la collecte des plastiques agricoles à Marieville (secteur Ouest) et à Ange-Gardien (secteur Est)		MRC de Rouville	2012	En raison du succès du projet pilote, la MRC a implanté la collecte des plastiques agricoles à l'ensemble des cultivateurs de la MRC avec deux conteneurs de 40 verges cubes dans chaque secteur.
9	Implantation de la collecte des matières recyclables avec conteneur pour les	Afin d'augmenter la récupération, la MRC a modifié le règlement régissant la collecte des matières recyclables en	MRC de Rouville	2012	La plupart des immeubles résidentiels de 12 unités et plus sur le territoire étaient mal desservis par les bacs

ANNEXE 1 - RAPPORT ANNUEL SUIVI DE MISE EN ŒUVRE DU PGMR 1998-2008 DE LA MRC DE ROUVILLE

	immeubles résidentiels de 12 unités et plus	obligeant dorénavant les immeubles résidentiels de 12 unités et plus à être desservis par un conteneur.			roulants de 360 L. Certains propriétaires refusant même d'avoir des bacs pour leurs locataires en raison d'un problème de gestion de la collecte.
--	--	---	--	--	---

Date : 25 juin 2015